



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les exploitations françaises sont-elles compétitives par rapport à leurs concurrentes européennes ?

Rapport n° 25039



établi par

Anne DUFOUR

Inspectrice

Alessandra KIRSCH

Inspectrice

Janvier 2026

CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'ALIMENTATION

DE L'AGRICULTURE

ET DES ESPACES RURAUX



Le présent rapport est un rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) régi par les dispositions du décret n° 2022-335 du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générale ou de contrôle et aux emplois au sein de ces services. Il exprime l'opinion des membres du CGAAER qui l'ont rédigé en toute indépendance et impartialité comme l'exigent les règles de déontologie qui leur sont applicables en application de l'article 17 du décret sus cité. Il ne présage pas des suites qui lui seront données par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire.

SOMMAIRE

RESUME.....	5
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	7
INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE DE LA COMMANDE	8
1. ANALYSE TECHNICO-ECONOMIQUE	10
1.1. OTEX 15 : les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux	11
1.1.1. Répartition des exploitations et de la production au sein des CDEX.....	11
1.1.2. Analyse de la performance économique.....	12
1.1.2.1 EBE et RECAI	12
1.1.2.2 Variables économiques explicatives.....	13
1.1.3. Analyse des déterminants de la productivité et de l'efficience : surfaces cultivables, produit brut par hectare, charges, travail	13
1.1.4. Rétrospective des résultats économiques sur les 5 années :	18
1.1.5. Analyse par classe de surfaces	19
1.2. OTEX 45 : les exploitations spécialisées en bovins lait	21
1.2.1. Répartition des exploitations et de la production au sein des CDEX.....	21
1.2.2. Analyse de la performance économique – CDEX 5 (PBS comprise entre 100 k€ et 500 k€).....	22
1.2.2.1. EBE et RCAI	22
1.2.2.2. Variables économiques explicatives.....	23
1.2.3. Analyse des déterminants de la productivité et de l'efficience : prix du lait, production par vache, nombre de vaches et charges – CDEX 5 (PBS comprise entre 100 et 500 k€).....	24
1.2.4. Rétrospective sur les 5 dernières années :	29
1.2.5. Les exploitations laitières de la classe supérieure sont-elles plus compétitives ? Analyse de la classe de PBS 500 – 750 k€	30
1.3. OTEX 522 : les exploitations spécialisées en volailles de chair	32
1.3.1. Répartition des exploitations et de la production en fonction de la classification ICPE française	32
1.3.2. Analyse de la performance économique en fonction de la classification ICPE française	33
1.3.2.1. EBE et RCAI	33
1.3.2.2. Variables économiques explicatives.....	34
1.3.3. Analyse de la performance économique selon le transfert de propriété ou non pour le régime de la déclaration	36
1.3.3.1. EBE et RCAI -Régime déclaration	37
1.3.3.2. Variables économiques explicatives - Régime déclaration.....	37
2. ANALYSE QUALITATIVE - AUTRES FACTEURS REPERTORIES COMME AYANT UN IMPACT POTENTIEL SUR LA COMPETITIVITE	40
2.1. Impacts négatifs	40

2.1.1. Facteurs de désavantages non appréhendés à travers le FADN	40
2.1.2. L'impact des différentiels de réglementation phytosanitaire sur les coûts de production et la compétitivité est non chiffrable	40
2.1.3. Des charges de mécanisation effectivement élevées mais pas toujours rationnelles	42
2.1.4. Main d'œuvre	43
2.1.5. Freins à la création de nouveaux bâtiments d'élevage et à l'agrandissement	44
2.2. Les atouts de la France face à ses partenaires européens	46
CONCLUSION	48
REMERCIEMENTS	49
 ANNEXES	 50
ANNEXE 1 : LETTRE DE MISSION	51
ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	53
ANNEXE 3 : LISTE DES SIGLES UTILISES	55
ANNEXE 4 : DEFINITIONS DE CERTAINES VARIABLES D'ANALYSE ECONOMIQUE UTILISEES ET PRECISIONS SUR LES VARIABLES FADN MOBILISEES	56
ANNEXE 5 : CARACTERISER LE DEFICIT DE COMPETITIVITE AGRICOLE FRANÇAIS	58
ANNEXE 6 : EVOLUTION RETROSPECTIVE DE CERTAINS CRITERES TECHNICO-ECONOMIQUES POUR L'OTEX CEREALES ET OLEOPROTEAGINEUX	74
ANNEXE 7 : COMPARAISON DE LA COMPOSITION DU LAIT EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE	76
ANNEXE 8 : DETAIL DES RESULTATS TECHNICO ECONOMIQUES EN BOVINS LAIT POUR LES 3 CLASSES CONSIDEREES, ANNEE 2021	79
ANNEXE 9 : EFFET DE LA FORMATION SUR LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS	81
ANNEXE 10 : LE CADRE REGLEMENTAIRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)	85

RESUME

Ce rapport s'appuie sur des données statistiques européennes pour mesurer de manière objective la compétitivité des exploitations françaises face à leurs homologues européennes de taille comparable, dans trois grandes productions. Les principaux enseignements sont les suivants :

Les **exploitations céréalières** françaises sont performantes, à surfaces équivalentes, pour les années étudiées (jusqu'en 2022), grâce à une technicité qui leur permet de maximiser le produit par hectare. Des leviers pourraient néanmoins être actionnés pour réduire les frais généraux, trop élevés en raison notamment d'un recours important à la mécanisation, encouragé par la fiscalité française.

Le modèle français repose sur des surfaces relativement restreintes, qui impose d'intensifier la production pour rester performant. Cette stratégie qui implique une productivité forte est sensible à tout élément qui impacte les moyens de production (molécules disponibles et coût des intrants notamment) et les prix de vente. Le modèle roumain à l'opposé sera moins sensible aux aléas du marché et aux contraintes environnementales en raison d'une gestion plus extensive rendue possible par de grandes surfaces par exploitation et un faible coût de la main d'œuvre.

Le modèle laitier français, bridé par des références laitières individuelles, n'a pas suivi le tournant productiviste observé en Allemagne et aux Pays-Bas à la fin des quotas laitiers. Il est donc pénalisé d'une part par une productivité par vache plus faible et d'autre part, par un prix du lait qui n'augmente pas autant que celui de ses concurrents lorsque les cotations beurre/poudre sont élevées. En période de prix hauts, le différentiel de prix observé associé à l'écart de productivité engendre un manque à gagner conséquent pour les exploitations françaises.

Comme en céréales, les grandes exploitations sont moins développées en France ; néanmoins l'agrandissement n'apparaît pas nécessairement comme un objectif à rechercher car le différentiel de compétitivité observé s'accroît lorsque la dimension de l'exploitation augmente. En effet, la performance économique des exploitations françaises s'améliore dans les dimensions supérieures, mais moins vite que celle de nos concurrentes européennes.

En **volaille de chair**, pour les exploitations spécialisées, recentrées sur le poulet, les conclusions de la mission sont à prendre avec précaution. De fait, un échantillon d'exploitations très restreint limite l'interprétation qu'il est possible de faire des données obtenues. Il semble toutefois que la segmentation permette aux exploitations françaises de gagner en compétitivité, et que le régime de l'enregistrement présente des performances intéressantes au regard du capital investi. Ce dernier point mériterait des investigations supplémentaires, afin de déterminer si cette taille d'exploitation peut être un compromis acceptable entre attentes sociétales et nécessités économiques.

Pour les exploitations spécialisées en **élevage**, **que ce soit en bovin lait ou en poulet** la gestion de l'atelier grandes cultures pourrait être améliorée car elle génère en 2021 pour une majorité d'exploitations des frais fixes trop élevés au regard de son intérêt économique.

Si la formation initiale n'apparaît pas comme un facteur véritablement différenciant, la formation continue peut constituer un levier important d'amélioration, notamment en matière de gestion. La taille relativement modeste des exploitations françaises et la prédominance du modèle familial conduisent en effet le chef d'exploitation à assumer une grande diversité de rôles et de responsabilités. À ce titre, il doit développer des capacités qui ont été abordées dans le cursus mais dont le caractère opérationnel n'a pas toujours été bien perçu, qu'il serait pertinent de réaborder lors de la vie professionnelle, en permettant à l'exploitant de s'approprier certains outils de pilotage.

Mots clés : compétitivité, FADN, comparaison technico-économique, exploitations
--

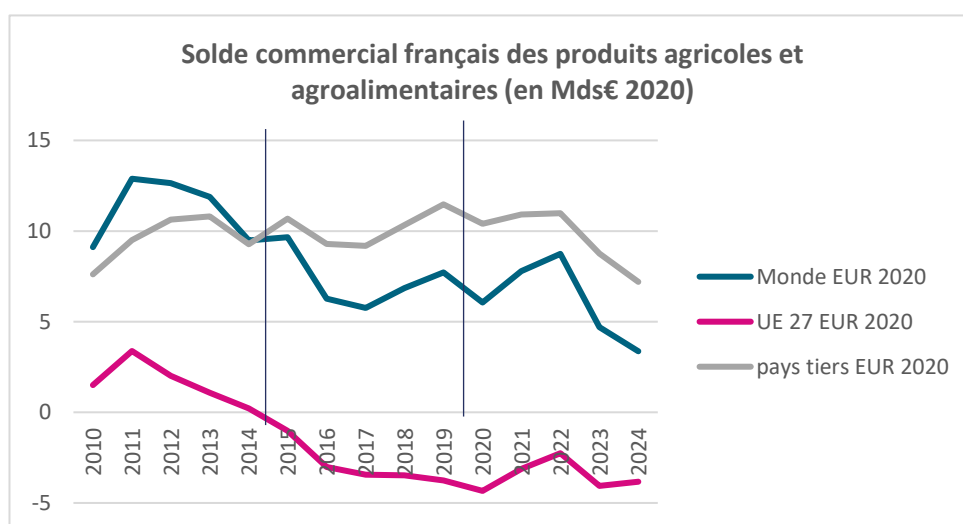


LISTE DES RECOMMANDATIONS

- R1.** Réinterroger les orientations des politiques agricoles afin de permettre, en céréales, des dynamiques d'agrandissement visant à favoriser l'extensification des systèmes.
- R2.** Mener une comparaison des modalités d'imposition des structures agricoles au sein de l'UE et de leurs conséquences sur les stratégies d'investissement des agriculteurs et le revenu disponible.
- R3.** Envisager une mission de médiation pour travailler sur la rémunération du lait de façon à intégrer une meilleure valorisation de la matière grasse, tout en incitant à l'augmentation de la productivité des vaches laitières.
- R4.** Doter les exploitants d'outils simples de pilotage visant à renforcer leur capacité à raisonner leurs investissements et à mieux maîtriser leurs coûts de production. Pour cela, lancer la co-construction entre la profession agricole (chambres d'agriculture, coopératives et industries, Vivea) et l'Etat d'une offre de formation continue en gestion économique et managériale ; la tester auprès d'un panel de formateurs et d'agriculteurs avant de la déployer.
- R5.** Engager une réflexion sur les leviers à développer pour optimiser le coût du travail en agriculture et la mutualisation du travail entre les exploitations
- R6.** Mener un travail de pédagogie auprès du grand public, avec l'appui de professionnels qualifiés, pour éclairer les écarts entre attentes sociétales et réalités de consommation, et ainsi réduire les oppositions à la création ou à l'agrandissement d'unités d'élevage.
- R7.** Demander aux professionnels de l'amont et de l'aval d'identifier par région des zones favorables à l'implantation de l'écosystème nécessaire à la production de poulets de chair, et établir des objectifs chiffrés régionalisés de production. Co-construire entre l'État et la région, sans omettre les EPCI, les conditions de réussite de l'implantation de nouveaux bâtiments en s'inspirant de l'action « sites clés en main » France 2030 pour le développement industriel.

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE DE LA COMMANDE

Le présent rapport a pour objectif d'analyser le déficit de compétitivité de la France vis-à-vis de nos partenaires européens, au stade de la production primaire dans les filières céréales, bovins lait et volailles de chair et de déterminer les facteurs de désavantage comparatifs qui peuvent handicaper la capacité à produire des exploitations agricoles françaises, par rapport à leurs concurrentes européennes. La balance commerciale des produits agroalimentaires de la France est en effet négative depuis 2015 avec les pays de l'Union européenne (UE) et le déficit s'accroît pour les



produits animaux.

Figure 1 : Solde commercial français des produits agricoles et agroalimentaires corrigé de l'inflation (en Mds€ de 2020), source FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor, traitement CGAAER

Tableau 1 : Solde commercial de la France en millions d'euros avec l'UE 27, par grandes filières, source FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor, traitement CGAAER

	Moyenne 2010-2014	Moyenne 2015-2019	Moyenne 2021-2024
Céréales	3 561	2 882	3 714
Laits et produits laitiers	1 177	356	-261
Viande et produits carnés	-1 387	-1 856	-2 997

La mission a réalisé un état des lieux de la perte de compétitivité des filières agroalimentaires, actualisé sur la période récente, à partir de données chiffrées, disponible en annexe 5. À partir de ce travail, elle a identifié pour chaque filière considérée deux à trois pays de l'UE dont les acteurs peuvent être considérés comme les principaux concurrents des français.

La sélection des pays considérés comme les plus importants concurrents de la France au sein de l'UE repose sur quatre critères :

- leur importance en tant que producteurs au sein de l'Union européenne ;
- la dynamique de leur capacité de production ;
- leur capacité à exporter et à concurrencer la France sur ses marchés extérieurs ;
- leur importance en tant que fournisseurs de la France et leur capacité à concurrencer la France sur son marché domestique.

Les constats établis dans cette annexe peuvent être ainsi résumés pour les productions étudiées :

Céréales

Problème de compétitivité : concurrence accrue sur les marchés d'export

Pays concurrents : Allemagne, Roumanie, Pologne

La France, l'Allemagne, Pologne et la Roumanie sont les principaux producteurs céréaliers de l'UE. En 2023, la France a récolté 24% du total de l'UE, l'Allemagne 16 %, la Pologne 13 % et la Roumanie 8 %.

En moyenne sur les 5 dernières campagnes, l'Allemagne et la Roumanie sont les 2^{ème} et 3^{ème} pays exportateurs de céréales (extra UE) après la France. La Roumanie a même dépassé la France sur la campagne 2024/2025. Ces 2 pays sont des concurrents importants sur le marché intérieur UE et vis-à-vis des pays tiers.

Bovins lait

Problème de compétitivité : forte dégradation de la balance commerciale avec les pays de l'UE

Pays concurrents : Allemagne, Pologne et Pays-Bas

En valeur, 75% des importations françaises à partir de l'UE proviennent des Pays-Bas (23%) de l'Allemagne (18%), de l'Italie (18%) et la Belgique (15%).

L'Irlande, l'Italie et la Pologne sont les pays dont la collecte laitière a le plus augmenté sur les 10 dernières années.

L'Italie, initialement retenue parmi les pays concurrents, a finalement été retirée de l'analyse en raison de la place particulière des AOP dans la production (40% de la collecte) qui a une influence trop importante sur le prix du lait.

Volailles de chair

Problème de compétitivité : déficit du taux d'autoapprovisionnement depuis 2015 et une dépendance aux importations croissante

Pays concurrents : Espagne, Allemagne et Pologne

Entre 2015 et 2024, la production française est restée stable tandis que celle de la Pologne augmentait de 44%.

La Pologne est le 1^{er} producteur européen et le 1^{er} fournisseur de la France. L'Espagne est récemment devenue le 2^e producteur européen et l'Allemagne est le 4^e pays producteur. Néanmoins, la faiblesse du nombre d'exploitations échantillonnées dans le FADN n'a pas permis de mener cet exercice pour la Pologne et l'Allemagne.

1. ANALYSE TECHNICO-ECONOMIQUE

La compétitivité se définit classiquement comme la capacité à gagner des parts de marché. Toutefois, en agriculture, les producteurs ne maîtrisent pas la formation des prix. La mission a donc retenu une autre approche, en appréciant la compétitivité à travers la comparaison de la performance technico-économique des exploitations françaises avec celle de leurs concurrentes européennes pour les trois productions identifiées. Cette analyse a été menée à partir des données du Farm Accountancy Data Network (FADN).

Le FADN est une base de données européenne actualisée chaque année à partir des données des réseaux d'informations comptables agricoles (RICA) des Etats membres. La population de référence couverte par l'échantillon RICA (une exploitation échantillonnée en représente plusieurs) est constituée exclusivement des exploitations considérées comme professionnelles, c'est-à-dire qui ont une dimension économique minimum. Ce seuil économique est variable et défini nationalement de façon à représenter au maximum le poids économique de l'agriculture du pays¹. Le critère utilisé pour définir ce seuil économique est la **production brute standard (PBS)**, qui traduit le chiffre d'affaires potentiel de l'exploitation en fonction de sa structure, indépendamment des prix de marché. **La PBS permet de classer les exploitations en 6 classes selon leur capacité théorique à dégager un même chiffre d'affaires (CDEX) et en orientations technico-économiques (OTEX)².**

La comparaison des résultats technico-économiques entre exploitations de pays européens concurrents qui relèvent des mêmes classes de dimension économique permet :

- de comparer le revenu des fermes françaises et celui de leurs concurrentes ;
- d'identifier les facteurs qui peuvent influencer négativement sur la rentabilité des exploitations françaises ;
- de déterminer les catégories de dimension économique les plus efficaces comparativement à leurs homologues européennes et de mettre ces résultats au regard de la distribution des fermes françaises dans les classes de dimension économique.

Pour éviter les biais liés aux différences structurelles (fiscalité, endettement, pratiques comptables), l'analyse privilégie l'excédent brut d'exploitation (EBE) par unité de travail annuel non salarié (UTANS) car il neutralise les effets des amortissements, des remboursements d'emprunts, des provisions et des impôts, qui sont variables selon les pays³. **Le revenu courant avant impôt (RCAI), bien qu'utile au niveau national, est moins adapté aux comparaisons internationales en raison de ces biais.**

¹ Le champ des exploitations professionnelles en France est constitué des exploitations ayant une PBS supérieure à 25 k€ (classe CDEX 3), ce qui correspond à 12 hectares-équivalents blé, et employant au moins 0,74 unité de travail annuel (UTA). En Pologne et en Roumanie, le champ des exploitations professionnelles intègre les exploitations avec une PBS supérieure à 2 k€.

Néanmoins, le FADN, comme toutes les bases de données statistiques, comporte un biais lié à la « siredisation » : deux exploitations peuvent apparaître comme deux entités distinctes, alors qu'elles sont deux parties ou ateliers d'une même ferme gérée par les mêmes exploitants. Ce biais est présent en France, mais également dans les autres pays.

² Une exploitation est spécialisée au sein d'une OTEX si la PBS de la ou les productions concernées représente plus de deux tiers de la PBS totale

³ L'EBE donne une indication sur la capacité de l'exploitation à générer de la richesse avant remboursement des prêts et prélèvements du gérant. Le RCAI donne une idée de l'état de santé de l'entreprise lorsque toutes les charges ont été payées et après amortissement et remboursement des intérêts. Si le RCAI et l'EBE sont proches, cela signifie que l'exploitation a peu de prêts et peu d'investissements.

L'analyse de la performance économique reprend notamment certains des critères élaborés par Vincent Chatellier⁴ :

- la **productivité** : Production agricole⁵ (avec aides) / Unité de travail annuel (UTA) totale
- l'**efficience** : Production agricole (avec aides) / Consommations intermédiaires.

L'analyse est présentée sur l'année 2021, afin de resituer les performances françaises dans une année la plus classique possible en termes de prix de marché et d'aléa climatique, avec une analyse rétrospective (2018–2022) pour contextualiser les tendances. Les comparaisons ne portent que sur les classes comptant plus de 15 exploitations non extrapolées (pour respecter le secret statistique). Le niveau de formation a également été étudié, **mais au regard des éléments disponibles, la mission estime que la formation initiale agricole n'apparaît pas comme un facteur déterminant du revenu dans chacune des filières considérées**. Les résultats obtenus sont présentés en annexe 9.

1.1. OTEX 15 : les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux

1.1.1. Répartition des exploitations et de la production au sein des CDEX

En France, la moitié des exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux ont une PBS comprise entre 100 k€ et 500 k€, elles réalisent 75% de la production de l'OTEX⁶. En Allemagne et en Roumanie, les exploitations de plus de 100 k€ de PBS sont moins nombreuses mais elles concentrent la même part de la production, notamment grâce à la part réalisée par les très grosses fermes de plus de 500 k€ de PBS (2% des fermes en Roumanie, qui réalisent un tiers de la production de l'OTEX). En Pologne, le constat est différent, les fermes de moins de 50 k€ de PBS constituent la norme et réalisent la moitié de la production.

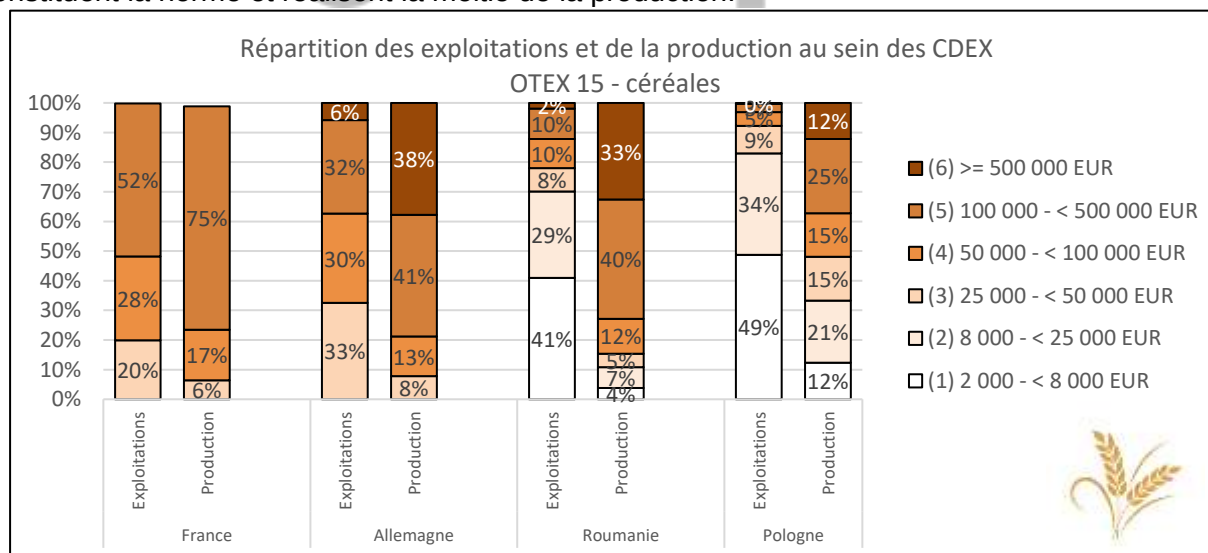


Figure 2 : Répartition des exploitations et de la production au sein des classes de dimension économique pour les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux, année 2022. Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

⁴ Chatellier V. (2024). Le revenu agricole des agriculteurs et des éleveurs en France : une forte variabilité interannuelle (2010-2022) et de grandes disparités. INRAE Productions Animales, vol 37 (3), 1-18.

⁵ Voir définition des variables économiques utilisées en annexe

⁶ La production est approchée au travers de la variable SE131 et correspond aux ventes de l'exploitation moins la variation de stocks.

- Les très grandes exploitations (plus de 500 000€ de PBS) sont peu nombreuses en Allemagne et en Roumanie, mais elles représentent plus d'un tiers de la production.
- Elles sont quasi absentes en France.

La classe 5 (PBS comprise entre 100 et 500 k€) est la classe qui présente en moyenne la meilleure performance économique pour les céréaliers en France, elle concentre le plus grand nombre d'exploitations et la plus grande partie de la production. Elle est donc retenue pour l'analyse comparative avec les autres pays. Pour l'analyse, cette classe a été divisée en deux classes de 100- <250 k€ et 250- <500 k€ pour permettre de comparer des systèmes d'exploitation les plus homogènes possible. **N'ont également été considérées que les exploitations non bio qui contiennent au moins une UTA non salariée.** Les exploitations céréalières françaises sont davantage représentées au sein de la classe 100-250 k€ qui représente à elle seule 42% des exploitations et 53% de la production de l'OTEX.

1.1.2. Analyse de la performance économique

1.1.2.1 EBE et RECAI

En 2021, la classe 100- <250 k€ présente un EBE relativement bon au regard des performances des exploitations européennes de cette classe : il est supérieur à l'EBE allemand, légèrement inférieur à celui de la Pologne ; la Roumanie présente des performances bien supérieures. Les performances françaises se maintiennent dans la classe suivante (250- <500 k€), où l'EBE français progresse de 65 % entre les deux classes, une évolution comparable à celle de l'Allemagne (+77%) mais bien inférieure à celle de la Roumanie (+165%) qui continue à surperformer dans cette classe. Les tendances observées au niveau de l'EBE se retrouvent au niveau du RCAI où les exploitations françaises creusent l'écart avec les exploitations allemandes ; dans cette OTEX, **les exploitations allemandes présentent comme les françaises une perte importante entre l'EBE et le RCAI qu'on ne retrouve pas dans les autres pays.**

Tableau 2: Comparaison de la performance économique selon le pays et la CDEX pour les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux. Année 2021, données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

	100- <250 k€				250- <500 k€		
	FRA	ALL	POL	ROU	FRA	ALL	ROU
Nb. d'exploitations représentées	18 635	4 136	4 187	3 231	4 206	1 799	1 770
EBE/UTANS	110 324 €	84 906 €	126 424 €	148 953 €	182 254 €	150 667 €	377 970 €
RCAI/UTANS	78 586 €	48 956 €	107 659 €	131 134 €	136 669 €	88 796 €	347 755 €

- En 2021, les exploitations céréalières françaises ont généré un EBE et un RCAI supérieur à celui de leurs homologues allemandes, dans les deux classes considérées mais très inférieur à celui des exploitations roumaines.
- La progression des résultats français et allemands entre les deux classes est modeste en comparaison de la progression des résultats roumains.

1.1.2.2 Variables économiques explicatives

En 2021, les exploitations françaises présentent la meilleure productivité dans les deux classes économiques considérées, légèrement supérieure à celle de l'Allemagne. L'efficacité est bonne (supérieure à 2), légèrement supérieure là encore à celle de l'Allemagne, mais moins élevée que celle de la Pologne et de la Roumanie.

Tableau 3 : Comparaison de la productivité et de l'efficacité selon le pays et la CDEX pour les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux. Année 2021, données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

	100- <250 k€				250- <500 k€		
	FRA	ALL	POL	ROU	FRA	ALL	ROU
Productivité/UTA	235 517 €	216 558 €	141 908 €	113 612 €	335 356 €	301 462 €	182 967 €
Efficacité	2,1	2,0	2,8	3,1	2,3	2,0	3,3

Les exploitations céréalières roumaines, qui présentent des performances économiques bien supérieures à celles de leurs homologues européennes dans les deux classes considérées, sont caractérisées par une productivité faible et une très bonne efficacité (supérieure à 3). Le produit brut généré à l'échelle de la ferme roumaine est pourtant élevé (il est proche de celle de la France et de l'Allemagne), mais l'exploitation roumaine mobilise un nombre d'hectares et de travailleurs plus important pour y parvenir, essentiellement par un recours au travail salarié, rendu possible par le faible coût du travail (voir infra).

1.1.3. Analyse des déterminants de la productivité et de l'efficacité : surfaces cultivables, produit brut par hectare, charges, travail

- **Surfaces cultivables : à dimension économique égale, une exploitation roumaine dispose de 1,5 fois plus de terres arables que son homologue française**

Pour générer le même chiffre d'affaires théorique (traduit par la PBS), les exploitations roumaines ont besoin de 1,5 fois plus d'hectares que leurs homologues françaises, en raison des coefficients de production théorique affectés à la Roumanie. Les coefficients 2017 affectent donc une valeur de 1 756€ pour un hectare de blé tendre du bassin parisien contre 778€ en Roumanie⁷.

Tableau 4 : Comparaison des surfaces et des rendements selon le pays et la CDEX pour les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux. Année 2021, données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

	100- <250 k€				250 k€ - <500 k€		
	FRA	ALL	POL	ROU	FRA	ALL	ROU
Terres arables (ha)	155	143	161	232	290	305	522
Rendement blé	70	70	65	51	73	72	53
Rendement maïs	97	94	95	62	97	102	64

- **Production par hectare : les exploitations françaises très performantes**

En 2021, le rendement du blé français est comparable à celui de l'Allemagne et supérieur d'environ 20 quintaux par hectare à celui de la Roumanie ; pour le maïs, le rendement roumain est inférieur de plus de 30 quintaux par hectare au rendement français. La rétrospective 2018-2022 des rendements présentée en annexe montre néanmoins que l'écart est plus faible entre France et

⁷ Le coefficient de production standard (CPS) d'un produit agricole (culture ou bétail) est la valeur monétaire moyenne de la production agricole au prix à la ferme, en euros par hectare ou en euros par tête de bétail. Détail des coefficients disponible sur https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ef_aux_soc__custom_19402308/default/table

Roumanie les autres années, 2021 se caractérisant par des rendements élevés en France, tandis que les rendements roumains apparaissent plus stables, avec une légère tendance à la baisse et que les rendements allemands sont en moyenne légèrement supérieurs aux rendements français.

Ramené à l'hectare, le produit des cultures (hors aides) est plus élevé en France que dans les autres pays pris en comparaison, quelle que soit la classe, tandis que la Roumanie est largement en deçà.

→ À dimension économique équivalente, les exploitations françaises spécialisées en céréales peuvent être aussi productives que leurs homologues allemandes et nettement plus productives que leurs homologues roumaines.

- Des charges spécifiques bien maîtrisées, mais un recours important aux entreprises de travaux agricoles (ETA)

Au vu des rendements réalisés, les exploitations françaises ont une bonne maîtrise des coûts spécifiques à la gestion des cultures (engrais, produits phytosanitaires), qui sont bien moins élevés que ceux de leurs concurrentes allemandes. Néanmoins, la Roumanie a des charges spécifiques nettement moins élevées, notamment en ce qui concerne les produits phytosanitaires (possiblement en lien avec une part de la sole en maïs grain plus importante) et en engrais dans une moindre mesure. Les exploitants allemands ont des charges en fertilisation plus élevées que les exploitants français.

L'efficacité technique française, que l'on peut mesurer au travers du rapport produit des cultures/charges spécifiques par hectare, est d'un niveau équivalent avec celle de la Roumanie pour 2021 ; elle est supérieure à celle des exploitations allemandes, ce qui témoigne d'une gestion des intrants plus judicieuse par rapport aux profits réalisés dans les conditions de prix de l'année. Néanmoins, la rétrospective présentée en annexe pour ce critère montre que ce n'est pas toujours le cas selon les années.

Tableau 5 : Comparaison des charges et des produits selon le pays et la CDEX pour les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux. Année 2021, données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

En €/ha de terre arable	100- <250 k€				250- <500 k€		
	FRA	ALL	POL	ROU	FRA	ALL	ROU
En €/ha de terre arable							
Produit brut issu des cultures	1 495	1 431	1 416	951	1 592	1 489	994
Total charges spécifiques	425	517	410	267	410	530	268
Produit brut issu des cultures/ charges spécifiques	3,5	2,8	3,5	3,6	3,9	2,8	3,7
<i>Dont charges en produits phytosanitaires</i>	154	157	114	61	154	159	61
<i>Dont charges engrais</i>	189	271	229	108	185	278	106
<i>Dont charges en semences</i>	90	96	70	95	78	93	97
En €/exploitation							
Consommations intermédiaires	137	159	101	92	247	316	203
	141	142	633	766	668	457	224
Dont frais généraux	67 452	74 915	32 843	29 215	119 791	137 129	61 857
<i>Dont charges en entretien du matériel</i>	12 452	14 454	6 755	5 506	21 176	30 210	11 139
<i>Dont charges en ETA et leasing</i>	19 318	13 741	3 288	4 847	38 538	24 814	6 397
<i>Dont charges en énergies</i>	12 619	22 719	17 460	17 560	22 303	44 009	41 991

Les frais généraux des exploitations françaises sont légèrement inférieurs à ceux des exploitations allemandes ; l'ensemble des coûts liés à l'entretien du matériel, des bâtiments ou de l'énergie sont mieux maîtrisés. En revanche, les exploitants français recourent davantage aux ETA et au leasing⁸. Les frais généraux des exploitations roumaines sont deux fois moins élevés que ceux de leurs homologues françaises, grâce à des coûts d'entretien du matériel et des bâtiments très peu élevés et un faible recours aux ETA/leasing. En revanche, le coût de l'énergie est plus élevé en Allemagne et en Roumanie : cette charge y représente 60 à 70% des frais généraux.

- ➔ Les exploitations françaises ont un excellent rapport charges/produits des cultures, équivalent à celui de la Roumanie.
- ➔ La gestion des deux pays est inversée : extensive en Roumanie, intensive et productive en France, mais les deux stratégies permettent de maximiser l'efficacité économique des intrants, dont l'usage est adapté au rendement attendu.
- ➔ Les frais généraux français et allemands sont deux fois plus élevés qu'en Roumanie et pénalisent la rentabilité des exploitations. Les charges en ETA et en leasing sont particulièrement élevées en France, tandis que les charges d'entretien du matériel sont plus élevées en Allemagne.

Les exploitations françaises maximisent le produit des cultures pour compenser des surfaces réduites qui ne permettent pas d'écraser des charges fixes élevées. A l'avenir, la diminution des intrants (retraits de substances actives, prix des engrais en hausse) pèsera plus fortement en France que dans des systèmes moins intensifs. La gestion extensive roumaine, rendue possible grâce aux grandes surfaces et au faible coût du travail, leur confèrera un avantage stratégique plus important à l'avenir.

R1. Réinterroger les orientations des politiques agricoles afin de permettre, en céréales, des dynamiques d'agrandissement visant à favoriser l'extensification des systèmes.

- **La Roumanie est avantagée par de faibles besoins en investissement matériel**

Du fait de règles nationales en matière de durées d'amortissement et de coût du matériel variable d'un pays à un autre, la comparaison intra-européenne des stratégies de mécanisation est un exercice délicat ; la mission a néanmoins retenu les éléments suivants :

France : capital en matériel intermédiaire et investissement croissant avec la taille. La valeur nette du matériel (après amortissement) en France se situe à un niveau intermédiaire dans les deux classes de dimension économique. Les exploitations françaises présentent toutefois une dynamique d'investissement significative, particulièrement marquée dans la classe 250–500 k€.

Allemagne : capital en matériel élevé et effort d'investissement soutenu. Les exploitations allemandes détiennent le capital en matériel le plus élevé dans les deux classes. Elles se distinguent également par le niveau d'investissement annuel le plus important, confirmant une stratégie d'équipement particulièrement active, notamment dans la classe supérieure où, comme en France, l'investissement annuel est également doublé.

⁸ La variable du FADN (SE350 ou ICNTR_V, anciennement H_LM_1020_V) intègre les charges en ETA, le coût de la location de matériel et le leasing et ne permet pas de dissocier ces trois charges.

Roumanie : capital en matériel modéré et investissements très faibles. La Roumanie présente des valeurs plus faibles que celles des autres pays et une relative stabilité entre les classes de dimension économique. Les investissements sont particulièrement faibles, surtout dans la classe 250–500 k€, pour des surfaces pourtant bien plus importantes, laissant ainsi supposer que le prix du matériel est bien moins élevé en Roumanie ou que les exploitants privilégient l'achat de matériel d'occasion.

Pologne : capital élevé, investissement modéré, subventions plus importantes. Dans la classe 100–250 k€, la Pologne se distingue par une valeur nette du matériel élevée, supérieure à celle de la France et légèrement inférieure à celle de l'Allemagne. Les investissements observés sont modérés mais suffisants pour maintenir ce niveau. Les subventions au matériel y apparaissent un peu plus importantes que dans les autres pays, ce qui peut soutenir la capacité d'équipement.

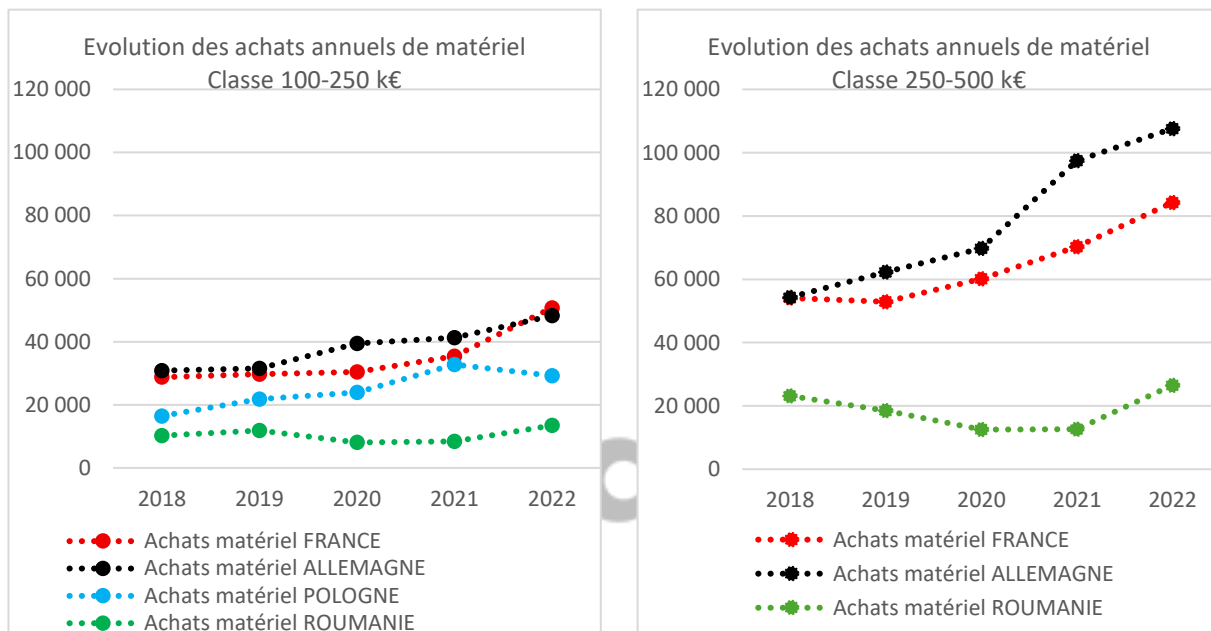


Figure 3 : : Comparaison des achats annuels de matériel selon le pays et la CDEX pour les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux. Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

- ➔ Les charges d'achat et d'entretien du matériel sont plus élevées en Allemagne qu'en France, et pourraient être motivées par une stratégie de défiscalisation similaire à celle de la France, les achats annuels augmentant les bonnes années.
- ➔ Le recours aux ETA ne dispense pas les exploitations françaises d'investir autant que leurs homologues allemandes dans la première classe, mais les exploitations de la seconde classe ont moins investi.
- ➔ La Roumanie se détache par une valeur du matériel détenu et des investissements particulièrement faibles, probablement en lien avec une préférence pour le matériel d'occasion et/ou un coût du matériel neuf moins élevé.

R2. Mener une comparaison des modalités d'imposition des structures agricoles au sein de l'UE et de leurs conséquences sur les stratégies d'investissement des agriculteurs et le revenu disponible.

- **Le travail est réalisé de façon différente entre les 4 pays considérés, la Roumanie disposant d'un gros avantage comparatif en matière de coût du travail**

Les exploitations françaises gèrent le plus grand nombre d'ha de terre arable/UTA, mais elles externalisent une partie du travail par un recours aux ETA plus important que leurs homologues. Les exploitations polonaises et roumaines n'externalisent presque pas leurs activités, mais elles ont davantage recours au salariat, notamment en ce qui concerne les exploitations roumaines de la classe 250-500 k€ qui ont en moyenne 3,7 salariés par exploitation, pour des charges salariales équivalentes à celles des exploitations allemandes de la même classe qui n'emploient que 0,8 UTA.

Tableau 6 : Comparaison du recours au travail salarié et aux ETA selon le pays et la CDEX pour les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux. Année 2021, données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

	100 - <250 k€				250- <500 k€		
	FRA	ALL	POL	ROUM	FRA	ALL	ROUM
Nombre d'ha de terre arable/UTA	114	95	76	85	150	134	110
Nombre d'UTA non salariées	1,2	1,3	1,6	1,1	1,6	1,5	1
Nombre d'UTA salariées	0,1	0,2	0,5	1,6	0,4	0,8	3,7
Charges en ETA**/ha de terre arable	125 €	96 €	20 €	21 €	133 €	81 €	12 €
Charges salariales*/exploitation	2 912 €	7 130 €	4 116 €	10 565 €	8 974 €	26 814 €	26 049 €

* Salaires et charges sociales (et assurances) des salariés.

** Dans le FADN, la variable relative aux ETA intègre également les équipements en leasing

- ➔ Le coût du travail plus faible en Roumanie permet aux exploitations roumaines de disposer de davantage de main-d'œuvre par hectare de terre, grâce à un recours accru au salariat.
- ➔ Les exploitations françaises gèrent le plus grand nombre d'hectares par travailleur, mais elles externalisent une partie du travail via les ETA.⁹

- **Les exploitations allemandes sont davantage aidées**

Les exploitations allemandes touchent dans les deux classes un montant d'aides significativement plus élevé que leurs homologues françaises, que ce soit par exploitation, par hectare, ou rapporté à la production. Pourtant, ce sont elles qui ont le moins de surfaces dans la classe 100-250 k€. Dans la seconde classe, elles touchent le même montant de subvention en moyenne que leurs homologues roumaines, alors qu'elles disposent de 200 ha de moins. Elles bénéficient d'un montant plus élevé d'aides découplées à l'hectare et touchent également davantage d'aides du second pilier. En 2020, les exploitations allemandes touchent en effet au niveau national un montant moyen d'aides découplées par hectare plus élevé que celui de la France. La moyenne des paiements directs par hectare française se situe d'ailleurs sous la moyenne européenne¹⁰.

Enfin, on peut noter que la France est seule dans ce groupe à financer l'assurance récolte et que les autres pays présentés attribuent une subvention à l'achat de carburant, que l'on retrouve au niveau français sous forme de détaxation du gazole.

⁹ Les éléments disponibles dans le cadre de ce rapport, ne permettent pas d'identifier les objectifs du recours aux ETA (pénurie de main-d'œuvre, recherche d'optimisation du travail des cultures, optimisation de la mécanisation ou autre).

¹⁰ Rapport sur la mise en œuvre des paiements directs pour l'année 2020

<https://agriculture.ec.europa.eu/system/files/2023-01/summary-report-implementation-direct-payments-claim-2020.pdf>

Tableau 7 : Comparaison des subventions perçues selon le pays et la CDEX pour les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux. Année 2021, données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

	100- <250 k€				250- <500 k€		
	FRA	ALL	POL	ROUM	FRA	ALL	ROUM
SAU (ha)	162	157	164	233	301	325	525
Total des aides par exploitation*	39 523 €	57 719 €	41 638 €	44 800 €	73 588 €	104 833 €	99 221 €
dont aides directes**	35 583 €	44 749 €	32 998 €	41 577 €	64 225 €	86 205 €	92 239 €
dont aides découplées	33 556 €	42 097 €	30 417 €	40 674 €	60 557 €	84 559 €	90 444 €
dont aides 2 ^{ème} pilier	1 152 €	8 444 €	1 450 €	1 033 €	2 418 €	7 047 €	1 831 €
dont aides aux consommations intermédiaires	2 103 €	3 355 €	3 709 €	2 190 €	4 435 €	6 923 €	6 824 €
dont aides à l'achat de carburant	- €	3 307 €	2 750 €	2 190 €	- €	6 669 €	5 409 €
dont aides à l'assurance récolte	2 103 €	35 €	- €	- €	4 435 €	218 €	- €
Total des aides directes/ha	245 €	367 €	239 €	192 €	237 €	327 €	189 €
Aides découplées/ha	209 €	272 €	187 €	175 €	202 €	261 €	172 €
Part des aides directes dans la production	14%	20%	15%	18%	13%	18%	17%

* Aides 1^{er} et 2nd pilier, y compris aides nationales et aides à l'investissement

** Principalement constituées d'aides du 1^{er} pilier. Hors aides du 2nd pilier, aides à l'achat d'animaux et aides aux consommations intermédiaires

➔ Les exploitations françaises touchent moins d'aides que leurs homologues de même dimension économique.

1.1.4. Rétrospective des résultats économiques sur les 5 années :

Les résultats français et allemands sont très proches sur la période 2018-2022 et l'année 2021 fait figure d'exception avec des résultats français qui se sont améliorés par rapport aux résultats allemands. Les performances roumaines sont systématiquement meilleures, en particulier dans la classe 250-500 k€ où l'écart devient majeur : en 2021, une exploitation roumaine dégage en moyenne plus de 220 k€ d'EBE/UTANS de plus qu'une exploitation française et cet écart dépasse 260 k€ en 2022.

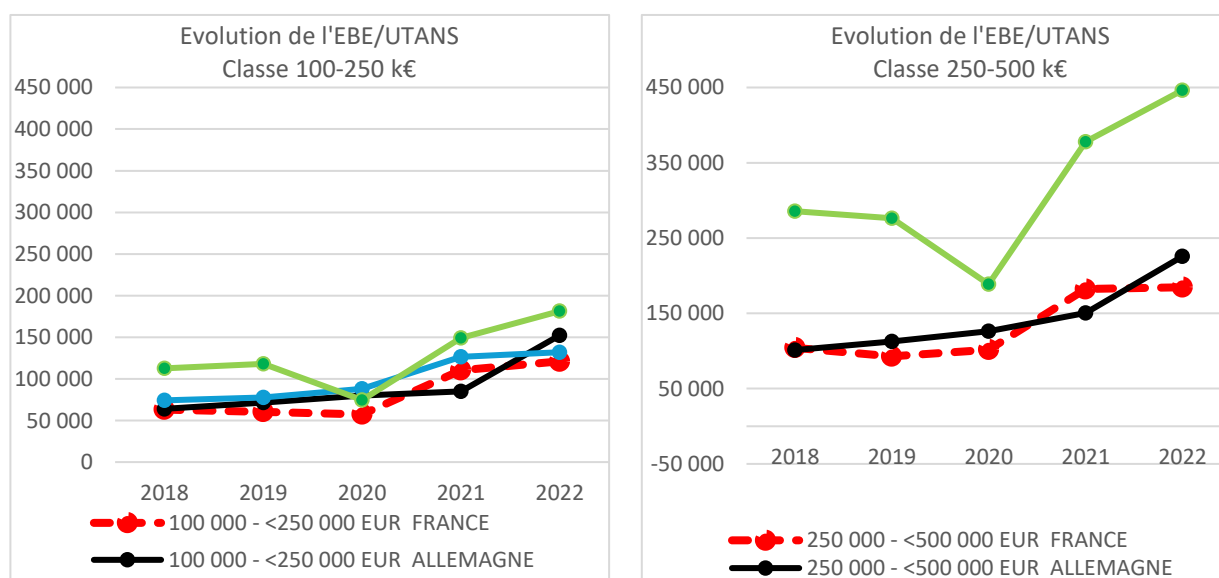


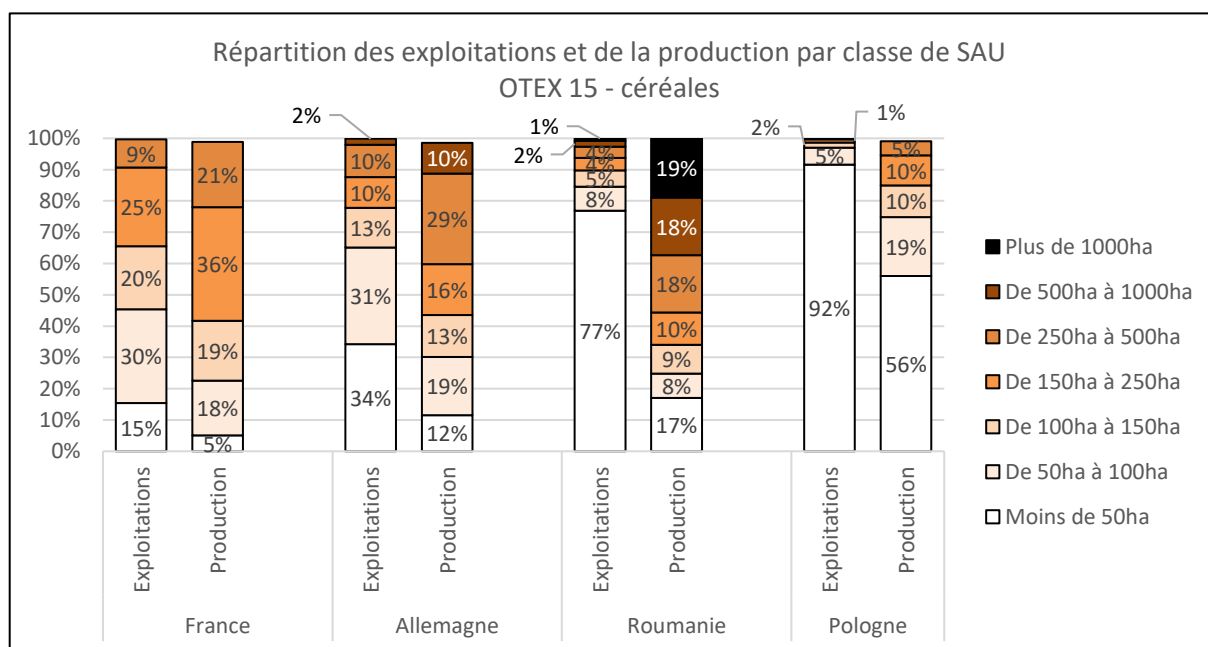
Figure 4 : Comparaison rétrospective de l'EBE/UTANS selon le pays et la CDEX pour les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux. Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

1.1.5. Analyse par classe de surfaces

L'analyse par CDEX permet de comparer des exploitations qui ont une capacité théorique à dégager un même chiffre d'affaires. Du fait de leur moindre productivité, les exploitations roumaines ont besoin de plus d'hectares pour générer un chiffre d'affaires équivalent dans une CDEX donnée. Il a paru intéressant à la mission de réaliser également un exercice de comparaison des performances économiques à SAU équivalente.

En Roumanie, 77% des exploitations ont moins de 50 ha, mais les exploitations de plus de 500 ha réalisent 37% de la production avec seulement 3% des effectifs. Ces exploitations sont statistiquement absentes en France.

Figure 5 : Répartition des exploitations et de la production au sein des classes de SAU pour les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux, année 2022. Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER



Afin d'évaluer la compétitivité selon la dimension physique, nous avons considéré un échantillon d'exploitations dont la SAU est comprise entre les deux quartiles inférieur et supérieur des exploitations françaises de la CDEX la plus efficiente (250-500 k€ de PBS), soit une SAU comprise entre 250 et 344 ha. La Pologne n'a pas été retenue pour la comparaison en raison d'effectifs trop faibles dans cette dimension.

À SAU équivalente, les résultats français restent supérieurs aux résultats allemands et les résultats roumains restent supérieurs aux résultats français, mais dans des proportions bien moins importantes que précédemment. On retrouve les mêmes tendances qu'observées précédemment en matière de productivité, d'efficience, de rendements et de charges spécifiques. L'efficacité technique¹¹ est toujours plus élevée en France et en Roumanie qu'en Allemagne ou Pologne.

L'Allemagne présente le meilleur niveau de production par exploitation, mais elle est pénalisée par des consommations intermédiaires élevées (notamment en raison des frais généraux et plus particulièrement des charges en énergies et en entretien du matériel). Elle a également des charges salariales et des montants de fermages plus importants que ses homologues, ce qui la conduit à

¹¹ rapport produit des cultures/charges spécifiques

présenter un EBE par exploitation et par UTANS plus faible, alors que les exploitations allemandes disposent au départ d'une production plus élevée.

La Roumanie maintient un EBE par UTANS légèrement supérieur à la France grâce à un nombre d'UTANS moins élevé, mais son EBE par exploitation est légèrement plus faible. La production y est inférieure de 142 k€ par rapport à la France et l'économie réalisée sur les charges spécifiques et les frais généraux ne permet pas de combler cet écart. Les consommations intermédiaires y sont en effet réduites de 105 k€ par rapport aux exploitations françaises.

Tableau 8 : Comparaison de critères technico-économiques pour les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux dont la SAU est comprise entre 250 et 344ha selon le pays. Année 2021, données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

	FRANCE	ALLEMAGNE	ROUMANIE
Nombre d'exploitations représentées	3 073	1 093	955
EBE*/UTANS	150 796	123 994	181 633
Productivité/UTA	284 508	276 768	135 236
Efficience	2,3	2,0	3,2
Nombre d'UTA	2,0	2,2	3,1
Nombre d'UTANS	1,59	1,51	1,18
SAU	286	291	296
Produit brut issu des cultures	1 410	1 361	969
Total charges spécifiques	385	495	268
Produit brut issu des cultures/ charges spécifiques	3,7	2,7	3,6
Produit total incluant les aides	486 897	529 055	344 699
Aides	65 889	93 715	56 943
Consommations intermédiaires	221 680	271 482	116 208
Dont frais généraux	105 272	118 732	36 228
Dont charges en entretien du matériel	19 174	26 579	6 848
Dont charges en ETA et leasing	31 232	18 967	4 771
Dont charges en énergies	20 164	40 761	22 829
Fermages	38 327	60 039	27 627
Salaires	9 126	22 208	12 661
EBE par exploitation*	213 907	170 786	184 965

* EBE= Production de l'exploitation + aides- consommations intermédiaires – impôts – salaires - fermages

La rétrospective de l'EBE/UTANS montre des résultats français et allemands très proches quelle que soit l'année et un net avantage aux exploitations roumaines, notamment en 2022.

Mais cet avantage reste lié au fait que le travail est majoritairement réalisé par les salariés en Roumanie, alors qu'en France et en Allemagne les chefs d'exploitations représentent les trois quarts des UTA. Les exploitations roumaines présentent en moyenne un nombre d'UTANS bien inférieur à celui des exploitations françaises et allemandes, ce qui conduit à augmenter leur ratio EBE/UTANS.

A surfaces équivalentes, à l'échelle de l'exploitation, les fermes françaises dégagent un meilleur EBE que les exploitations roumaines.

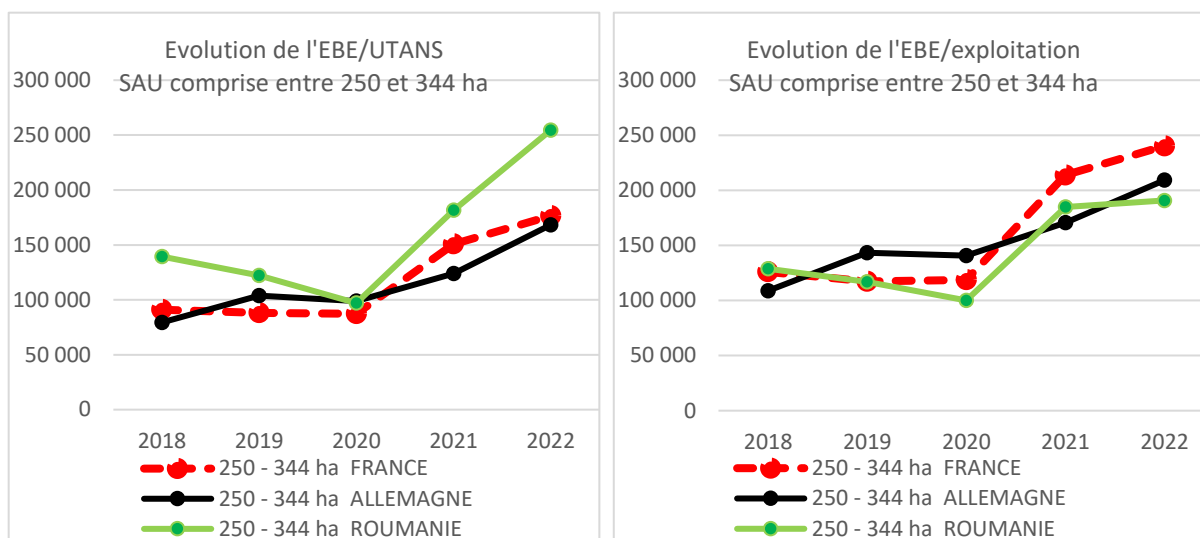


Figure 6 : Comparaison rétrospective de l'EBE/UTANS pour les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux dont la SAU est comprise entre 250 et 344ha selon le pays. Année 2021, données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

- ➔ À SAU équivalente, les résultats français et allemands sont proches par UTANS et par exploitation, ceux de la France étant légèrement meilleurs les bonnes années.
- ➔ À SAU équivalente, les exploitations roumaines conservent un meilleur EBE/UTANS que les exploitations françaises, car, le travail étant majoritairement réalisé par des salariés, elles ont moins d'UTANS/exploitation.
- ➔ À SAU équivalente, la France a de meilleurs résultats par exploitation que les exploitations roumaines.

1.2. OTEX 45 : les exploitations spécialisées en bovins lait

1.2.1. Répartition des exploitations et de la production au sein des CDEX

En France, la très large majorité (83%) des exploitations spécialisées en bovins lait ont une PBS comprise entre 100 et 500 k€, elles réalisent 80% de la production brute de l'OTEX. En Allemagne et aux Pays-Bas, cette catégorie est également majoritaire mais de façon moins marquée : elle réalise une proportion moins importante du chiffre d'affaires, qui est produit à parts égales par les exploitations de plus de 500 k€ de PBS.

La proportion d'exploitations laitières de taille importante est presque deux fois moins élevée en France qu'en Allemagne et presque cinq fois moindre qu'aux Pays-Bas, où ce type d'exploitation s'est davantage développé et génère respectivement 44% et 52% de la production.

- ➔ Les très grandes exploitations (plus de 500 k€ de PBS) sont proportionnellement 2 fois plus nombreuses en Allemagne qu'en France et 5 fois plus nombreuses aux Pays-Bas où elles représentent la moitié de la production.

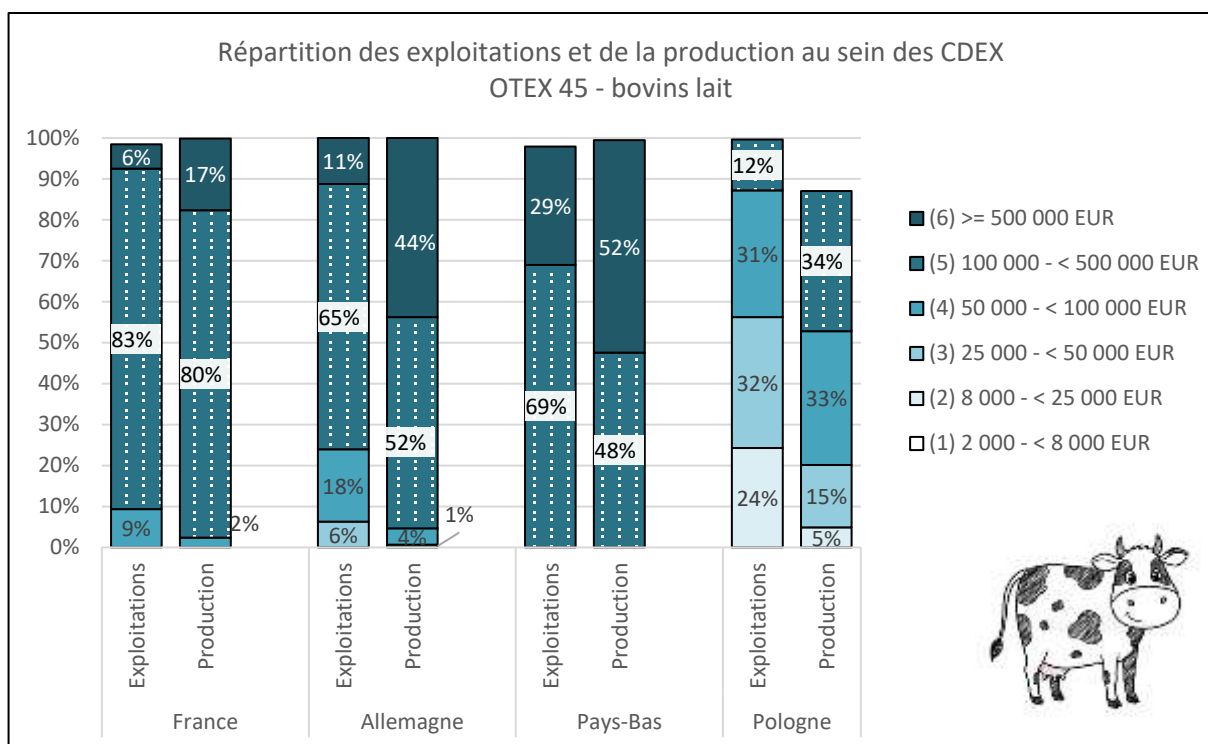


Figure 7 : Répartition des exploitations et de la production brute au sein des classes de dimension économique pour les exploitations spécialisées en bovins lait, année 2022. Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER
Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

Pour l'analyse, la CDEX 5 (PBS comprise entre 100 et 500 k€) est donc retenue en raison du nombre d'exploitations que cette classe contient. La classe 6 (PBS de plus de 500 k€) fait également l'objet d'une analyse spécifique. La CDEX 5 a été divisée en deux sous-classes de 100 <250 k€ et 250- <500 k€ pour permettre de comparer des systèmes d'exploitation les plus homogènes possible. L'échantillon a également été retraité pour ne comporter que :

- **les exploitations conventionnelles ;**
- **en zone de plaine ;**
- **sans transformation à la ferme ;**
- **qui contiennent un nombre d'UTA non salariée non nul.**

Les données du FADN ne permettent pas de distinguer et d'exclure les exploitations sous signe de qualité.

1.2.2. Analyse de la performance économique – CDEX 5 (PBS comprise entre 100 k€ et 500 k€)

1.2.2.1. EBE et RCAI

La classe 100- <250 k€ présente un EBE relativement bon au regard des performances des exploitations européennes de cette classe : il est inférieur à l'EBE allemand, mais supérieur à celui de la Pologne et des Pays-Bas. En revanche, son positionnement apparaît dégradé dans la classe suivante (250- <500 k€) : l'EBE français progresse peu entre les deux classes (+28%) quand celui des exploitations allemandes, polonaises et néerlandaises progresse respectivement de 65%, 119%

et 95%. Ainsi sur le critère EBE/UTANS, seuls les Pays-Bas font moins bien et celui des 2 autres pays est nettement supérieur.

Tableau 9 : Comparaison de la performance économique selon le pays et la CDEX pour les exploitations spécialisées en bovins lait, année 2021. Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

	100- <250 k€				250- <500 k€			
	FRA	ALL	POL	P-B	FRA	ALL	POL	P-B
Nb. d'exploitations représentées	9 128	3 378	8 230	2 129	8 118	5 750	678	6 350
EBE/UTANS	60 657	71 202	47 224	37 975	77 606	117 502	103 490	74 162
RCAI/UTANS	32 279	50 144	38 494	13 954	40 352	76 935	83 055	33 248

- ➔ Si le positionnement des performances françaises dans la première classe économique (100-250 k€) est correct par rapport à leurs homologues européennes, celui-ci se dégrade dans la classe économique supérieure ; l'EBE ne progresse pas suffisamment entre les deux classes pour permettre aux exploitations françaises de rester compétitives.
- ➔ Les exploitations françaises sont caractérisées par un niveau d'investissement et de recours à l'emprunt plus élevé que leurs homologues, ce qui pénalise systématiquement leur revenu courant avant impôt. Dans la dimension économique supérieure, les exploitations allemandes et polonaises génèrent un résultat près de deux fois supérieur au résultat français.

1.2.2.2. Variables économiques explicatives

Les pays les plus compétitifs se caractérisent par une efficacité moyenne compensée par une productivité élevée (Allemagne) ou une très bonne efficacité pour une productivité plus modérée (Pologne). Les Pays-Bas ont une mauvaise efficacité (<1,6) qui pénalise leur capacité à générer du résultat dans les 2 classes considérées.

L'efficacité des exploitations françaises est la même dans chacune des deux classes, elle est à 1,70 quand les exploitations des pays aux meilleures performances sont proches de 2. La productivité est plutôt élevée comparée aux autres pays en classe 100-250 k€ mais elle est trop faible en classe 250-500 k€.

Tableau 10 : Comparaison de la productivité et de l'efficacité selon le pays et la CDEX pour les exploitations spécialisées en bovins lait en 2021. Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

	100- <250 k€				250- <500 k€			
	FRA	ALL	POL	P-B	FRA	ALL	POL	P-B
Productivité/UTA	160 805	187 347	96 468	159 176	193 566	262 239	166 461	242 760
Efficacité	1,7	1,8	2,0	1,5	1,7	1,8	2,0	1,6

- ➔ Contrairement à l'Allemagne, l'efficacité française qu'on peut qualifier de moyenne n'est pas compensée par une productivité élevée.

1.2.3. Analyse des déterminants de la productivité et de l'efficacité : prix du lait, production par vache, nombre de vaches et charges – CDEX 5 (PBS comprise entre 100 et 500 k€)

- **Nombre de vaches par exploitation : plutôt élevé en France, qui maintient pourtant le chargement le plus faible**

Dans la classe 100-250 k€, la moyenne est à 92 vaches par exploitation, c'est le nombre le plus élevé. Dans la classe suivante, la moyenne est à 167 vaches en France comme en Allemagne, tandis que la Pologne monte à 191. Les Pays-Bas ont le plus petit nombre de vaches par exploitation dans les deux classes.

Le chargement français est dans les deux classes le plus faible des pays étudiés (1,7 et 1,9), en lien avec une SAU plus importante que celle des autres pays.

Tableau 11 : Comparaison du nombre d'UGB et du chargement selon le pays et la CDEX pour les exploitations spécialisées en bovins lait, année 2021. Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

	100- <250 k€				250- <500 k€			
	FRA	ALL	POL	P-B	FRA	ALL	POL	P-B
Nombre d'UGB	92	84	82	63	167	167	191	118
SAU (ha)	76	63	53	31	138	103	115	50
Surface fourragère (ha)	58	50	37	31	94	85	81	50
Chargement (UGB/ha)	1,7	1,8	2,6	2,1	1,9	2,1	2,5	2,4

➔ À dimension économique équivalente, le nombre de vaches par exploitation n'apparaît pas comme un facteur limitant de la compétitivité française.

- **Production laitière : des performances françaises insuffisantes**

Le rendement laitier moyen français (soit le volume de lait produit divisé par le nombre de vaches en production) est plus faible que celui des autres exploitations concurrentes. En classe 100-250 k€, il s'établit à 7 260 l de lait/vache, un chiffre proche de celui de la Pologne, mais bien inférieur à la moyenne allemande (où les vaches produisent 7 733 l de plus) ou néerlandaise (8 094 l de plus). Entre la classe 100-250k€ et la classe 250-500k€, la productivité par vache progresse de façon plus importante pour l'Allemagne (+11%) et la Pologne (+14%) que pour la France (+9%). **De ce fait, l'écart en matière de production de lait par vache s'accroît dans la classe supérieure entre la France et l'Allemagne, les vaches allemandes y produisant 670 l de plus par vache.**

Les exploitations françaises détiennent également une part de vaches en production dans le troupeau plus faible que leurs homologues, notamment dans la classe 100-250 k€ où l'écart est davantage marqué. La part des vaches improductives est particulièrement faible aux Pays-Bas, qui externalisent pour partie l'élevage des génisses.

Tableau 12 : Comparaison du rendement laitier et du nombre de vaches productives selon le pays et la CDEX pour les exploitations spécialisées en bovins lait, année 2021. Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

	100- <250 k€				250- <500 k€			
	FRA	ALL	POL	P-B	FRA	ALL	POL	P-B
Rendement laitier l/vache	7 261	7 733	7 297	8 094	7 931	8 604	8 331	8 754
Part des vaches en production dans le troupeau	60%	61%	62%	75%	58%	63%	65%	75%

→ Les exploitations laitières françaises produisent moins de lait par vache que leurs homologues et sont pénalisées par une part de vaches productives plus faible au sein du troupeau. L'écart avec les exploitations allemandes se creuse dans la classe supérieure.

- Un prix du lait réel moins élevé en France depuis 2021

Le prix du lait est une composante importante de la productivité par animal : un prix du lait élevé peut compenser un rendement laitier faible. **La comparaison des prix du lait européens est un exercice très suivi mais peu maîtrisé, car les indicateurs de suivi du prix du lait internationaux ne tiennent pas compte des différences de composition du lait.** Le lait est payé en fonction d'un prix de base établi pour une teneur standard en matière grasse et matière protéique et cette teneur standard n'est pas la même selon les pays.

- **Le lait standard en France est dit « 38/32 »** (1 litre de lait contient 38 g de matière grasse et 32 g de protéines). La composition du lait standard allemand a été réhaussée depuis 2010, et contient désormais 4,0% de matière grasse et 3,4% de protéines. Mais les standards français 38/32 et allemand 40/34 ne sont pas comparables en l'état. Une fois le standard français converti en g/kg et les différences d'évaluation du TP prises en compte (voir annexe), le standard français correspond plutôt à 36,8/32,6 , **très inférieur au standard allemand 40/34**, ou au standard néerlandais (44,5/35,8).
- La comparaison des prix de base français et allemand sans conversion n'est donc pas équitable, car elle ne tient pas compte de cette différence de composition.

À ce prix de base s'ajoutent ensuite des primes qui rémunèrent la qualité du lait, en fonction de la teneur réelle en matière grasse et matière protéique, du taux de cellules, de la saisonnalité et d'autres paramètres spécifiques à chaque laiterie.

L'Institut de l'élevage et le CNIEL avaient établi en 2023¹² que, ramené à composition identique, **le lait standard** a été payé de la même façon entre français et allemands sur la longue période (1996 à 2022) car le prix du lait français est plus stable (il monte moins haut mais descend moins bas).

En revanche, en moyenne tous laits confondus (conventionnel, bio et signes de qualité), le lait allemand est historiquement plus riche en matière grasse et en matière protéique et le prix du lait allemand est fortement indexé sur ceux du beurre et de la poudre de lait (qui dépend de la matière protéique). Lorsque le prix de ces produits monte, les éleveurs laitiers allemands profitent mieux des opportunités de marché que les éleveurs français, dont le prix du lait est indexé pour partie sur le coût de production, pour partie sur les prix des produits laitiers vendus en GMS, et pour partie sur les cours des ingrédients.

Contrairement à l'indicateur *Raw Milk* publié par l'observatoire du lait de la Commission européenne qui donne des indications sur une base mensuelle et n'intègre pas nécessairement les primes, les données RICA vont permettre d'intégrer le prix de base et l'ensemble des primes perçues et compléments de prix par l'éleveur durant une année comptable et de diviser celui-ci par le litrage

¹² Institut de l'élevage, Dossier prix du lait N° 545, Décembre 2023

vendu pour parvenir à une comparaison effective pour le prix du lait à teneur réelle sur une année donnée.

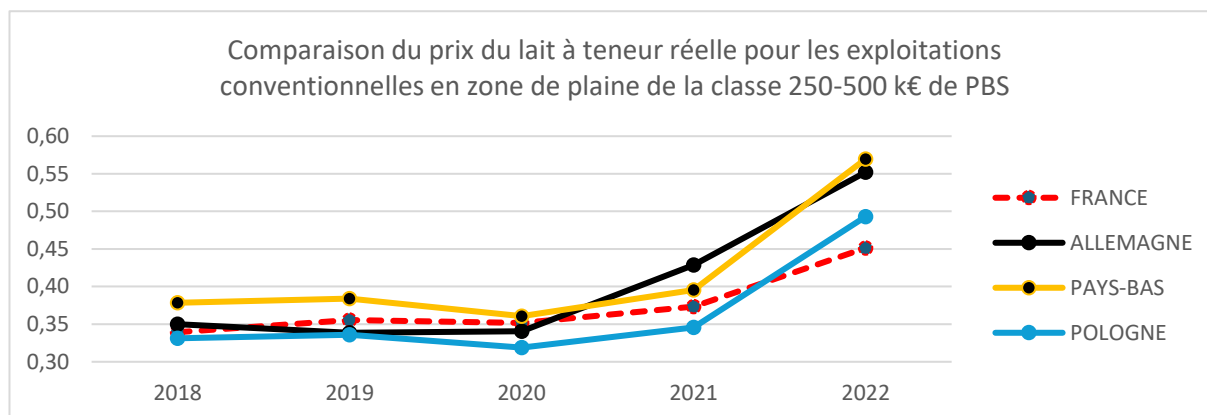


Figure 8 : Comparaison rétrospective du prix du lait à teneur réelle selon le pays. Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

Alors qu'en 2018, 2019 et 2020, la composition du lait français était bien moins riche en moyenne que celle du lait allemand (voir graphiques en annexe 7), le prix du lait à teneur réelle était proche entre les deux pays, du fait de cotations beurre/poudre peu élevées. Entre 2021 et 2022, le prix du beurre s'est envolé et le prix du lait français a commencé à décrocher, en lien avec un taux de matière grasse plus faible et un poids moindre des cotations dans le calcul du prix payé aux éleveurs en France.

D'après les données du FADN, lorsqu'on divise le produit de la vente du lait par le volume de lait vendu (non transformé), les écarts sont significatifs : en 2021, pour la classe supérieure, les Allemands touchaient 0,056 €/l de plus que les Français (0,429 €/l contre 0,373 €/l). En 2022, l'écart s'élève à 10 centimes du litre.

Lorsqu'on ramène le produit brut par vache issu de l'atelier lait (lait, produits laitiers et viande) à l'UGB, les écarts entre les 4 États sont marqués. En 2021, par exemple, les produits varient de 1 800 €/vache en Pologne à 2 600 €/vache aux Pays-Bas pour la première classe, avec un plafond à 2 800 €/vache dans la seconde classe. La France, **pénalisée par une productivité inférieure à celle de ses voisins européens et un prix du lait moins élevé**, affiche des performances dans le bas de l'échelle : 1 900 €/vache en première classe et seulement 2 000€/vache en seconde. À l'inverse, l'Allemagne se situe bien au-dessus, avec plus de 2 300 €/vache en première classe et dépassant 2 650 €/vache en seconde.

Tableau 13 : Comparaison du produit animal/UGB et de ses déterminants selon le pays et la CDEX pour les exploitations spécialisées en bovins lait, année 2021. Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

	100 k€ - <250 k€				250 k€ - <500 k€			
	FRA	ALL	POL	P-B	FRA	ALL	POL	P-B
Prix du lait €/l	0,372	0,427	0,335	0,393	0,373	0,429	0,346	0,396
Rendement laitier l/vache	7 261	7 733	7 297	8 094	7 931	8 604	8 331	8 754
Produit animal* €/UGB	1 926	2 337	1 793	2 623	2 038	2 657	2 064	2 822

* Le produit animal est la production (somme des ventes et de l'autoconsommation du lait, des produits laitiers, des animaux) nette des achats d'animaux

- La productivité française en litre par vache mais aussi en matière grasse et matière protéique n'est pas assez élevée, en raison d'un rendement laitier insuffisant au regard des performances des exploitations qui se situent dans la même classe économique.
- Le prix du lait français est moins lié à la volatilité des marchés ; il est plus stable que celui des autres pays, mais ne permet pas aux éleveurs français de bénéficier des mêmes opportunités lorsque les cotations beurre/poudre s'envolent.
- Le lait français est moins riche que le lait allemand, ce qui contribue à amplifier les écarts de prix.

R3. Envisager une mission de médiation pour travailler sur la rémunération du lait de façon à intégrer une meilleure valorisation de la matière grasse, tout en incitant à l'augmentation de la productivité des vaches laitières.

- Des charges spécifiques bien maîtrisées, mais des frais généraux trop élevés, en lien avec les surfaces cultivées

Les exploitations françaises ont une très bonne maîtrise des coûts spécifiques à la gestion des animaux (alimentation, frais vétérinaires) ; ils ont le plus bas niveau de l'échantillon considéré, en lien avec un rendement laitier modéré et des surfaces qui permettent une bonne autonomie alimentaire. En revanche, leurs consommations intermédiaires sont alourdies par des frais généraux élevés (qui en représentent environ la moitié).

Tableau 14 : Comparaison des charges selon le pays et la CDEX pour les exploitations spécialisées en bovins lait, année 2021. Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

	100- <250 k€				250- <500 k€			
	FRA	ALL	POL	P-B	FRA	ALL	POL	P-B
Consommations intermédiaires (k€)	137	151	105	148	269	314	269	251
Coûts spécifiques (k€)	65	89	81	88	140	193	209	162
Charges vétérinaires/UGB	63	172	75	282	67	215	93	306
Charges alimentation/UGB	442	663	715	898	535	731	806	959
Frais généraux (k€)	72	62	24	60	129	121	60	89
Dont charges entretien (k€)	18	20	8	18	35	38	18	26
Dont charges énergie (k€)	11	16	10	9	22	33	27	16
Dont charges ETA (k€)	25	16	5	19	44	35	11	27
Surface en terres arables (ha)	55	28	37	11	107	50	93	16
UTA totales	1,55	1,50	2,21	1,71	2,46	2,20	3,31	1,70

Les frais généraux sont constitués de frais d'entretien (mécanisation/bâtiments), d'assurances, d'énergie et d'un dernier poste qui combine le recours aux ETA et la location de matériel (incluant le leasing). Ce poste ETA/location est particulièrement élevé pour les exploitations laitières françaises, qui peut être lié au travail des surfaces en cultures, les exploitations françaises disposant de 55 ha de terres arables dans la classe 100-250 k€ et de plus de 100 ha dans la classe supérieure. Néanmoins, les exploitations polonaises de classe 250-500 k€, qui disposent en moyenne de 93 ha de terres arables, ont des charges en ETA quatre fois moins élevées et des frais de mécanisation

et d'entretien presque divisés par deux. En revanche, elles disposent de davantage de main-d'œuvre et le produit brut issu des cultures est bien moins élevé (il s'élève à 52,6 k€ pour les exploitations françaises, contre 29 k€ pour les exploitations polonaises).

- ➔ Les charges spécifiques liées à l'atelier laitier sont bien maîtrisées en France, en lien avec une bonne autonomie fourragère et un rendement laitier modéré.
- ➔ En revanche, le recours aux ETA et au leasing, en lien avec la présence d'un atelier de cultures, pénalise l'efficacité des fermes françaises.

- **Recours au travail : avantage à la Pologne sur les charges salariales**

Le nombre d'UGB gérées par UTA apparaît cohérent pour les exploitations françaises par rapport à leurs homologues de classe économique équivalente. Le nombre de litres de lait produit par UTA est bon dans la classe 100-250 k€ ; il est plus élevé qu'en Pologne et témoigne d'une bonne productivité physique du travail, mais celle-ci se dégrade dans la classe suivante en comparaison avec les performances de l'Allemagne et des Pays-Bas, en cohérence avec une progression insuffisante de la productivité des vaches dans cette classe.

La Pologne dispose d'un avantage significatif sur le coût du travail salarié : dans la classe 250-500 k€, les exploitations polonaises disposent en moyenne de 0,9 salarié, soit près du double des exploitations françaises, pour un coût salarial inférieur.

Tableau 15 : Comparaison de la productivité du travail selon le pays et la CDEX pour les exploitations spécialisées en bovins lait, année 2021. Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

	100- <250 k€				250- <500 k€			
	FRA	ALL	POL	P-B	FRA	ALL	POL	P-B
Nombre d'UGB/UTA	66	61	39	49	73	83	62	74
Volume de lait produit 1 000l/UTA	284	290	177	293	329	445	333	484
Nombre d'UTA non salariées	1,35	1,34	2,14	1,38	2,02	1,67	2,41	1,61
Nombre d'UTA salariées	0,20	0,16	0,07	0,33	0,43	0,52	0,90	0,09
Charges salariales*	3 957	4 197	540	12 562	10 108	14 682	7 975	3 309

* Salaires et charges sociales (et assurances) des salariés.

- **Le poids des aides : avantage à la France, les Pays-Bas particulièrement pénalisés.**

Les exploitations laitières françaises perçoivent un total d'aides plus élevé que leurs homologues dans chacune des classes étudiées. Leurs surfaces plus importantes leur permettent de toucher davantage d'aides découplées, et elles bénéficient pour une partie d'entre elles de l'ICHN, même en zone de plaine (grâce au critère socio-économique).

L'Allemagne et les Pays-Bas sont désavantagés par l'absence d'aides animales dont disposent les autres pays concurrents ; celles-ci sont particulièrement élevées en Pologne. Les Pays-Bas sont également pénalisés par un faible montant d'aides découplées, en raison de surfaces peu importantes par exploitation.

Tableau 16 : Comparaison des subventions perçues selon le pays et la CDEX pour les exploitations spécialisées en bovins lait, année 2021. Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

	100- <250 k€				250- <500 k€			
	FRA	ALL	POL	P-B	FRA	ALL	POL	P-B
Cheptel (UGB)	92	84	82	63	167	167	191	118
SAU (ha)	76	63	53	31	138	103	115	50
Total des aides par exploitation*	25 k€	23 k€	20 k€	13 k€	44 k€	38 k€	35 k€	21 k€
dont aides directes**	20 k€	18 k€	15 k€	11 €	36 k€	29 k€	26 k€	18 k€
Dont aides découplées	18 k€	18 k€	11 k€	12 k€	32 k€	29 k€	22 k€	18 k€
Dont aides couplées animales	1 878 €	- €	3 333 €	- €	3 195 €	- €	3 403 €	82 €
dont aides 2 ^{ème} pilier	2 992 €	1 985 €	1 925 €	615 €	4 777 €	2 506 €	5 209 €	1 647 €
dont aides à l'investissement	1 209 €	356 €	2 334 €	75 €	1 984 €	1 283 €	530 €	134 €
dont aides aux consommations intermédiaires	378 €	2 232 €	1 187 €	168 €	1 063 €	4 766 €	2 806 €	243 €
Part des aides directes dans la production	11%	10%	10%	7%	9%	7%	7%	6%

* Aides 1^{er} et 2nd pilier, y compris aides nationales et aides à l'investissement

** Principalement constituées d'aides du 1^{er} pilier. Hors aides du 2nd pilier, aides à l'achat d'animaux et aides aux consommations intermédiaires

1.2.4. Rétrospective sur les 5 dernières années :

Jusqu'en 2020 les performances des 4 pays considérés étaient équivalentes dans la première classe, avec un EBE/UTANS très proche. Dans la classe supérieure, il existait un écart en faveur de la Pologne, pourtant pénalisée par un prix du lait plus faible.

Depuis 2021, l'Allemagne améliore sensiblement ses résultats par rapport à ses performances antérieures, en particulier dans la classe 250-500 k€. En 2022, l'augmentation du prix du lait a permis à l'Allemagne de surperformer, et la Pologne et les Pays-Bas ont amélioré de façon très nette leurs résultats, tandis que la France progresse, mais plus lentement, en partie en lien avec une progression moindre du prix du lait.

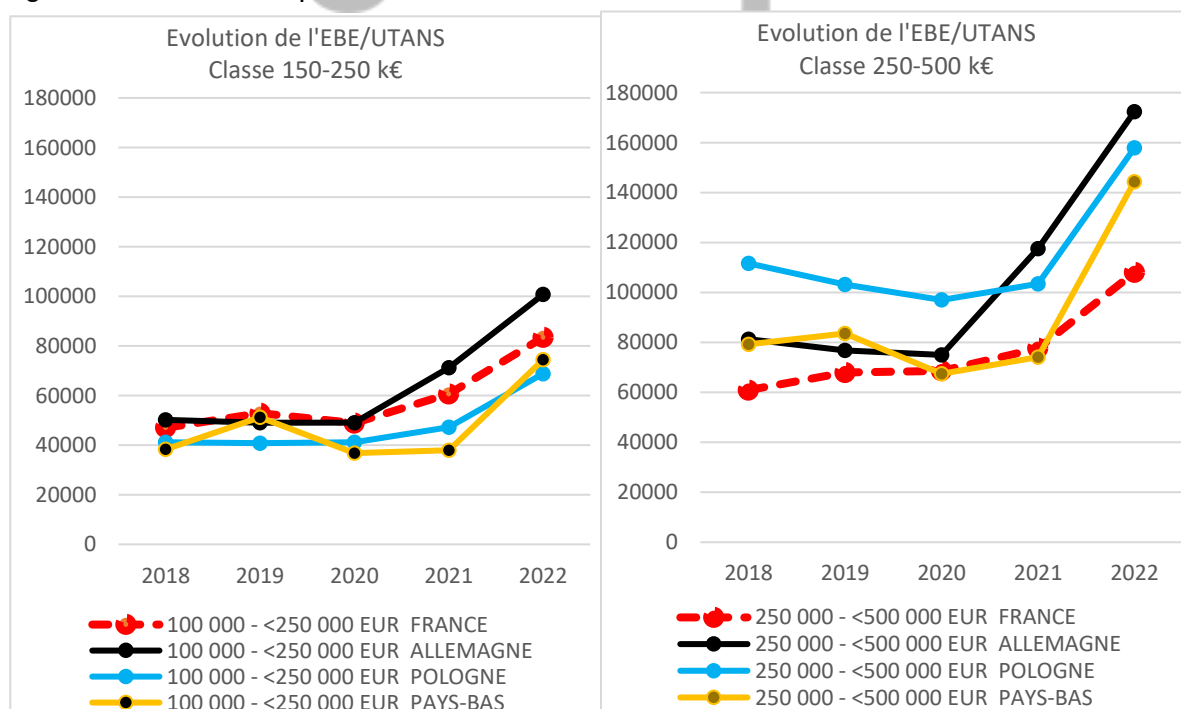


Figure 9 : Comparaison rétrospective de l'EBE/UTANS selon le pays et la CDEX pour les exploitations spécialisées en bovins lait. Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

1.2.5. Les exploitations laitières de la classe supérieure sont-elles plus compétitives ? Analyse de la classe de PBS 500 – 750 k€

En 2021, l'EBE par UTANS des exploitations françaises reste relativement stable entre les deux classes étudiées précédemment (100-250 k€ et 250-500 k€). En revanche, l'EBE par UTANS français progresse plus fortement (+53 %) lorsqu'on passe de la tranche 250-500 k€ à 500-750 k€. Les progressions allemande et française vers cette nouvelle classe sont proches : en conséquence, l'EBE/UTANS allemand reste supérieur à l'EBE français de 50%. La progression néerlandaise se poursuit à un rythme plus rapide que celle de ses homologues européens, traduisant une plus grande capacité du pays à valoriser les économies d'échelle en bovins lait. On constate ainsi que les Pays-Bas, qui avaient en moyenne des résultats très inférieurs aux résultats français en classe 100-250 k€ et légèrement inférieurs en classe 250-500 k€, obtiennent de meilleures performances dans la classe 500-750 k€.

Tableau 17 : Comparaison de l'évolution de la performance économique selon le pays et la CDEX pour les exploitations spécialisées en bovins lait, année 2021. Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

	FRA	ALL	P-B	FRA	ALL	P-B
	Entre la classe 100-250 k€ et la classe 250-500 k€			Entre la classe 250-500 k€ et la classe 500-750 k€		
Progression moyenne de l'EBE/UTANS	28%	65%	95%	53%	45%	62%
Progression moyenne du RCAI/UTANS	25%	53%	138%	55%	43%	101%
	Classe 250-500 k€			Classe 500-750 k€		
EBE/UTANS	77 606	117 502	74 162	118 359	170 251	120 254
RCAI/UTANS	40 352	76 935	33 248	62 559	109 767	66 953

Si l'efficience française s'améliore dans cette classe pour devenir équivalente à celle des exploitations allemandes, la productivité reste insuffisante, notamment en raison du rendement laitier. Les vaches allemandes et néerlandaises produisent en moyenne 1 200 l de lait par UGB de plus que les vaches françaises. A nombre d'UGB égal, cela représente un différentiel de plus de 100 000 €/exploitation entre la France et l'Allemagne (voir annexe 8).

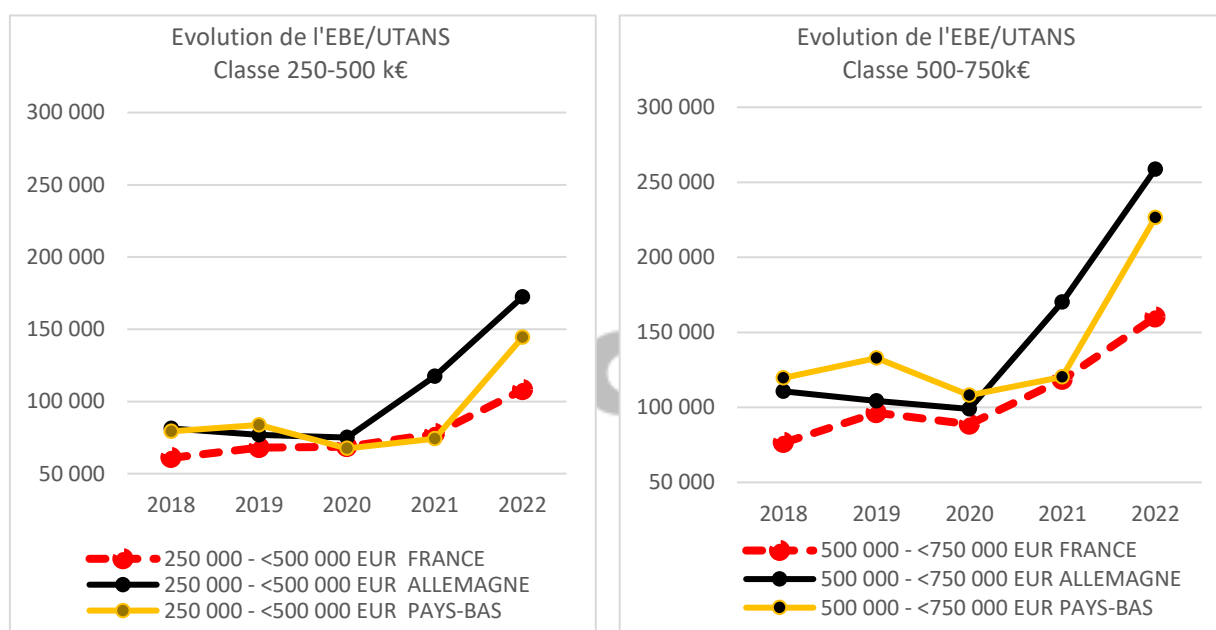
Tableau 18 : Comparaison de l'évolution de la performance technique selon le pays et la CDEX pour les exploitations spécialisées en bovins lait, année 2021. Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

	500- <750 k€		
	FRA	ALL	P-B
Volume de lait produit l/UTA	381 781	519 195	625 100
Efficience	1,8	1,7	1,7
Nombre d'UTA	3,4	3,5	2,3
Nombre d'UGB	276	277	188
Rendement laitier l/vache	8 002	9 210	9 198
Part des vaches en production dans le troupeau	58%	63%	76%
Produit animal* €/UGB	2 204	2 789	3 010

* Le produit animal est la production (somme des ventes et de l'autoconsommation du lait, des produits laitiers, des animaux) nette des achats d'animaux

- La progression des résultats économiques des exploitations laitières françaises est plus importante entre la classe 250-500 k€ et la classe 500-750 k€ qu'entre les deux classes inférieures.
- Néanmoins, cette progression n'est pas suffisante pour permettre aux exploitations françaises de rattraper leur déficit de compétitivité, notamment vis-à-vis de l'Allemagne.
- En cause, une productivité par vache toujours insuffisante : dans cette classe, les vaches allemandes et néerlandaises produisent en moyenne 1 200 l de lait par UGB de plus que les vaches françaises.

La rétrospective sur les années précédentes montre des résultats assez proches de ceux de la classe précédente, où les exploitations françaises dégagent l'EBE/UTANS le moins élevé du groupe, mais les écarts avec leurs concurrentes s'accroissent dans cette dimension économique plus importante, notamment les bonnes années.



- Plus la taille économique augmente, plus l'EBE/UTANS augmente, mais moins les exploitations laitières françaises sont compétitives par rapport à leurs homologues européennes.

1.3. OTEX 522 : les exploitations spécialisées en volailles de chair

1.3.1. Répartition des exploitations et de la production en fonction de la classification ICPE française

La filière volaille de chair française présente un certain nombre de spécificités qui rendent toute comparaison internationale difficile :

- **segmentation du marché unique en Europe avec 14-15% de production en plein air, une part significative de bio, et différents types de poulets standards ;**
- **« sirétisation » croissante des exploitations (création de SIRET distincts pour l'activité volaille pour des raisons fiscales ou organisationnelles), qui fausse les statistiques et complique l'analyse économique dans le temps ;**
- **différents modèles de commercialisation coexistent dans la filière, avec des entreprises qualifiées *d'intégrées* (couver, groupement d'éleveurs, fabrication d'aliments, abattoir) et des opérateurs indépendants, ce qui complexifie l'analyse des coûts réels.**
- **Contrairement aux autres productions étudiées où le FADN couvre environ 70 % des exploitations recensées en France, le FADN ne représente qu'une petite moitié des exploitations¹³ de volailles de chair.**

En dépit de ces limites importantes, la mission a tenté un exercice de comparaison entre exploitations françaises et espagnoles dont la production connaît une forte hausse (voir annexe 5).

La faiblesse du nombre d'exploitations échantillonnées n'a pas permis de mener cet exercice pour la Pologne et l'Allemagne.

Au sein d'une même CDEX vont cohabiter des systèmes techniques différents alors que le nombre restreint d'exploitations limite les possibilités de faire des sous-catégories. Ceci a conduit la mission, dans l'objectif de comparer des systèmes cohérents et de taille comparable, à sortir de la comparaison des CDEX pour basculer vers des classes techniques déterminées par les seuils retenus pour la classification ICPE en France (voir annexe 10) :

- **Régime de déclaration : de 5 000 à 30 000 volailles**
- **Régime d'enregistrement : de 30 000 volailles à 40 000 volailles**
- **Régime soumis à autorisation non soumise à évaluation environnementale : de 40 000 à 85 000 volailles**

Les exploitations françaises et espagnoles ont été classées selon le nombre de poulets élevés. Pour cette analyse, ont été exclues les exploitations :

- qui élèvent d'autres volailles de chair (type dindes ou canard) ;
- sans UTANS ;
- non soumises à déclaration, qui représentent moins de 1 % du cheptel français dans l'échantillon FADN ;
- de plus de 85 000 poulets en raison des règles statistiques.

¹³ 93% de la production de viande de volaille en valeur est concentrée dans l'OTEX 522 (production spécialisée en volaille de chair), mais cette OTEX ne représente que 6 889 exploitations ; or, d'après les données du recensement agricole, on dénombre environ 15 000 exploitations agricoles disposant d'un atelier volaille de chair de plus de 20 animaux en métropole (hors Corse).

Du fait de ces choix méthodologiques, l'échantillon analysé représente 3 629 exploitations françaises et 3880 espagnoles.

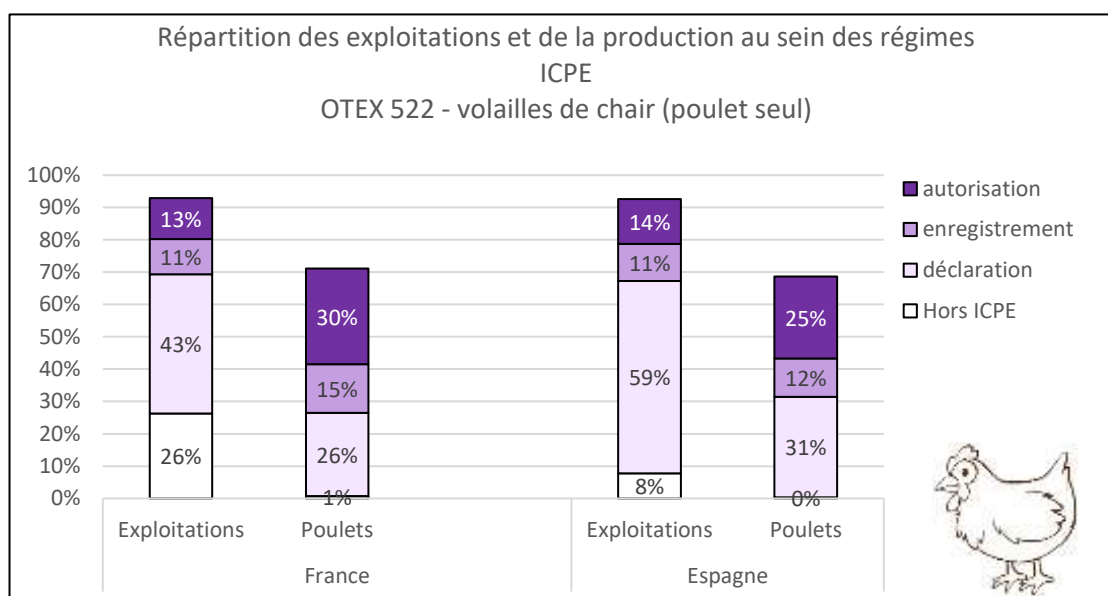


Figure 11 : Répartition des exploitations et du nombre de poulets élevés selon la classification ICPE française pour les exploitations spécialisées en volailles de chair qui n'élèvent que des poulets. Source FADN, année 2022, traitement CGAAER

Les résultats présentés si après sont donc à prendre avec précaution du fait d'un échantillon d'exploitations très restreint, qui limite l'interprétation qu'il est possible de faire des données obtenues. La mission rejoint ainsi la Cour des comptes¹⁴ sur la nécessité de développer un outil statistique permettant de suivre l'évolution des performances économiques des exploitations productrices de volailles de chair. Le FADN pourrait répondre à ce besoin, à condition d'en améliorer l'échantillonnage, et d'ajouter quelques variables supplémentaires.

1.3.2. Analyse de la performance économique en fonction de la classification ICPE française

1.3.2.1. EBE et RCAI

Dans chacune des catégories, les exploitations productrices de poulets françaises ont un EBE/UTANS équivalent à leurs homologues espagnoles, ou même nettement supérieur dans le cas des exploitations soumises à enregistrement.

L'EBE/UTANS augmente de 86% en France en moyenne entre les régimes de déclaration et d'enregistrement, mais augmente peu ensuite (+13%) entre le régime d'enregistrement et d'autorisation. Pour l'Espagne, l'évolution est différente, l'écart est moins élevé entre les deux premiers régimes (+32%), en revanche l'EBE/UTANS augmente de 75% entre le régime d'enregistrement et d'autorisation.

Tableau 19 : Comparaison de la performance économique selon le pays et le régime ICPE pour les exploitations spécialisées en poulet de chair, année 2021. Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER
Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

¹⁴ Les soutiens publics à la filière volaille de chair, Cour des comptes, septembre 2024

	Déclaration		Enregistrement		Autorisation	
	FRANCE	ESPAGNE	FRANCE	ESPAGNE	FRANCE	ESPAGNE
Nb. d'exploitations représentées	1 682	2 492	423	481	496	582
EBE/UTANS	42 744	38 807	79 585	51 108	93 148	85 816
RCAI/UTANS	21 750	33 076	41 834	40 409	45 505	52 183
Capital détenu	199 654	360 394	265 621	463 594	501 830	585 987
Dotations aux amortissements	19 789	6 290	29 588	16 427	53 980	29 081
Montant des intérêts annuels	2 412	463	3 662	1 243	5 718	1 363
Montant des prêts en cours*	154 597	23 106	199 091	53 456	396 478	94 730

Alors que les exploitations françaises détiennent un capital moins élevé que leurs homologues espagnoles, elles investissent pourtant davantage et financent ces investissements par l'emprunt. Elles sont donc plus endettées et ont des dotations aux amortissements plus élevées, ce qui grève leur capacité à dégager un même niveau de RCAI.

Selon ces données, le régime de l'enregistrement présente des performances intéressantes au regard du capital investi. Ce dernier point mériterait des investigations supplémentaires, afin de déterminer si cette taille d'exploitation peut être un compromis acceptable entre attentes sociétales et nécessités économiques.

- ➔ La progression de l'EBE/UTANS entre les différents régimes n'est pas la même en France et en Espagne ; la plus grosse progression se fait en France entre le régime de la déclaration et de l'enregistrement, et entre l'enregistrement et l'autorisation pour l'Espagne.
- ➔ En France, l'écart de revenu (RCAI/UTANS) entre le régime de l'enregistrement et celui de l'autorisation est très faible, alors que le niveau de capital mobilisé est bien plus élevé en autorisation.
- ➔ Comme pour les autres filières, les exploitations françaises avicoles sont caractérisées par un niveau d'investissement (approché par les dotations aux amortissements) et de recours à l'emprunt plus élevé que leurs homologues, ce qui pénalise systématiquement leur revenu courant avant impôt.

1.3.2.2. Variables économiques explicatives

L'EBE/UTANS est plus élevé en France qu'en Espagne du fait d'une meilleure productivité du travail. Cependant ramené à l'exploitation, il n'est meilleur que pour les exploitations soumises à autorisation. Selon les régimes, le produit par exploitation est pourtant entre 1,6 et 1,9 fois plus élevé en France qu'en Espagne, mais les consommations intermédiaires sont également bien plus élevées, ce qui impacte la capacité à dégager de l'EBE.

Cette meilleure productivité est principalement issue de l'atelier animal (vente de volailles de chair et produit issu de l'intégration), bien que les exploitations françaises disposent également d'un avantage procuré par l'atelier grandes cultures et des subventions qui lui sont liées. Les produits issus de l'activité grandes cultures restent modérés, mais ils sont également une source de subventions.

Tableau 20 : Comparaison des produits et des charges selon le pays et le régime ICPE pour les exploitations spécialisées en poulet de chair, année 2021. Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

	Déclaration		Enregistrement		Autorisation	
	FRANCE	ESPAGNE	FRANCE	ESPAGNE	FRANCE	ESPAGNE
Nombre moyen de poulets de chair*	14 772	16 802	34 360	33 427	57 637	58 657
Productivité/UTA	187 109	80 961	276 990	92 878	288 322	102 452
Produit total incluant les aides/exploitation	196 723	114 860	280 197	176 019	446 761	233 728
UTA totales	1,16	1,68	1,08	1,98	1,67	2,37
Part du produit d'origine animale** dans le produit total	79%	92%	81%	84%	82%	93%
Part du produit des cultures dans le produit total	11%	5%	11%	11%	12%	5%
Part des aides dans le produit total	6%	3%	7%	3%	4%	2%
EBE/exploitation	41 899	42 112	75 035	82 194	110 765	87 212
Consommations intermédiaires	149 172	67 084	197 527	88 659	315 254	125 263
Dont frais généraux	48 894	18 291	70 790	45 154	117 456	55 361
Dont énergies***	11 675	10 029	21 392	20 541	33 073	27 030
Dont ETA/leasing	12 655	1 273	15 811	8 802	33 884	4 686
Dont assurances (hors assurance récolte)	5 354	563	8 034	1 646	11 037	1 678
Dont entretien bâtiments	1 313	1 233	1 288	3 839	3 538	10 236
Dont entretien matériels	5 480	1 313	7 785	4 660	13 182	4 493
Dont « divers » incluant eau et comptabilité	11 866	2 636	15 697	3 528	21 986	4 084
Salaires et charges sociales	1 050	4 724	1 036	2 807	9 670	16 629
UTA salariées	0,05	0,27	0,03	0,18	0,38	1,00

* Incluant le produit issu de l'activité d'intégration

Le niveau des produits et des charges des élevages de volailles de chair va fortement dépendre du transfert de propriété ou non¹⁵ : en effet, dans les systèmes sans transfert de propriété c'est « l'intégrateur » (entreprise, coopérative, ou groupement) qui :

- **fournit** les intrants : poussins, aliment, soins vétérinaires, parfois litière ;
- **conserve la propriété** des animaux jusqu'à leur abattage ;
- **reprend** les animaux finis à la fin du lot ;
- **paye** l'éleveur pour sa **prestation d'élevage** (mise à disposition du bâtiment, travail, énergie, etc.).

Toutefois, **les frais généraux** qui ne dépendent pas du transfert de propriété contrairement au niveau de charges, **sont nettement plus élevés en France**. Ils représentent plus du double des frais généraux espagnols (en déclaration et autorisation). Les éleveurs français semblent pénalisés par des frais divers plus élevés (incluant notamment l'eau et la comptabilité), ainsi que par le coût des primes des assurances souscrites par l'exploitation (hors assurance récolte)¹⁶. Les éleveurs

¹⁵ Les exploitations classées « avec transfert de propriété » ont une valeur inférieure à 100 € pour la variable « élevage sous contrat » (PCNTRRG_TO Contract rearing - Total output. Value), les exploitations « sans transfert de propriété » ont une valeur supérieure ou égale à 100€ pour cette variable.

¹⁶ Elles couvrent la responsabilité, les bâtiments ou le matériel

français assument également un coût de chauffage plus important, mais surtout des charges élevées en ETA/leasing qui s'ajoutent aux charges en entretien de matériel.

Pour les élevages avec transfert de propriété, le niveau de charges sera plus élevé que dans le cas d'un élevage sans transfert de propriété, mais les produits le sont également (vente de volailles finies). Selon les parts respectives des exploitations avec/sans transfert de propriété dans l'échantillon, le poids des charges et des produits va donc varier fortement. Pour cette raison, l'analyse suivante compare les performances économiques en fonction de cette distinction. Elle est limitée à la catégorie des exploitations soumise à déclaration uniquement, seule catégorie qui comporte un nombre d'exploitations suffisant pour procéder à cette sous-classification.

- La productivité/UTA française représente plus du double de la productivité espagnole.
- Les exploitations françaises ont en contrepartie un niveau de consommations intermédiaires qui s'élève à plus du double de celui de leurs homologues espagnoles.
- Ces écarts peuvent provenir d'une meilleure valorisation liée la segmentation propre à la France, ainsi que des différences liées à « l'intégration », partielle ou non des éleveurs ; pour les élevages avec transfert de propriété, le niveau de charges sera plus élevé que dans le cas d'un élevage sans transfert de propriété, mais les produits le sont également (vente de volailles finies).
- Toutefois, les frais généraux ne dépendent pas du transfert de propriété contrairement au niveau de charges et ils sont nettement plus élevés en France.

1.3.3. Analyse de la performance économique selon le transfert de propriété ou non pour le régime de la déclaration

Cette sous-partie vise à une analyse technico-économique de la performance des exploitations productrices de volailles de chair françaises par rapport à leurs homologues espagnoles, en distinguant les exploitations qui sont propriétaires des volailles élevées (avec transfert de propriété) des exploitations qui pratiquent l'engraissement pour des tiers (sans transfert de propriété, les volailles restant propriété de l'intégrateur ou de la coopérative pendant le processus). Afin de comparer des systèmes comparables en termes de taille et de modèle tout en respectant les règles du secret statistique, les exploitations étudiées dans cette comparaison respectent les critères suivants :

- **elles disposent d'UTA non salariées ;**
- **elles n'ont pas d'autres volailles que les poulets de chair¹⁷ ;**
- **elles appartiennent uniquement au régime ICPE déclaration¹⁸**

Les résultats ne concernent qu'une partie des exploitations spécialisées en volailles de chair françaises (25% de l'échantillon FADN de l'OTEX 522, qui lui-même ne représente qu'une petite moitié des exploitations françaises spécialisées en volailles de chair). Ils ne peuvent donc être considérés comme représentatifs de l'ensemble des exploitations françaises productrices de volaille de chair.

¹⁷ Approché grâce au critère suivant : Variable LPLTROTH_TO (*Other poultry Total output*) égale à zéro

¹⁸ Nombre moyen de poulets détenu par l'exploitation compris entre 5 000 et 30 000 volailles

1.3.3.1. **EBE et RCAI -Régime déclaration**

Pour ces exploitations relevant du régime de la déclaration, il apparaît que les fermes espagnoles obtiennent de meilleurs résultats que les exploitations françaises pour la catégorie « avec transfert de propriété », tandis que les exploitations françaises font mieux parmi les exploitations sans transfert.

L'écart en matière de performance économique est important entre les deux modalités pour chacun des pays : en France, les exploitations « intégrées » réalisent un EBE/UTANS supérieur de 70% à celui des exploitations qui sont propriétaires de leurs volailles, et en Espagne, l'écart est de plus de 50% en faveur des exploitations indépendantes cette fois.

Tableau 21 : Comparaison de la performance économique selon le pays et le transfert de propriété pour les exploitations spécialisées en poulet de chair, régime déclaration, année 2021. Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

Régime déclaration	Avec transfert de propriété		Sans transfert de propriété	
	FRANCE	ESPAGNE	FRANCE	ESPAGNE
Nb. d'exploitations représentées	1090	966	592	1526
EBE/UTANS	34 333	57 736	58 236	26 819
RCAI/UTANS	14 546	54 550	35 019	19 477

1.3.3.2. **Variables économiques explicatives - Régime déclaration**

- **Les exploitations françaises génèrent davantage de produit, avec moins de main-d'œuvre**

La production est plus importante pour les exploitations françaises, alors que le nombre d'UTA par exploitation est plus faible, traduisant une très bonne productivité du travail pour les élevages de volaille français.

Pour les exploitations avec transfert de propriété, le produit issu de l'activité animale par exploitation (qui provient des ventes d'animaux finis) n'est que légèrement plus faible pour les fermes françaises, qui affichent pourtant un nombre de volailles abattues inférieur de 25% à leurs homologues. Ces caractéristiques de la production françaises peuvent être liées à une part importante de SIQO, qui induisent des durées d'élevage plus élevées et un vide sanitaire plus important, mais permettent un prix de vente supérieur.

Les exploitations françaises sont favorisées par un coût d'achat des volailles plus faible, et bénéficient en moyenne d'une meilleure valorisation : le prix de vente moyen d'une volaille à l'abattoir est de 3,35€ en France contre 2,70€ en Espagne pour notre échantillon. Néanmoins, pour affiner cette donnée, il faudrait disposer du poids de vente des volailles et de la présence ou l'absence de signe de qualité, deux précisions absentes dans le FADN.

Le produit d'origine animale est complété par les produits issus des cultures et les subventions, plus élevés en France, qui améliorent ainsi sensiblement la production française. Les exploitations espagnoles disposent également de quelques hectares de terres arables, mais qui génèrent un produit peu élevé ; une part plus importante des cultures semble être dédiée à l'autoconsommation par les volailles en Espagne.

Pour les exploitations sans transfert de propriété, la production est aussi nettement supérieure en France qu'en Espagne. Elle est pour partie issue du produit de l'activité d'élevage, et pour partie issue des cultures. Les exploitations françaises qui ont choisi ce modèle disposent comme les exploitations avec transfert de propriété d'une vingtaine d'hectares en cultures qui leur permet d'obtenir un complément de revenu, dont ne disposent pas les exploitations espagnoles.

Pour un nombre de poulets équivalent, le produit issu de l'activité animale est aussi nettement supérieur en France. Cet écart peut être dû à des différences en matière de contractualisation : par exemple, les poussins sont fournis par l'intégrateur mais l'aliment peut être acheté par l'éleveur à un fournisseur, et donc facturé (cas que l'on retrouve pour une petite partie en France) ou fourni par l'intégrateur et donc non facturé (situation principale en l'Espagne), ce qui modifie la rémunération et les charges de l'éleveur.

Tableau 22 : Comparaison des produits selon le pays et le transfert de propriété pour les exploitations spécialisées en poulet de chair, régime déclaration, année 2021. Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER Données EU-FADN – Co

Régime déclaration	Avec transfert de propriété		Sans transfert de propriété	
	FRANCE	ESPAGNE	FRANCE	ESPAGNE
Nombre moyen de poulets de chair	13 532	17 905	17 055	16 103
Nombre de poulets abattus	65 231	84 320	-	-
Production (aides incluses)	230 562	206 865	134 395	56 592
Produit net issu de l'activité animale*	187 006	197 156	85 551	49 627
Dont ventes à l'abattoir	203 781	215 120	-	-
Nombre de volailles vendues à l'abattoir	65 231	84 320	-	-
Produit issu des cultures	24 057	4 395	26 426	5 157
Subventions (aides à l'investissement incluses)	17 149	5 327	8 774	3 321
Part du produit d'origine animale* dans la production	83%	92%	71%	91%
Part du produit des cultures dans la production	9%	3%	17%	7%
Part des subventions dans la production	7%	4%	5%	2%
UTA totales	1,22	2,29	1,05	1,29
SAU	30,92	20,36	29,57	4,65
Surface en terres arables	21,40	11,89	22,36	1,54

* Achats d'animaux déduits

- **Les exploitations françaises sont pénalisées par une moins bonne maîtrise des charges liées à l'élevage, aux cultures, et par des frais généraux élevés**

Dans les deux systèmes, les consommations intermédiaires sont toujours plus élevées pour les exploitations françaises. Les frais généraux en particulier pèsent de façon importante sur la rentabilité des éleveurs, ils s'élèvent à plus du double des exploitations espagnoles.

L'atelier grandes cultures d'une vingtaine d'hectares amène un produit d'environ 25 000 € pour les exploitations françaises dans les deux systèmes, mais génère des coûts spécifiques d'environ 10 000 €, associés à des charges en ETA/leasing de 12 000 € environ et des charges en entretien du matériel de l'ordre de 5 000 € ; sa rentabilité n'apparaît ainsi pas certaine.

Pour les éleveurs avec transfert de propriété, ces charges dues à l'atelier grandes cultures sont beaucoup plus faibles pour les exploitations espagnoles qui disposent en moyenne d'une dizaine

d'hectares. Au final, l'ensemble de ces charges plus élevées (frais liés aux cultures, à l'alimentation des animaux, au chauffage, à l'entretien, au recours aux ETA et au leasing) conduit à gommer l'avantage initial dont disposaient les exploitations françaises grâce à une production plus élevée.

Pour les élevages sans transfert de propriété, la différence de charges provient pour partie de certains éleveurs qui achètent leur alimentation eux-mêmes, et pour l'essentiel des charges liées aux cultures et des frais généraux précédemment évoqués.

Tableau 23 : Comparaison des charges selon le pays et le transfert de propriété pour les exploitations spécialisées en poulet de chair, régime déclaration, année 2021. Données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER Données EU-FADN – Co

Régime déclaration	Avec transfert de propriété		Sans transfert de propriété	
	FRANCE	ESPAGNE	FRANCE	ESPAGNE
Nombre moyen de poulets de chair	13 532	17 905	17 055	16 103
Surface en terres arables (ha)	21,40	11,89	22,36	1,54
Consommations intermédiaires	187 770	136 029	78 078	23 420
Coûts spécifiques	140 684	117 468	25 853	5 300
<i>Dont achat d'alimentation pour les volailles</i>	127 528	106 560	12 836	-
<i>Charges alimentation volailles €/UGB</i>	1 292	1 011	100	-
<i>Dont coûts spécifiques liées aux cultures</i>	9 720	1 527	11 344	1 194
Frais généraux	47 086	18 561	52 225	18 120
<i>Dont charges en ETA/leasing</i>	12 968	1 774	12 077	955
<i>Dont « divers » incluant eau et comptabilité</i>	11 452	3 714	12 630	1 952
<i>Dont assurances de l'exploitation*</i>	5 085	199	5 849	793
<i>Dont charges en combustibles de chauffage</i>	4 933	1 124	7 935	4 435
<i>Dont charges en électricité</i>	2 085	3 172	3 066	4 423
<i>Dont charges en entretien bâtiments</i>	1 099	593	1 709	1 639
<i>Dont charges en entretien matériels</i>	5 297	1 546	5 818	1 166

* Hors assurance récolte

- ➔ Les éleveurs français sont avantagés par une meilleure valorisation des volailles, probablement en lien avec la segmentation propre à la France. La productivité est meilleure en France, par unité de travail et par exploitation.
- ➔ Cependant, les charges en alimentation sont moins bien maîtrisées au niveau français.
- ➔ Si l'atelier grandes cultures amène un revenu supplémentaire, il génère également beaucoup de charges et sa rentabilité questionne.
- ➔ Les frais généraux sont plus élevés pour les exploitations françaises, ils s'élèvent à plus du double des charges espagnoles et pénalisent leur rentabilité.

2. ANALYSE QUALITATIVE - AUTRES FACTEURS REPERTORIES COMME AYANT UN IMPACT POTENTIEL SUR LA COMPETITIVITE

2.1. Impacts négatifs

2.1.1. Facteurs de désavantages non appréhendés à travers le FADN

Lors des entretiens, les professionnels ont remonté des points réglementaires et administratifs qu'ils considèrent avoir un impact négatif sur la rentabilité des fermes françaises :

- les céréaliers mettent en avant une réglementation française plus contraignante sur les produits phytosanitaires, et des charges de mécanisation trop élevées ;
- les producteurs laitiers les rejoignent sur les charges de mécanisation, mais leur préoccupation première se situe au niveau des enjeux liés au prix du lait ;
- les professionnels du poulet de chair focalisent sur la difficulté de créer de nouveaux bâtiments avec des procédures longues, coûteuses, qui aboutissent régulièrement à des décisions attaquées aux tribunaux administratifs, ainsi que sur le coût du travail et la fiscalité.

Quelle que soit la filière, les données disponibles ne permettent pas de caractériser, et encore moins de quantifier, l'impact économique de ces points, que les missionnées ont néanmoins cherché à documenter. Des analyses ci-dessous tiennent compte des résultats d'un parangonnage auprès des conseillers agricoles.

2.1.2. L'impact des différentiels de réglementation phytosanitaire sur les coûts de production et la compétitivité est non chiffrable

Les désavantages remontés par la filière céréales portent principalement sur des différences en matière d'autorisation et d'utilisation de certaines molécules, sans qu'il soit possible de déterminer dans quelles proportions ces désavantages impactent la compétitivité française à court et plus long terme. Les rendements français et allemands sont comparables, avec des rendements plus volatils en France ; néanmoins, cette volatilité accrue est liée à des conditions pédoclimatiques spécifiques et à des impasses techniques propres à la France, et il n'est pas possible de quantifier l'impact spécifique de la réglementation en matière de phytosanitaires.

Pour autant, il est juste de souligner que les procédures d'autorisation sont différentes entre les différents pays européens. Dans l'UE, les autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytosanitaires (PPP) ne peuvent être délivrées que si les substances actives sont déjà approuvées au niveau européen. Ensuite, chaque État-membre a son organisation propre pour délivrer ces AMM.

Au-delà de ce cadre du processus d'autorisation qui porte sur les substances actives, des réglementations nationales viennent compléter les conditions d'usage fixées dans les AMM. La France se distingue de l'Allemagne, la Roumanie et la Pologne avec des arrêtés qui lui sont propres et qui visent l'interdiction de certains mélanges, la protection des abeilles ou l'établissement des distances de sécurité riverains.

Tableau 24 : Comparaison des dispositifs réglementaires existants dans les pays considérés sur certaines thématiques en lien avec l'utilisation de produits phyto-sanitaires

Pays	Protection des points d'eau	Protection des riverains (personnes sensibles)	Protection des abeilles	Mélanges de produits
France	5 m par défaut (sauf distance supérieure mentionnée sur l'étiquette du PPP).	Interdictions strictes près des lieux accueillant des personnes vulnérables (écoles, crèches, hôpitaux, etc.) : distances minimales, mesures physiques (haies, barrières) ou organisationnelles (horaires).	Distances minimales, plages horaires, interdiction sur plantes attractives, obligation de notification aux apiculteurs.	Interdiction de mélanges pour certaines catégories de produits (ex. : ceux contenant des substances actives incompatibles).
Allemagne <i>*Réglementation fédérale ; les Landers peuvent imposer d'autres mesures</i>	10 m par défaut (réductible à 5 m si végétation permanente entre culture et cours d'eau). (sauf distance supérieure mentionnée sur l'étiquette du PPP).	Aucune distance fixe pour les personnes sensibles (écoles, hôpitaux, etc.), mais une distance de 3m s'applique par rapport aux voies publiques (hors routes principales). Mesures locales possibles.	60 m autour des ruchers pour les produits dangereux pour les abeilles (sauf accord de l'apiculteur). Restrictions horaires pour certains produits.	Non interdits par principe, mais soumis à bonnes pratiques et restrictions d'usage (AMM).
Pologne	Distance minimale de 1 mètre depuis les cours d'eau, à moins que l'étiquette du produit ne prescrive une distance supérieure	Aucune distance légale, mais des guides de bonnes pratiques (recommandations non contraignantes).	20 m entre zones traitées et ruchers (obligation légale).	Réglementation UE appliquée : mélanges possibles sauf interdiction explicite sur l'étiquette.
Roumanie	Distance minimale de 3 m (pente < 5 %) ou 5 m (pente ≥ 5 %) depuis les parcelles traitées.	Aucune réglementation spécifique.	Code de conduite : obligation d'informer les apiculteurs avant traitement + guide de bonnes pratiques.	Autorisés uniquement si conformes aux mentions des étiquettes (pas d'interdiction générale).

Ces obligations génèrent des contraintes organisationnelles comme la multiplication des passages, le décalage des horaires de traitement, et peuvent être source d'une moindre efficacité des produits. En l'absence de base de données européennes normalisées recensant les pratiques agricoles, les surfaces effectivement retirées de la production par parcelle ou celles nécessitant des passages répétés en raison de l'indisponibilité de substances actives ou de mélanges autorisés, il est impossible d'en évaluer l'impact réel. Ce différentiel de traitement entre pays de l'UE constitue néanmoins des sources de tensions pour les acteurs du secteur.

Il serait pertinent de mettre en place un mécanisme permanent de veille et de concertation sur les conséquences pour la production française des décisions techniques autres que le retrait des substances actives, déjà pris en charge par le PARSADA. La mission identifie le comité technique

opérationnel de la commission des usages orphelins comme une structure d'accueil potentielle de ces discussions en élargissant son périmètre si besoin.

2.1.3. Des charges de mécanisation effectivement élevées mais pas toujours rationnelles

Le prix d'un matériel neuf dépend énormément des options et du taux de remise accordée en fonction du client, du volume d'achat, de la reprise de matériel, etc. En conséquence, l'absence de catalogues prix et d'un open data européen ne permettent pas d'objectiver le coût relatif du matériel agricole entre pays. Il est approché par l'index d'Eurostat (et par un indice privé *European Cultivation Machinery Price Index for Agriculture by Country*¹⁹). Entre 2015 et 2022, le coût du matériel agricole pour les cultures s'est renchéri de 65% en Roumanie et 31% en Pologne, mais seulement de 5% en France, et de 9% en Allemagne²⁰.

Si l'évolution des prix est en faveur de la France, les charges y sont toujours plus élevées que dans les pays de l'Europe. Trois facteurs expliquent cette particularité :

- le conducteur de l'engin agricole est le plus souvent l'acquéreur de l'équipement, de sorte que des critères autres que la rationalité économique influencent la décision d'achat. À l'inverse, dans des pays tels que la Roumanie, où les tracteurs sont principalement utilisés par des salariés, le choix de l'équipement repose prioritairement sur des considérations de rentabilité et privilégie le matériel d'occasion ;
- le coût de l'homologation, qui serait plus élevé en France du fait d'exigences supplémentaires, est signalé comme un facteur important du renchérissement du matériel ;
- le mécanisme de défiscalisation : l'amortissement du matériel constitue un levier de défiscalisation majeur pour les exploitants soumis au régime du bénéfice réel, particulièrement lors des années de forte rentabilité économique, incitant ainsi à un renouvellement fréquent du parc.

La maîtrise de ces charges reste un défi à relever. Il passe par des solutions très diverses, mais en premier lieu, tout agriculteur devrait prendre sa décision d'achat en disposant d'un conseil de gestion formalisé, indépendant du vendeur de matériel, pour ne pas privilégier des aspects purement fiscaux ou financiers²¹ (voir aussi annexe 9) et adapter ses achats.

Dans les secteurs d'élevage étudiés (bovins lait/volaille) la mission a constaté des charges en mécanisation importantes, associées à un recours marqué aux ETA/leasing, pour les exploitations françaises. Ces charges sont plus élevées que pour leurs homologues des autres pays, même lorsque les surfaces cultivées par exploitation sont équivalentes. Associées à des intrants également plus importants, elles permettent aux exploitations françaises d'obtenir un produit des cultures plus élevé, mais la rentabilité de l'atelier grandes cultures questionne selon les années. Il semble en effet que ces ateliers de diversification soient conduits « à la française » avec un but de commercialisation et de maximisation du produit, et gérées de la même façon qu'au sein des exploitations spécialisées

¹⁹ Est produit et diffusé par ReportLinker, une société privée qui compile, agrège et propose des données sectorielles, en l'occurrence celui du coût des équipements agricoles

²⁰ <https://www.reportlinker.com/dataset/490fb79a3ebcf7365073aff0c60e12dd1a55e087>

²¹ La charge de mécanisation des exploitations agricoles, rapport CGAAER n°20064, Hervé Durand, Dominique Tremblay

en grandes cultures, impliquant des charges et des frais fixes disproportionnés au regard du poids de l'atelier dans le produit brut de l'exploitation. Dans les exploitations d'élevage des autres pays, l'atelier grandes cultures semble géré de façon plus extensive, et a vocation à contribuer principalement à l'alimentation animale, et/ou à générer un produit modeste qui ne nécessite que peu de charges.

Favoriser la formation continue en gestion économique des exploitants, de manière à leur permettre de mieux raisonner leurs choix d'équipements, d'optimiser la gestion économique de l'exploitation et de parvenir à une gestion plus rationnelle des ateliers de diversification, apparaît donc indispensable pour permettre d'améliorer la compétitivité. A l'heure actuelle, trop d'exploitants en France ne connaissent pas leur coût de production et découvrent leurs résultats économiques avec un an de décalage. L'acquisition de capacités managériales apparaît également déterminante pour le futur au vu du développement du recours au travail salarié.

R4. Doter les exploitants d'outils simples de pilotage visant à renforcer leur capacité à raisonner leurs investissements et à mieux maîtriser leurs coûts de production. Pour cela, lancer la co-construction entre la profession agricole (chambres d'agriculture, coopératives et industries, Vivea) et l'Etat d'une offre de formation continue en gestion économique et managériale ; la tester auprès d'un panel de formateurs et d'agriculteurs avant de la déployer.

Ce programme devra être opérationnel, harmonisé dans son contenu et accompagné d'un plan de formation de formateurs afin d'en assurer une diffusion large et efficace.

2.1.4. Main d'œuvre

Si le coût salarial est un facteur davantage pris en considération pour les exploitations d'élevage dans la littérature, les résultats obtenus par la mission ont démontré que l'enjeu est également majeur en grandes cultures. Il s'agit également d'un facteur de compétitivité qui risque de devenir de plus en plus important, du fait de l'évolution de la démographie agricole et de l'augmentation de la part du travail salarié.

Les données FADN ont permis d'établir une comparaison des charges salariales (salaires et charges sociales) au sein des pays et des OTEX considérés et confirme des écarts considérables entre la Pologne et la Roumanie d'une part, la France et l'Espagne d'autre part, et enfin l'Allemagne et les Pays-Bas, qui sont particulièrement désavantagés.

Tableau 25 : Comparaison des charges salariales par unité de travail salarié selon les pays et les OTEX, données EU-FADN – Commission Européenne, traitement CGAAER

	Céréales et oléoprotéagineux	Bovins lait	Volailles de chair	Moyenne
ROUMANIE	6 754	6 653	5 938	6 698
POLOGNE	9 640	9 036	9 823	9 534
ESPAGNE	20 004	21 540	21 422	20 488
FRANCE	25 222	22 379	25 213	23 633
ALLEMAGNE	36 716	39 384	36 026	38 598
PAYS-BAS	32 583	48 287	53 961	48 388

Si la situation française est plus favorable que celle de l'Allemagne ou des Pays-Bas, il n'en reste pas moins que le coût du travail va devenir un enjeu de plus en plus prégnant du fait de la substitution progressive et partielle du travail non salarié au travail salarié²². Par ailleurs, tous secteurs confondus, le vieillissement de la population crée mécaniquement plus de sorties du marché du travail que d'entrées, et le secteur agricole n'est pas le plus attractif. L'augmentation de la productivité du travail, notamment salarié, s'avère donc nécessaire.

R5. Engager une réflexion sur les leviers à développer pour optimiser le coût du travail en agriculture et la mutualisation du travail entre les exploitations

2.1.5. Freins à la création de nouveaux bâtiments d'élevage et à l'agrandissement

La filière avicole française, engagée dans un plan ambitieux de création de 400 poulaillers sur cinq ans afin de renforcer la souveraineté alimentaire nationale dans le secteur du poulet de chair, se heurte à une opposition sociétale marquée, liée à la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Celle-ci impose, outre le respect des règles européennes sur les émissions industrielles²³, une procédure d'enquête publique pour tout élevage dépassant 40 000 poulets, générant des délais prolongés, des coûts²⁴ et une complexité administrative source de stress pour les exploitants. Ces contraintes incitent les professionnels à limiter volontairement la taille de leurs installations pour éviter ces procédures, bien que la demande en volailles soit en hausse et que l'activité soit rentable : les données ministérielles révèlent, dans le secteur avicole, une augmentation des exploitations sous le seuil d'enregistrement, une diminution des structures de grande capacité et un recul des dépôts de dossiers depuis 2020. Sur le terrain, les surfaces bâties dans les filières standard et certifiée ont un taux de croissance négatif (-2,72 % en 2023)²⁵.

En Pologne, il existe également des procédures à respecter pour obtenir l'autorisation de construire, obtenir les autorisations environnementales en application des réglementations européenne ou nationale et des procédures de consultations locales. Néanmoins, celles-ci ne semblent pas avoir freiné de façon importante le développement des poulaillers : le nombre de permis pour la construction d'installations de production intensive d'élevage avicole a augmenté de 281 % en 5 ans et il y a actuellement 1 113 installations avicoles de plus de 40 000 volailles²⁶. Les habitants des zones rurales s'opposent de plus en plus aux fermes industrielles et les ONG réclament un moratoire sur les nouveaux investissements, mais ces oppositions restent plutôt locales.

En Espagne, la situation semble plus proche de celle de la France. D'après les éléments obtenus par la mission, les entreprises rencontrent également des difficultés pour installer de nouveaux bâtiments, les obligeant à miser davantage sur l'agrandissement de celles déjà existantes pour soutenir la demande qui croît fortement. La mise en service d'un établissement ou son extension

²² D'après les données de l'Insee, en agriculture, entre 2000 et 2024, l'emploi non salarié a diminué de 34% tandis que l'emploi salarié a augmenté de 8%

²³ Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution).

²⁴ C'est une procédure de l'ordre de 5 000 à 15 000€, pouvant atteindre 35 000€ si on dépasse 85 000 emplacements et longue (370 jours en moyenne sur les 5 dernières années contre 210 jours pour une exploitation sous le régime de l'enregistrement).

²⁵ Source : enquête ANVOL / CSA 2024

²⁶ <https://www.gov.pl/attachment/992e77ab-8d4f-4739-b623-3b6bda75ed13?>

nécessite en moyenne deux ans mais peut durer jusqu'à 3 ans. Les exploitants rencontrent des difficultés croissantes pour obtenir des autorisations du fait de l'action des riverains et des associations contre l'installation de bâtiments d'élevage, méconnaissant le niveau réel des rejets qu'ils associent aux élevages porcins, très répandus en Espagne.

En France, la possibilité de rehaussement du seuil d'enregistrement (loi Duplomb) devrait permettre d'ajuster la réglementation française à la réglementation en application dans les autres pays européens, en étendant ce régime jusqu'à 85 000 volailles (voir annexe 10). **Néanmoins, cette disposition ne règlera pas toutes les difficultés, notamment celles liées à l'acceptation locale.** En effet, 53 % des Français se disent réticents à accepter l'installation de poulaillers à proximité de leur domicile²⁷, se traduisant par une multiplication des recours. Ceux-ci visent même des dossiers soumis à déclaration, entraînant des annulations d'autorisations par les tribunaux administratifs, en particulier pour les installations situées en zone Natura 2000, en milieu humide ou dans les parcs naturels. Dans ce contexte, Il y a donc un fort enjeu à informer les citoyens sur l'équilibre à trouver entre l'enjeu environnemental et l'enjeu de souveraineté alimentaire afin d'éviter une **dépendance accrue aux importations de poulets**.

Du côté des exploitations laitières, les professionnels notent un plafond de verre au-delà de 400 vaches laitières. De fait, aucune demande d'autorisation pour cheptel de plus de 400VL n'a été déposée depuis 5 ans. Il s'agit d'une tendance contraire à celle observée aux Pays-Bas : dans ce pays, le nombre total d'exploitations d'élevage de bovins lait est en diminution, porté par la disparition des « petits » élevages (de moins de 200 vaches) et l'augmentation de ceux de plus de 500 animaux. Un quart des exploitations laitières hollandaises ont ainsi disparu depuis 2017.

D'une manière plus générale, selon les éléments recueillis par la mission, la philosophie économique des pays concurrents étudiés et de leurs exploitants se révèle plus dynamique et pragmatique que celle observée en France. Ces acteurs bénéficient d'un esprit d'entreprise plus marqué, d'une flexibilité accrue pour s'adapter aux évolutions du marché, ainsi que d'une culture industrielle favorisant la compétitivité. Contrairement à une approche parfois trop dépendante des aides publiques, leur logique repose sur des mécanismes de consolidation : lorsqu'une exploitation perd en compétitivité, la solution privilégie l'agrandissement ou la mutualisation avec des voisins plutôt que le maintien artificiel d'une structure non viable.

R6. Mener un travail de pédagogie auprès du grand public, avec l'appui de professionnels qualifiés, pour éclairer les écarts entre attentes sociétales et réalités de consommation, et ainsi réduire les oppositions à la création ou à l'agrandissement d'unités d'élevage.

²⁷ Source : enquête ANVOL / CSA 2024

R7. Demander aux professionnels de l'amont et de l'aval d'identifier par région des zones favorables à l'implantation de l'écosystème nécessaire à la production de poulets de chair, et établir des objectifs chiffrés régionalisés de production. Co-construire entre l'État et la région, sans omettre les EPCI, les conditions de réussite de l'implantation de nouveaux bâtiments en s'inspirant de l'action « sites clés en main » France 2030 pour le développement industriel.

** « Les « sites clés en main France 2030 » sont préparés pour accueillir de nouvelles usines. Cette implantation industrielle doit être réalisée sur une courte durée. Les services de l'État accompagnent les sites sélectionnés pour accélérer au maximum les procédures administratives, évaluent leur feuille de route et s'assurent que les conditions de maturité sont respectées. Les sites doivent être prêts à l'emploi, avec un état des lieux le plus complet possible, et doivent présenter le minimum de risques et un maximum de visibilité pour les porteurs de projets. »*

2.2. Les atouts de la France face à ses partenaires européens

La France bénéficie d'une position avantageuse sur le marché agricole européen, comme en témoignent les retours d'expériences des professionnels polonais, allemands, espagnols et roumains. Ces avantages, à la fois financiers, organisationnels, politiques et logistiques, renforcent sa compétitivité et sa résilience face aux crises.

Selon les agriculteurs polonais (informations fondées sur les articles disponibles sur les sites Internet spécialisés en agriculture), les avantages des producteurs français par rapport aux polonais sont les suivants :

- **des paiements directs de l'UE plus élevés** : les agriculteurs français reçoivent souvent un soutien financier plus important par hectare ou par litre de lait ;
- **une meilleure position sur le marché national** : en France, les consommateurs choisissent plus souvent des produits locaux et le gouvernement ainsi que les chaînes de distribution promeuvent les denrées alimentaires françaises ;
- **des syndicats et organisations professionnelles plus forts** : les agriculteurs disposent d'une plus grande influence sur les décisions politiques et économiques ;
- **une infrastructure et un soutien technologique supérieurs** : des exploitations plus modernes, un accès plus facile aux crédits et aux innovations ;
- **une organisation collective développée** : en France, le niveau d'organisation des exploitations agricoles en coopératives ou en groupes de producteurs est très élevé (plus de 90 %), tandis qu'en Pologne il n'atteint qu'environ 15 %.

Les professionnels allemands **envient le soutien de la France pour l'export**, notamment via **Business France, FranceAgriMer, le réseau des conseillers agricoles** et les aides de promotion mobilisées. L'Allemagne mobilise beaucoup moins de moyens dans ce domaine. Un point soulevé par les professionnels allemands concerne l'écoute du personnel politique avec un ministre très à l'écoute sur les questions agricoles et qui pèse au sein du gouvernement.

Cette attention particulière du gouvernement pour les agriculteurs est aussi un point remonté par **l'Espagne**, qui considère que cela favorise la position française lors de la signature d'accords en matière de commerce extra-européen.

La France dispose également d'une capacité à intervenir de façon régulière et anticipée dans le cadre des dispositions liées à l'assurance récolte, aux calamités agricoles, et des crises sanitaires (notamment au travers du FMSE – Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental). La **Roumanie** ne dispose pas d'une telle organisation et le soutien national lors des crises n'est pas toujours assuré.

Ainsi, à titre d'exemple, rien qu'en 2024, selon le ministère de l'Agriculture roumain, un peu moins de 2,5 millions d'hectares de grandes cultures ont été touchées par une sévère sécheresse avec dans certains départements des cultures qui ont été totalement détruites. Le ministère a estimé les pertes totales entre 1,5 et 1,8 Mds €. Le gouvernement a procédé au versement d'indemnités de sécheresse entre 200 et 250 euros par hectare, pour soutenir les agriculteurs roumains dans les zones affectées, pour un budget total de cette aide d'urgence de l'ordre de 500 M€ au total.

Par ailleurs, les agriculteurs en Roumanie et en Allemagne témoignent d'une surcharge administrative qui semble supérieure à celle observée en France. En Roumanie, il existe notamment une obligation fiscale qui impose aux exploitants de justifier les coûts de productions et toutes les charges. L'octroi des subventions y est conditionné à une obligation de tenir des registres sur tous les intrants et opérations faites dans les champs.

L'Espagne en revanche dispose de contrats d'assurance dont les termes sont négociés avec l'Etat, qui bénéficient d'une subvention publique nationale, à laquelle peuvent s'ajouter des aides complémentaires accordées par certaines communautés autonomes selon leurs moyens. Ces contrats couvrent à la fois les cultures mais également les activités d'élevage de volaille de chair. Le taux de subvention moyen accordé par l'État avoisine 40% du montant de la prime, mais il peut atteindre jusqu'à 65% pour les jeunes agriculteurs, les exploitations associatives ou les contrats pluriannuels. Les assurances couvrent les pertes de rendement, avec un déclenchement des indemnisations à partir d'environ 20 à 30 % de pertes selon la culture/activité assurée. Selon AVIANZA, le taux d'exploitations assurées dans la filière poulet de chair atteint 80 %, du fait d'une augmentation ces trois dernières années sous la pression des foyers de grippe aviaire et il pourrait encore augmenter dans les prochains mois.

Enfin, les **Pays-Bas** ont quant à eux souligné l'avantage comparatif dont dispose la France au niveau du foncier. Le système français qui donne la possibilité aux SAFER de préempter sur toute vente, notamment pour révision de prix, a en effet permis à la France de maintenir le prix du foncier le moins cher d'Europe, et la réglementation liée au fermage assure une sécurité inégalée aux exploitants non-propriétaires. La réglementation propre à la France qui encadre également les prix du fermage rend le foncier français peu attractif pour les investisseurs étrangers (le foncier agricole ne procure qu'une rente très faible aux propriétaires) et contribue également de cette façon à la régulation des prix des terres.

CONCLUSION

La France a fait le choix de soutenir et d'encourager des types d'exploitations qui ne sont pas toujours les plus performants économiquement, afin de maintenir des fermes qui correspondent à un modèle social, adapté aux attentes sociétales et à une prise en compte d'enjeux environnementaux. Elle cherche ainsi à préserver la polyculture-élevage et les fermes dites « familiales », en limitant l'agrandissement.

Le modèle de la polyculture élevage, qui présente de nombreux atouts et permet une certaine résilience des systèmes, n'est ainsi pas le plus compétitif en période de prix élevés. La préservation d'exploitations plus petites et diversifiées conduit à des frais fixes surdimensionnés et amène les exploitants à devoir maximiser le profit de leurs ateliers, ce qui les rend plus sensibles à tout aléa. Ils doivent en outre assumer un nombre croissant de responsabilités : le chef d'exploitation français doit être gestionnaire, chef de culture, tractoriste, trayeur, responsable administratif. Dans un contexte de réglementations mouvantes, de volatilité des cours et d'aléas climatiques, toute imprécision technique (comme un semis dans des conditions non optimales) ou économique (comme une décision d'achat d'intrants au mauvais moment) pénalise la rentabilité de la ferme, dont la gestion doit être optimale. On atteint ainsi les limites de la « petite exploitation familiale » dans un monde qui exige des chefs d'entreprises. L'exploitant français se doit d'être précis et multitâche, tandis que ses concurrents peuvent se permettre de se consacrer uniquement au pilotage, déléguant les autres aspects de leur métier à leurs salariés.

Différents leviers peuvent néanmoins être activés pour améliorer la compétitivité des fermes françaises, afin de continuer à améliorer la création de valeur par unité de production :

- travailler à la réduction des frais généraux et en particulier des coûts de mécanisation qui continuent à rester trop importants malgré les constats déjà partagés sur le sujet ;
- optimiser la gestion technico-économique des ateliers de diversification, sans chercher à conduire ceux-ci de la même façon qu'un atelier principal ;
- réduire le coût du travail salarié en cherchant à optimiser le recours au travail, notamment au travers de la mutualisation ;
- en lait, il existe des marges de progression au niveau de la productivité par vache et de la composition en matière grasse et matière protéique. Mais cette question de l'augmentation de la productivité laitière doit être abordée de façon collective, afin de s'assurer de la capacité de l'industrie laitière française à valoriser correctement davantage de lait. Celle-ci peut en effet s'avérer risquée en raison des investissements qu'elle pourrait nécessiter (achat de robots de traite notamment), qui fait peser un risque sur les exploitants en cas de baisse du prix du lait.

Sans prôner la fin d'un modèle paysan qui conserve toute sa place pour certains marchés, la mission considère que ces résultats confortent un besoin urgent de lever certains blocages sociétaux liés à l'acceptabilité de l'agrandissement des fermes et la création de bâtiments d'élevage pour les exploitations dont la production est en concurrence avec celle d'autres pays.

REMERCIEMENTS

Les missionnées remercient l'ensemble des personnes auditionnées pour leur disponibilité, ainsi que les conseillers agricoles qui ont fourni des éclairages précieux. Elles adressent des remerciements particuliers aux chefs de service économie des différentes structures et à leurs chargés de mission pour leurs contributions à la réflexion ainsi qu'à Vincent CHATELLIER, directeur-adjoint l'Unité Mixte de Recherche SMART-LERECO à l'INRAE



ANNEXES



ANNEXE 1 : LETTRE DE MISSION



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet de la ministre

Paris, le 04 AVR. 2025

Le Préfet, directeur de cabinet
de la ministre de l'agriculture et de la
souveraineté alimentaire

à

Monsieur le Vice-Président du Conseil
Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et
des Espaces Ruraux (CGAAER)

N/Réf : SCR/2025D/111

V/Réf :

Objet : Lettre de mission « identifier et réduire les désavantages comparatifs des exploitations agricoles françaises par rapport à leurs concurrentes européennes ».

PJ :

Alors que la France était le 2^{ème} exportateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires en 2000, elle occupe la 6^{ème} place de ce classement depuis 2020, avec 4,4 % de part de marché, derrière les Etats-Unis, le Brésil, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Chine. Tirée par les exportations de vins et de spiritueux, la balance commerciale agricole et agroalimentaire française reste excédentaire (5,3 milliards d'euros) mais s'est largement repliée en 2023 (- 43 %) par rapport à 2022 avec « un recul du solde positif des échanges avec les pays tiers (- 16 %) et une aggravation de près du double du déficit avec les pays de l'Union européenne (UE) »^[1].

Dans un contexte favorable d'intensification des échanges mondiaux de denrées agricoles et agroalimentaires, l'agriculture française peine à se maintenir sur les marchés (intérieur, européen et international) et souffre d'un déficit de compétitivité face à ses concurrents internationaux mais aussi, et surtout, face à ses concurrents européens.

Ce sujet a fait l'objet de nombreux rapports ces dernières années^[2] qui mettent en avant, entre autres, les effets des stratégies de montée en gamme, le coût du travail, le poids des normes environnementales ou des consommations intermédiaires sur cette compétitivité. La profession ne manque pas de relever ces difficultés, qualifiées de « désavantages comparatifs » pour ses exploitations agricoles par rapport à leurs concurrentes européennes. Ces affirmations sont néanmoins rarement assorties d'éléments documentés permettant de quantifier ces possibles désavantages à l'échelle des exploitations.

.../...

^[1] FranceAgriMer – « Les performances à l'export des filières agricoles et agroalimentaires françaises – Situation en 2023 »

^[2] FranceAgriMer – « Compétitivité des filières agroalimentaires françaises » - Juin 2021 ; Sénat – « Rapport d'information sur la compétitivité de la ferme France » – Septembre 2022 ; Assemblée nationale – « Rapport d'information sur la balance commerciale agricole » – Juin 2024

Face à ce constat, je souhaite que le CGAAER mène une mission d'expertise et de conseil sur le sujet, ayant pour finalité d'apprécier, pour les principales filières (grandes cultures et porc ou volailles), la performance économique des exploitations françaises et de les mettre en perspective avec celle de leurs principales concurrentes européennes.

A partir des données et des publications disponibles, les missionnés s'attacheront à identifier, pour chaque filière, ses principaux concurrents européens ainsi que les principaux déterminants des coûts de production.

Cet état des lieux servira de base à une analyse comparée des performances économiques des exploitations françaises :

- d'une part, avec celles d'exploitations européennes, similaires de par leur orientation et leur taille, quitte sur ce point à s'interroger sur l'absence d'exploitations de certaines tailles en France, à l'aide de ratios adaptés et à construire à partir des données du Réseau européen d'information comptable agricole (RICA devenu RIDEA) ou de toute autre source identifiée ;
- d'autre part, avec des références technico-économiques établies par les Instituts Techniques Agricoles ou le réseau des Chambres d'agriculture (réseau Inosys en particulier).

Une attention particulière sera portée au niveau de formation des exploitants, aux charges de mécanisation, au coût du travail (dont charges sociales des indépendants et des salariés), à la composition des actifs des exploitations et à leurs taux d'endettement mais aussi aux systèmes d'exploitation mis en œuvre.

L'analyse des écarts constatés sera réalisée en lien avec les professionnels agricoles pour en préciser les causes et identifier les solutions pour les réduire, en distinguant ce qui relève des politiques publiques portées par le Ministère de ce qui relève des organisations de production ou des structures d'accompagnement des agriculteurs (Chambres d'agriculture, Instituts techniques etc.) et enfin ce qui relève de facteurs naturels.

Pour mener à bien leurs réflexions, les missionnés pourront s'appuyer sur les services de FranceAgriMer, des Directions de l'Administration Centrale du Ministère (Direction Générale de la Performance économique et environnementale des Entreprises, Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche et Service de la Statistique et de la Prospective) ainsi que du réseau des Conseillers aux affaires agricoles au sein des différents Etats membres de l'UE.

Je souhaite pouvoir disposer du rapport dans un délai de six mois après la désignation des missionnés.



Philippe GUSTIN

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Administration centrale du MAASA :

Cabinet ministériel	DE LA NOUE	Aurelien	Conseiller industries agro-alimentaires, économie, relations commerciales, innovation, énergie et outre-mer
Cabinet ministériel	BLANC	François	Conseiller affaires européennes et étrangères, commerce extérieur, export, actuelle et future PAC
DGPE	CHEREL	Nicolas	Directeur de la sous-direction des filières agroalimentaires
DGPE	BOUVATIER	Sébastien	Directeur de la sous-direction de la compétitivité
DGER	DELMOTTE	Emmanuel	Doyen de l'inspection de l'enseignement supérieur
CEP	HERAULT	Bruno	Chef du centre d'études et de prospective
CEP	HUGONNET	Mickael	Chef du bureau de l'évaluation et de l'analyse économique
CEP	DEPEYROT	Jean-Noël	Chargé de mission
CEP	BLANCHOT	Julie	Chargée de mission

Opérateur : FranceAgriMer

CLAQUIN	Pierre	Directeur marchés, études et prospective
OBERTI	Marie-Agnès	Déléguée grandes cultures
SABOULARD	Maryse	Déléguée viandes et œufs
PAVIE	Thomas	Délégué génétique animale et lait
GARET	Julie	Chargée de mission grains et sucre
HOURT	Amandine	Chargée de mission élevage
GUILLOT	Cécile	Cheffe du service Analyse économique des filières

Organisations professionnelles, instituts techniques, organismes de recherche :

AGRIDEES	QUENTIN	Mathieu	Responsable Entreprise et Prospective économique
ANVOL	NEDELEC	Yann	Directeur
ANVOL	BRICE	Yann	Directeur adjoint
ANVOL	CARRE	Yannick	Responsable des études
ARVALIS	SCHWARTZ	Jean-Marc	Président
ARVALIS	JACQUES	François	Secrétaire général
ARVALIS	GROISON	Jacques	Directeur général
ARVALIS	COHAN	Jean-Pierre	Directeur R&D
ATLA	CASSAGNOU	Marion	Responsable Affaires Economiques
Chambres d'agriculture France	POUCH	Thierry	Responsable économie

Chambres d'agriculture France	LEFORT	Guillaume	Président de la Commission entreprise et économie de CDA France et Vice-Président de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France.
Chambres d'agriculture France	GROSJEAN	Juliette	Adjointe Service Productions végétales et animales Direction Expertises
Chambres d'agriculture France	DANO	Sylviane	Référente volailles
CNIEL	HELLEISEN	Caroline	Directrice générale
CNIEL	CHAUMET	Jean-Marc	Directeur économie
CNIEL	PUVILLAND	Corentin	Chargé de mission
FNIL	LAFLEUR	Magali	Directrice de la communication
FNPL	GAVELLE	Benoit	Secrétaire général adjoint
FNPL	GUILLAUME	Benjamin	Directeur
FNPL	BIZOT ESPIARD	Melchior	Chargé de mission économie
IDELE	BULOT	Samuel	Président
IDELE	PILLET	Emeric	Directeur général
IDELE	DUFLOT	Boris	Directeur département économie
IDELE	PERROT	Christophe	Chargé de mission économie et territoire
INRAE	CHATELLIER	Vincent	Directeur de recherche
INTERCEREALES	TAILHAN	Isabelle	Directrice générale
ITAVI	FOURDIN	Simon	Directeur du pôle socio-économie

Personnalités qualifiées

PORTIER	Arthur	Consultant sénior chez Argus Media
DONDEYNE	Sabrina	Coordonnatrice régionale des installations classées
CHARMETTANT	Arnaud	Agriculteur en Roumanie
GILLARD	Julien	Agriculteur en Roumanie
BRICOUT	Hubert	Agriculteur en Pologne

Contributions écrites reçues :

FNPL
AGPB
ANVOL/ITAVI
Arvalis

Contributions écrites non reçues :

Coordination Rurale
Confédération paysanne

ANNEXE 3 : LISTE DES SIGLES UTILISES

CEDEX	Classe économique des exploitations
CNIEL	Centre national interprofessionnel de l'économie laitière
EBE	Excédent brut d'exploitation
ETA	Entreprise de travaux agricoles
FADN	Farm Accountancy Data Network
FAM	FranceAgriMer
ICHN	Indemnité compensatoire de handicaps naturels
ICPE	installation classée pour la protection de l'environnement
MSU	Matière sèche utile
OTEX	Orientation technico-économique des exploitations
PBS	Production brute standard
RCAI	Revenu courant avant impôt
RICA	Réseau d'information comptable agricole
SAU	Surface agricole utile
UE	Union européenne
UGB	Unité gros bétail
UTA	Unité de travail annuel
UTANS	Unité de travail annuel non salariée

ANNEXE 4 : DEFINITIONS DE CERTAINES VARIABLES D'ANALYSE ECONOMIQUE UTILISEES ET PRECISIONS SUR LES VARIABLES FADN MOBILISEES

Pour plus d'informations sur la liste des variables, voir : <https://fadn.pl/wp-content/uploads/2012/12/RICC-882-rev9.2-Definitions-of-Variables.pdf>

Productivité : Production agricole (avec aides)/ Unité de travail annuel (UTA) totale

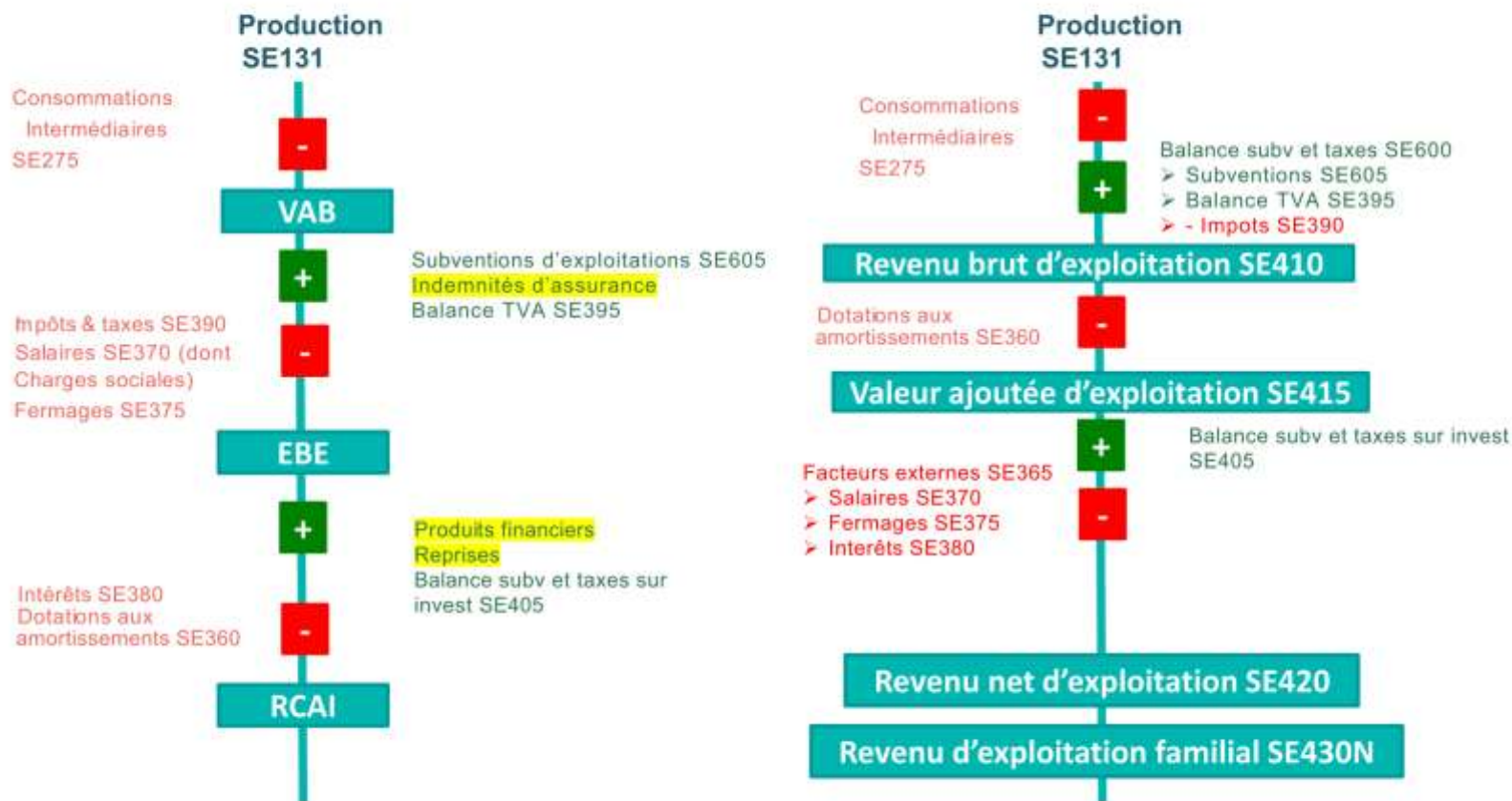
Efficience : Production agricole (avec aides) / Consommations intermédiaires.

La production agricole avec aides est approchée par la somme des variables suivantes :

- SE131 (total des produits issus des cultures, des animaux élevés sous contrat ou non, des produits animaux, incluant les ventes, les variations de stocks et de produits exceptionnels, achats d'animaux déduits)
- SE605 (total des aides à l'exception des aides à l'investissement)
- SE395 (balance de la TVA)



Les soldes Intermédiaires de Gestion RICA VS FADN



En jaune : variables non présentes dans le FADN

Figure 12 : Variables utilisées pour le recalcul des soldes de gestion, source CGAAER d'après les travaux de Laurent Piet, ingénieur de recherche en économie agricole à INRAE - SMART

ANNEXE 5 : CARACTERISER LE DEFICIT DE COMPETITIVITE AGRICOLE FRANÇAIS

1. LA PERTE DE COMPETITIVITE FRANÇAISE SE MANIFESTE PAR UNE BAISSSE DE SA BALANCE COMMERCIALE AGRO-ALIMENTAIRE, UNE PERTE DE SES PARTS DE MARCHÉ ET UNE AUGMENTATION DE SA DEPENDANCE AUX IMPORTATIONS

Plusieurs rapports alertent sur la perte de compétitivité des filières agroalimentaires françaises, définie par FranceAgriMer comme la « **capacité de nos entreprises à maintenir ou gagner des parts de marché sur notre propre territoire comme sur les marchés d'exportation** ». Ces rapports²⁸ montrent que la compétitivité de l'agriculture française décline tant sur les marchés d'exportation que sur le marché intérieur. Cette perte de compétitivité se manifeste notamment par une érosion des parts de marché vis-à-vis du reste du monde et une détérioration de la balance commerciale.

En 2000, la France disposait de 8% de parts de marché et s'inscrivait au 2^{ème} rang mondial des exportateurs agricoles et agroalimentaires. Depuis, en lien avec la montée d'autres acteurs sur la scène internationale, ses performances relatives se dégradent régulièrement et elles plafonnent depuis 2015 à la 6^{ème} place (à l'exception de l'année 2021). Cette dégradation des performances à l'export est une caractéristique propre à la France au sein de l'espace européen : alors que les parts de marchés de la France régressent, celles du reste de l'UE se maintiennent, voire progressent légèrement en 2023 et 2024.

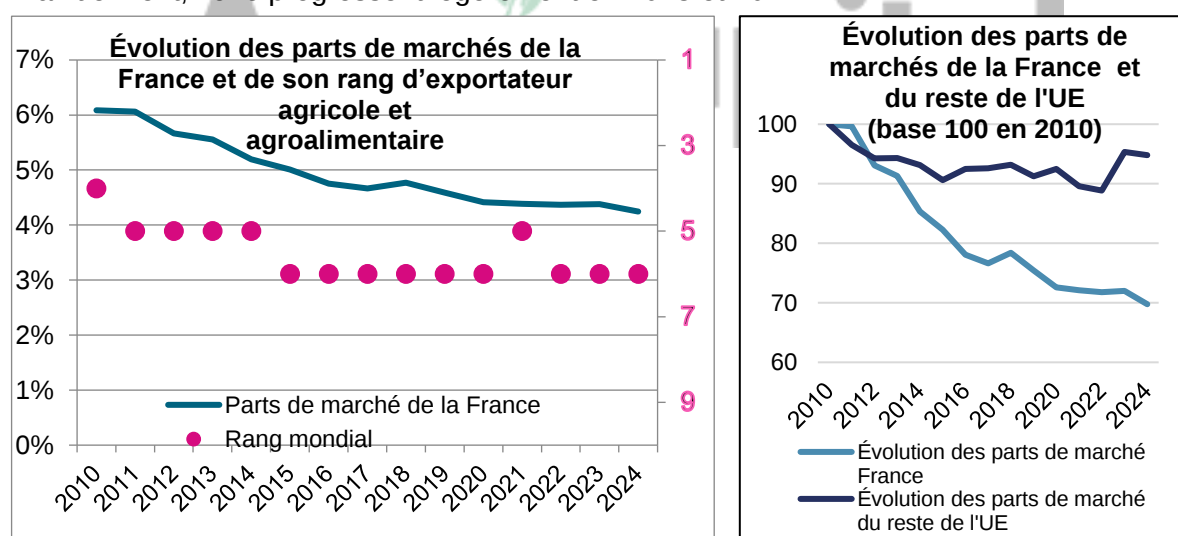


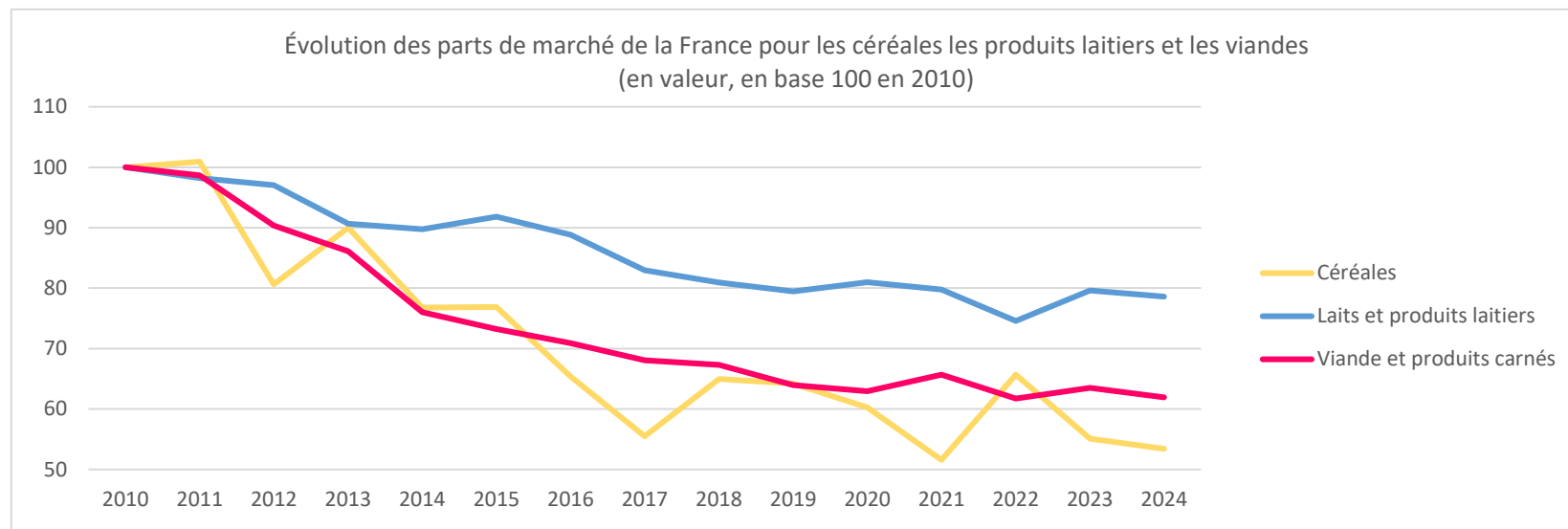
Figure 13 : évolution des parts de marchés de la France et de son rang d'exportateur agricole et agroalimentaire vis-à-vis du reste du monde et comparaison dans l'évolution des parts de marché du reste de l'UE, source FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor (Tous produits agricoles et agroalimentaires)

²⁸ Rapport d'information sur la compétitivité de la ferme France, Sénat, 28 septembre 2022 ; Rapport d'information sur la balance commerciale agricole, 5 juin 2024

Entre 2010 et 2024, la France a perdu 30% de parts de marché. Cette érosion concerne tous les secteurs agro-alimentaires français à l'exception du sucre (qui a regagné des parts de marché depuis 2021).

Tableau 26 : Évolution des parts de marché de la France dans les exportations mondiales de produits agricoles, agroalimentaires et par catégories de produits (en valeur, en base 100 en 2010), source FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

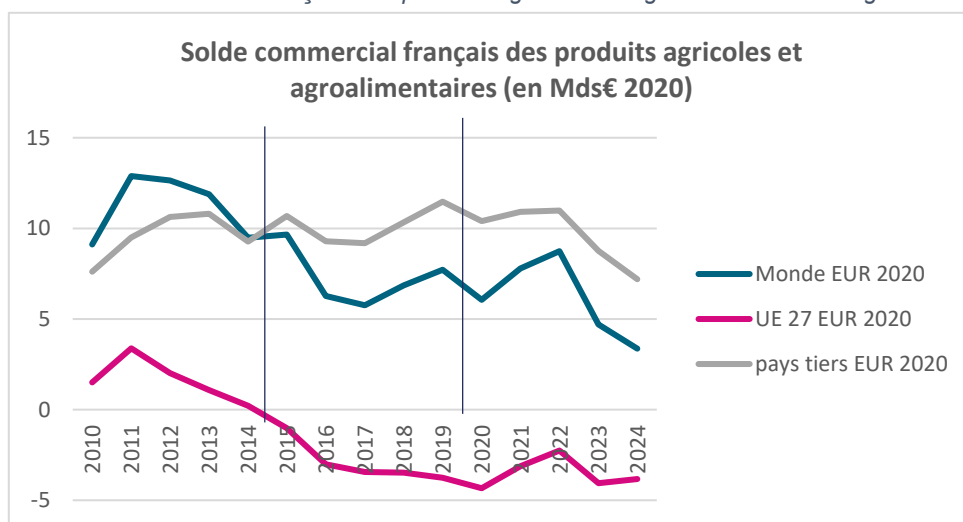
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2010/24
Tous produits agricoles et agroalimentaires	100	100	93	91	85	82	78	77	78	75	73	72	72	72	70	30
Animaux vivants et génétique	100	101	90	84	80	82	82	84	84	81	82	79	80	76	76	24
Céréales	100	101	81	90	77	77	65	56	65	64	60	52	66	55	53	47
Fruits et légumes	100	96	90	85	79	68	66	65	62	58	56	54	57	63	63	37
Laits et produits laitiers	100	98	97	91	90	92	89	83	81	79	81	80	75	80	79	21
Oléagineux	100	136	103	89	79	81	86	77	81	84	79	84	93	86	86	14
Pêche et aquaculture	100	93	92	86	76	78	76	73	73	65	64	79	74	80	80	20
Produits d'épicerie	100	96	94	94	90	85	86	87	88	83	83	82	75	79	75	25
Sucre	100	97	100	92	94	92	75	87	107	85	78	102	103	108	104	-4
Viande et produits carnés	100	99	90	86	76	73	71	68	67	64	63	66	62	63	62	38
Vins et spiritueux	100	98	98	95	94	92	91	92	91	92	87	95	90	88	85	15



Pour les trois secteurs qui font l'objet de ce rapport, les pertes de marché en 15 ans sont les suivantes : -47% pour les céréales, -21% pour le lait et les produits laitiers, -38% pour les viandes et produits carnés.

Cette perte de compétitivité affecte notre balance commerciale, dont la valeur réelle a été divisée par deux entre la période 2010-2011 et la période 2022-2024²⁹. Si le solde avec les pays tiers a plutôt bien résisté jusqu'en 2022, la balance commerciale avec le reste de l'Union européenne s'est affaiblie depuis 2011. Elle est devenue négative avec l'UE en 2015 et tire les performances françaises vers le bas depuis (Figure 1). Depuis 2015 également, la France enregistre un déficit pour les produits bruts³⁰ et la balance agroalimentaire française serait déficitaire sans les vins et spiritueux.

Figure 14 : Solde commercial français des produits agricoles et agroalimentaires corrigé de l'inflation (en Mds€ de



2020), source FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor, traitement CGAAER

On peut distinguer trois périodes d'analyse de cette dégradation³¹ :

- 2010/2014, le solde avec les pays tiers progresse tandis que celui avec l'UE décline
- 2015/2019, le solde avec les pays tiers stagne, celui avec l'UE passe dans le négatif et continue à chuter
- et 2021/2024, le solde avec les pays tiers diminue, celui avec l'UE semble se stabiliser

La balance agroalimentaire française poursuit donc sa dégradation sur les 4 dernières années observables. Sur la période récente (2021/2024), le plus gros excédent commercial est dégagé par les vins et spiritueux, (13,8 Mds d'€ courants) qui représentent presque le double de l'excédent lié aux céréales (7,4 Mds), et plus de quatre fois celui des produits laitiers (3,2 Mds).

²⁹ En euros 2020, la moyenne de la balance commerciale agroalimentaire française était de 11,5 milliards et elle est passée à 5,6 milliards pour la période 2022-2024.

³⁰ Compétitivité des filières agroalimentaires, FAM 2020

³¹ L'année 2020 étant trop atypique du fait des perturbations commerciales liées au Covid, elle est retirée de l'analyse

Tableau 27: évolution du solde commercial de la France par grande région et filière, source FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor, traitement CGAAER

Evolution	Monde		UE 27		Pays tiers	
	% 2015-2019 / 2010-2014	% 2021-2024 / 2015-2019	% 2015-2019 / 2010-2014	% 2021-2024 / 2015-2019	% 2015-2019 / 2010-2014	% 2021-2024 / 2015-2019
Tous produits agricoles et agroalimentaires	-35%	-15%	Le solde devient négatif	-13%	7%	-7%
Animaux vivants et génétique	11%	1%	11%	6%	10%	-26%
Céréales	-21%	18%	-22%	15%	-20%	21%
Fruits et légumes	-48%	-13%	-47%	-3%	-48%	-25%
Laits et produits laitiers	-9%	-14%	-71%	Le solde devient négatif	21%	4%
Oléagineux	4%	16%	-40%	294%	11%	-21%
Pêche et aquaculture	-16%	-7%	-23%	23%	-14%	-14%
Produits d'épicerie	-26%	-17%	-22%	-15%	-97%	-43%
Sucre	-10%	78%	-13%	115%	-5%	6%
Viande et produits carnés	-44%	-99%	-29%	-43%	4%	-89%
Vins et spiritueux	15%	9%	-14%	1%	25%	11%

Enfin, les indicateurs de bilan permettent d'apprécier :

- l'évolution du taux d'auto-provisionnement, qui traduit la capacité française à couvrir ses besoins,
- sa dépendance aux importations, qui peut augmenter malgré un taux d'auto-provisionnement satisfaisant si les caractéristiques des denrées produites ne correspondent pas aux besoins de la consommation.

FranceAgriMer a publié un important travail d'analyse de ces ratios en 2023³². Les céréales (hors riz) présentent des taux d'auto-provisionnement élevés, qui couvrent très largement la consommation nationale et reflètent une capacité d'export importante, sans dépendance à l'importation à l'exception des produits transformés issus du blé dur (en lien avec un déficit de capacité de transformation en semoules et pâtes). Les produits laitiers à l'exception du beurre présentent également des taux d'auto-provisionnement suffisants à la couverture des besoins intérieurs, mais la dépendance aux importations oscille entre 25 et 44%. Si 40% de la collecte laitière est exportée, un tiers de la consommation est d'origine importée³³. Enfin, les filières viandes montrent des résultats plus mitigés. Si le taux d'auto-provisionnement reste supérieur à 90% pour les viandes porcine et bovine, pour le poulet, la production ne couvre que 75% de la

³² FranceAgriMer, 2023. Souveraineté alimentaire : un éclairage par les indicateurs de bilan

³³ <https://www.agriculture-strategies.eu/2024/11/importations-a-qui-la-faute/>

consommation française et 51% pour la viande ovine ; ces deux filières se caractérisent par une forte dépendance aux importations.

L'actualisation des données (Tableau 27) montre une poursuite des tendances précédemment mises en avant, avec notamment une dégradation du taux d'auto-approvisionnement et de la dépendance aux importations en viande, en produits transformés issus du blé dur, en fromages et en beurre (le taux d'auto-approvisionnement en crème s'améliore néanmoins).

Tableau 28 : Indicateurs de bilan français des principales filières agricoles et agroalimentaires en volumes, source FranceAgriMer, traitement CGAAER

	Taux d'auto-approvisionnement	Évolution du taux d'auto-approvisionnement	Dépendance aux importations	Évolution de la dépendance aux importations
	Production / Consommation		Importations / Consommation	
	moyenne 2021-2023	Différence entre moyenne 2021-2023 et moyenne 2019-2021	moyenne 2021-2023	Différence entre moyenne 2021-2023 et moyenne 2019-2021
Blé tendre	193%	-2%	1%	0%
Blé dur (yc pâtes et semoule)	133%	-11%	68%	13%
Orges	227%	-65%	1%	-1%
Mais	149%	7%	6%	-2%
Crème	112%	9%	39%	3%
Fromage	115%	-5%	41%	5%
MGS (beurre)	75%	-3%	44%	4%
Poudre de lait écrémé	243%	-22%	25%	-1%
Poulet	75%	-6%	47%	5%
Viande porcine	102%	-1%	29%	3%
Ovins	51%	-2%	55%	2%
Viande bovine	92%	-3%	24%	3%

Au-delà de ce panorama global, chaque filière présente ses spécificités, que nous allons détailler dans les points suivants.

La sélection des pays considérés comme les plus importants concurrents de la France au sein de l'UE repose sur quatre critères :

- leur importance en tant que producteurs au sein de l'Union européenne,
- la dynamique de leur capacité de production,
- leur capacité à exporter et à concurrencer la France sur ses marchés extérieurs,
- leur importance en tant que fournisseurs de la France et leur capacité à concurrencer la France sur son marché domestique.

1.1. Céréales

Caractéristiques du secteur céréalier français

La France est le premier pays européen producteur de céréales ; les trois-quarts des agriculteurs français en produisent. La dépendance aux importations est inexistante, hormis pour le riz et le blé dur. L'export est un débouché important de la production céréalière française, qui concerne une tonne de céréales sur deux.

En moyenne annuelle, au cours des 5 dernières campagnes (2019/20 à 2023/24), la France a produit 70 Mt de céréales, principalement du blé tendre (54%), du maïs (20%) et des orges (19%). Elle en a exporté 30,6 Mt, dont 55 % de blé tendre, 21 % d'orges, 14% de maïs³⁴.

Les destinations des céréales françaises dépendent du type de céréale produite :

- Les pays tiers concentrent en volume sur la période 55% de l'export total. 59 % du blé tendre exporté est à destination des pays tiers, principalement pour l'alimentation humaine. Si l'Algérie était le client historique de la France, on constate une évolution récente des débouchés qui se recomposent en fonction des événements géopolitiques et de l'apparition de nouveaux grands fournisseurs extra européens. 63% des orges partent également vers les pays tiers, principalement vers la Chine ;
- L'Union européenne est le principal marché du maïs français (89 % des exportations, principalement à destination de l'Espagne, des Pays-Bas et de la Belgique). Le blé et les orges qui partent vers l'espace communautaire sont utilisés aussi bien pour l'alimentation animale, que pour l'alimentation humaine (meunerie, malterie) et l'industrie (amidonnerie, éthanol) qui n'ont pas les mêmes exigences en termes de qualité.

³⁴ Céréales, Fiche filière, FAM, édition décembre 2024



Figure 15 : Évolution des exportations françaises de céréales, source FranceAgriMer d'après Douanes françaises

En valeur, la structure du solde de la balance commerciale en blé tendre ou en orge est excédentaire mais la part des pays tiers et celle de l'UE évolue significativement. Pour le blé, le solde des pays tiers est supérieur à celui de l'UE (sauf 2016) depuis 2009. Pour l'orge, les deux soldes tendent à se rapprocher.

Identification des pays concurrents européens

La France, l'Allemagne, Pologne et la Roumanie sont les principaux producteurs céréaliers de l'UE³⁵. En 2023, la France a récolté 64,2 Mt (23,7 % du total de l'UE), l'Allemagne 42,5 Mt (15,6 %), la Pologne 35,2 Mt (13,0 %) et la Roumanie 20,8 Mt (7,7 %).

D'après les données Comext en moyenne sur les campagnes 2021/22 à 2024/25, l'Allemagne et la Roumanie sont les 2^{ème} et 3^{ème} pays exportateurs de céréales (extra UE) après la France, et la Roumanie a même dépassé la France sur la campagne 2024/2025³⁶. Ces 2 pays sont des concurrents importants sur le marché intérieur UE et vis-à-vis des pays tiers :

Tableau 29 : Identification des clients et concurrents principaux de la France en 2023 et 2022, source FranceAgriMer

	Clients principaux	Concurrent principal	Poids du client dans les exportations françaises	
			2023	2022
UE	Belgique	Allemagne (2023) / Pays Bas (2022)	30%	29%
	Pays Bas	Allemagne	19%	21%
	Espagne	Roumanie	19%	19%
Pays tiers	Chine	Bulgarie	30%	13%
	Maroc	Allemagne	15%	22%
	Autres	Roumanie (2023) / Allemagne (2022)	26%	23%

³⁵ https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Agricultural_production_-_crops

³⁶ <https://agridata.ec.europa.eu/extensions/DashboardCereals/CerealsTrade.html#>

Pour la filière céréales, les exploitations d'Allemagne et de Roumanie sont donc retenues en raison des volumes de production, de la capacité exportatrice et de l'évolution de leur capacité à concurrencer la France sur ses marchés historiques. La Pologne vient compléter ce panel en raison de son ambition marquée à se positionner en leader agricole.

1.2. Les poulets de chair

Caractéristiques du secteur des volailles françaises

A contrario de la filière céréales toujours largement exportatrice, la filière poulet de chair se caractérise par un déficit dans son taux d'auto-approvisionnement depuis 2015 et une dépendance aux importations importante ; la dégradation de ces ratios se poursuit, la production domestique ne parvenant pas à suivre l'augmentation de la consommation intérieure. La viande de volaille est au deuxième rang des viandes consommées en France, dont 80% de viande de poulet³⁷ avec 22 kg par an et habitant.

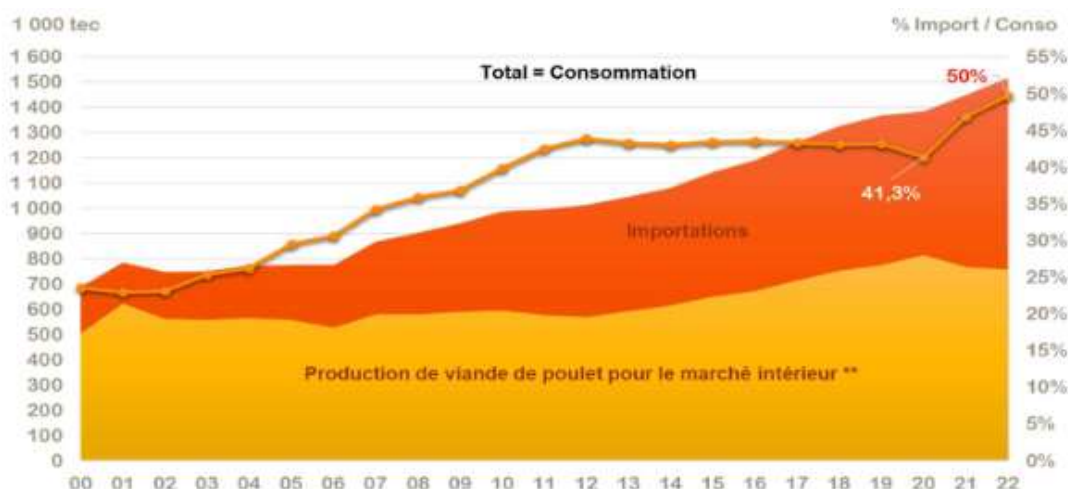


Figure 16 : Evolution de la dépendance aux importations et de la consommation de viande de poulet en France. Source Itavi d'après SSP et Douanes

Selon les chiffres du dernier recensement agricole (2020), on dénombre environ 15 000 exploitations agricoles disposant d'un atelier volaille de chair de plus de 20 animaux en métropole (hors Corse), contre 25 700 en 2010, soit une baisse de 41 % en dix ans. La majorité de ces exploitations (56 %) ont une autre production significative. Cette part est supérieure à des pays comme la Pologne ou les Pays-Bas où respectivement 3 % et 10% des volailles proviennent de fermes non spécialisées³⁸.

La production française est segmentée en fonction de la qualité (poulet standard, bio, fermier, label rouge) et se caractérise par une déconnexion importante entre l'offre et la demande. La

³⁷ Etudes blanches, FAM-ITAVI, 2023

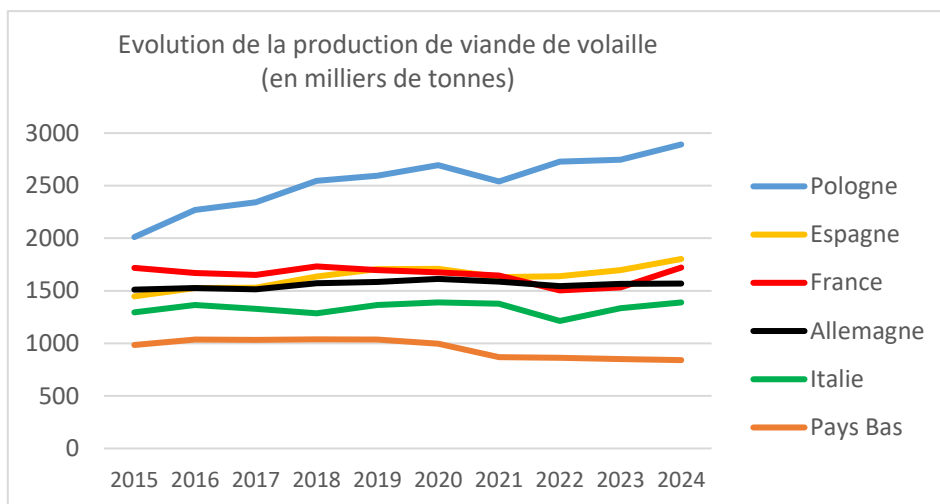
³⁸ <https://interpro-anvol.fr/zoom-sur-le-recensement-agricole-les-volailles-francaises-issues-delevages-de-tailles-modestes-aux-activites-diversifiees/>

production est tournée principalement vers la fourniture de poulets entiers peu lourds à destination des commerces et des grandes et moyennes surfaces (GMS). Or, le marché est tiré par une forte demande de pièces de découpe et autres préparations issues de poulets lourds pour satisfaire la demande de la restauration hors foyer et les circuits industriels. La consommation française est déséquilibrée, avec un fort attrait pour les filets et une consommation moindre d'ailes et de cuisses.

Identification des pays concurrents européens

Entre 2015 et 2024, la production française est restée stable tandis que celle de la Pologne faisait un bond de 44% (Figure 17).

Figure 17 : Evolution de la production de viande de volaille (en milliers de tonnes) au sein des principaux producteurs européens. Chiffres Eurostat, traitement CGAAER



La production française de viande de poulet a atteint 1,7 Mt en 2024, après un déclin à 1,5 Mt en 2022 et 2023³⁹ à relier aux épisodes d'influenza aviaire qui ont pénalisé la production. Elle se compose essentiellement de poulet standard (67% en 2021) mais aussi sous signes de qualité (26%). La France exporte une partie de ses poulets vivants vers la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne pour leur abattage, et les réimporte ensuite sous forme de découpe.

Trois pays européens représentent aux alentours de 70% des importations françaises quasiment à part égale en valeur : la Pologne (25%), la Belgique (23%) et les Pays-Bas (24%) (chiffres 2022). Néanmoins, il est vraisemblable que certaines viandes de volaille (notamment transformées) en provenance de pays européens soient en réalité issues de pays tiers (Brésil, Ukraine entre autres). La réglementation en matière d'étiquetage et de codes douaniers concernant l'origine est en effet lacunaire, comme l'a récemment souligné un rapport de la Cour des comptes⁴⁰. L'Allemagne participe à 7- 8%, suivie de près par l'Espagne pour 5 à 6% des

³⁹ <https://agridata.ec.europa.eu/extensions/DashboardPoultry/PoultryProduction.html>

⁴⁰ Cour des Comptes, 2024. Les soutiens publics à la filière volaille de chair

importations françaises. La très grande part des échanges concernent les découpes (84% des importations dont 56% en frais).

Les importations françaises de viande de poulet ont fortement augmenté depuis 2010 atteignant 275 000 tec en 2024 contre 23 500 tec en 2010, soit une augmentation de 1070 % entre 2010 et 2024). Entre 2010 et 2023, la Pologne a multiplié ses parts de marché par cinq passant de 6,5% de part de marché en 2010 à 33% en 2024 (source FAM).

Afin de déterminer les pays à considérer comme concurrents principaux de la France au sein de l'espace européen au stade de la production primaire, nous avons considéré le nombre de poussins produits et le nombre de têtes abattues⁴¹.

A ce titre, la Pologne, à la fois premier producteur européen et premier fournisseur de la France, fera partie des pays sélectionnés. L'Espagne, récemment devenue le 2^{ème} producteur européen de viande de volaille, est depuis peu également le deuxième pays européen producteur de poussins de souche viande et va rattraper la France en nombre de volailles abattues (figure 6). L'Allemagne, 4^{ème} pays producteur, viendra compléter l'échantillon des pays étudiés.

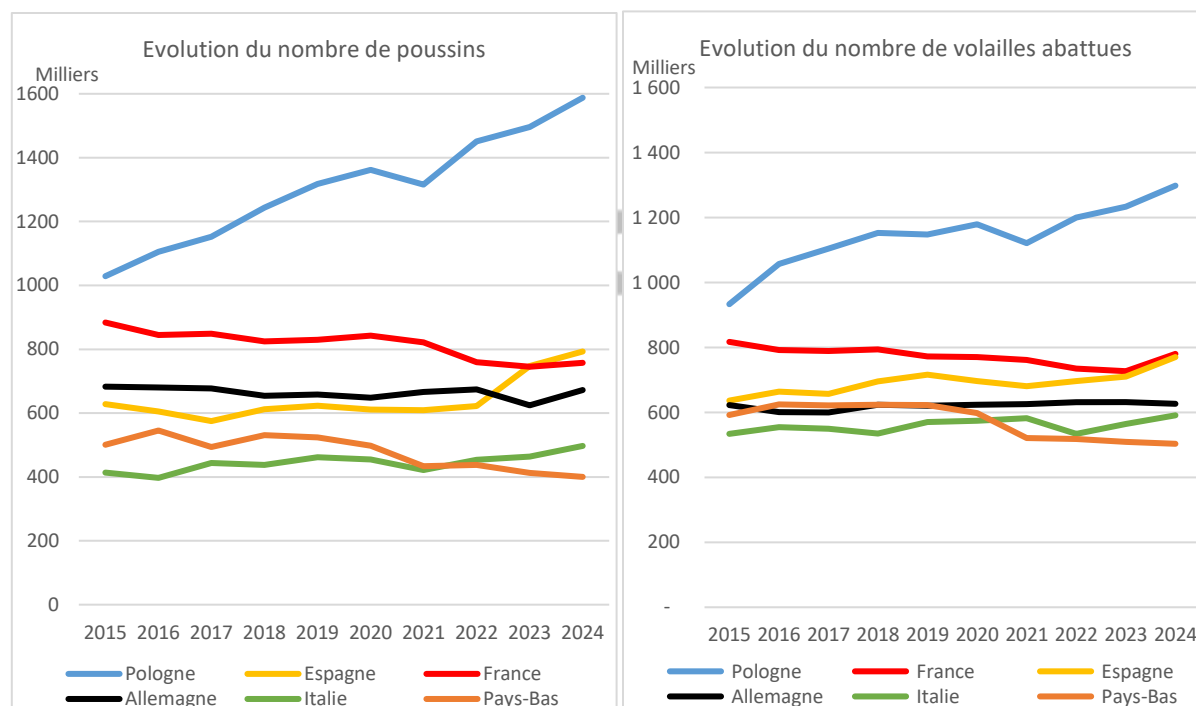


Figure 18 : Evolution du nombre de poussins de souche viande à utiliser pour l'engraissement (en milliers) et du nombre de volailles abattues (en milliers de têtes), source Eurostat, traitement CGAAER

En regard de la dynamique de leur capacité de production, et du volume mis sur le marché, les élevages polonais, espagnols et allemands sont retenus pour étudier plus en détail leur facteurs de compétitivité

⁴¹ En effet, notre étude porte sur les exploitations agricoles et n'intègre pas les étapes abattage/découpe, même si la mission reste convaincue de l'importance de la compétitivité des maillons aval pour parvenir à un produit final concurrentiel

1.3. La filière bovins lait

Caractéristiques du secteur laitier français

La France reste pour l'heure le 2^{ème} producteur européen de lait de vache, derrière l'Allemagne et devant la Pologne. Mais, alors que la collecte laitière européenne a cru de 4,5 % entre 2015 et 2023, elle s'est réduite de 6,6 % en France, tandis que la consommation intérieure restait dynamique. En conséquence, tandis que le taux d'auto-approvisionnement continue à progresser au sein de l'UE depuis la fin des quotas laitiers (2015), il a diminué fortement en France jusqu'en 2022, ce qui avait alors conduit le Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL) à estimer que la France pourrait perdre à horizon 2027 son auto-suffisance en lait.

Néanmoins, les chiffres récents semblent montrer une baisse rapide (-6% en 2 ans) de la consommation apparente en France sur 2023 et 2024, qui se combine à une légère reprise de la collecte en 2024 (estimée à environ 23,7 milliards de litres), permettant une remontée du taux d'auto-approvisionnement.

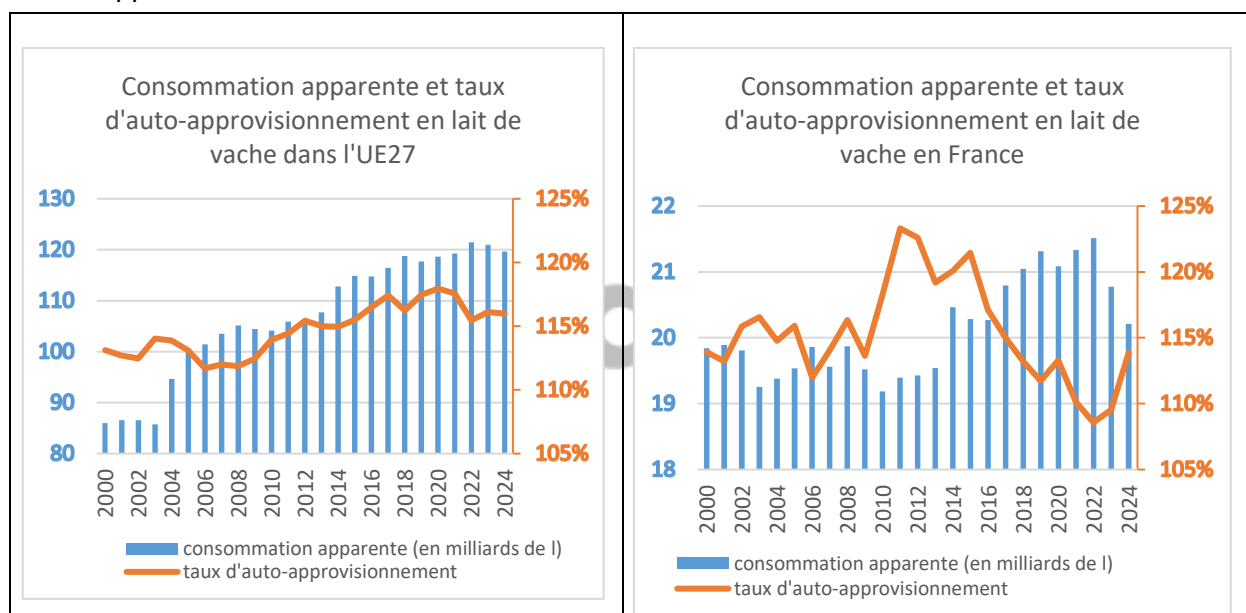


Figure 19 : Consommation apparente et taux d'auto-suffisance en lait dans l'UE27 et en France. Source : calcul CGAAER à partir de données Eurostat et INRAE SMART⁴².

La diminution progressive de l'autonomie française constatée jusqu'en 2022 s'explique par la décapitalisation du cheptel observable depuis une vingtaine d'années : la France a perdu 1 million de vaches laitières entre 2000 et 2023⁴³ ; on compte 3,25 millions de vaches laitières en France au 1^{er} avril 2025. Ce phénomène de décapitalisation en élevage laitier a débuté dans les années 80 et s'accélère depuis 2016 ; en 2025 il continue de se poursuivre au rythme de -2.2% par

⁴² On considère le lait de vache collecté (d'après données Eurostat) divisé par la consommation apparente de lait et de produits laitiers. La consommation apparente correspond à la collecte + importations – exportations de lait et de produits laitiers (convertis en équivalent lait). Les données imports et export converties en équivalent lait sont issues du travail de Vincent Chatellier (INRAE-SMART) d'après les données des Douanes Françaises.

⁴³ https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/GraFra2024Chap12.6/GraphAgri2024_bovins-productions-laitieres.pdf

rapport à 2024⁴⁴. L'augmentation de la productivité du travail (la France a perdu 48% des producteurs de lait entre 2007 et 2022 mais a augmenté ses livraisons de 4%) et de la productivité par animal (augmentation des rendements laitiers de 1500l/vache/an entre 2002 et 2022) avaient permis de maintenir la production française, jusqu'au décrochage observé à compter de 2017.

En 2024, la filière est toujours exportatrice nette avec 3,2 Mds€⁴⁵, mais le solde commercial se contracte depuis 2014, du fait d'une forte dégradation de la balance commerciale avec les pays de l'UE, insuffisamment compensée par les meilleures performances obtenues auprès des pays tiers. Cette contraction du solde en valeur s'observe également en volume : tandis que les exportations se sont stabilisées depuis 15 ans, les importations exprimées en équivalent lait ont fortement augmenté (+42% entre 2011 et 2024) : un tiers du lait consommé en France est aujourd'hui importé.

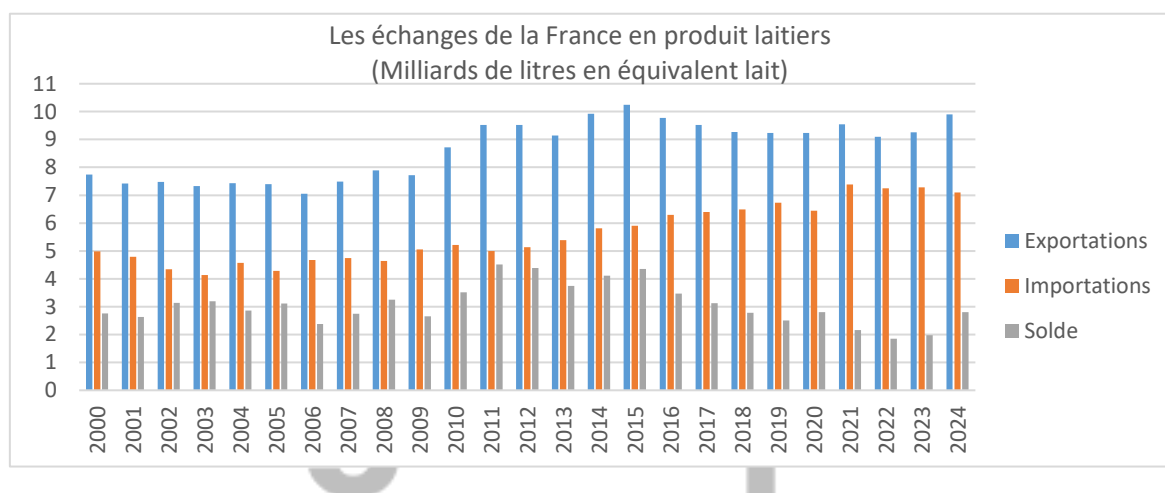


Figure 20 : Évolution du solde commercial de la France en produits laitiers exprimés en volume. D'après les chiffres de Vincent Chatellier, INRAE-SMART d'après données Douanes françaises, traitement CGAAER

En valeur, les exports ont augmenté mais davantage vers les pays tiers que vers l'UE. Si La part des exportations vers l'UE reste prépondérante (54% en 2022 contre 64% en 2002), le poids des exports vers les pays tiers tend à se renforcer. La quasi-totalité des importations françaises de produits laitiers sont d'origine européenne (à 93% en 2023)⁴⁶.

Identification des pays concurrents européens

FranceAgriMer a réalisé une analyse poussée des échanges de produits laitiers entre la France et le reste de l'UE sur la période récente (2000-2019)⁴⁷ et a fourni à la mission des données permettant d'actualiser les constats établis lors de cette analyse :

- Les achats de fromages d'origine UE sont les premiers responsables de la hausse globale des importations de produits laitiers en valeur. Ils ont augmenté de 325% en valeur entre

⁴⁴ D'après l'Idelle, Tendances Lait Viande mai 2025

⁴⁵ Analyses conjoncturelles, Agreste, avril 2025

⁴⁶ L'économie laitière en chiffres, CNIEL, éditions 2014, 2020 et 2024,

⁴⁷ Les échanges français de produits laitiers avec l'Union européenne 2000-2019, FranceAgriMer, octobre 2020

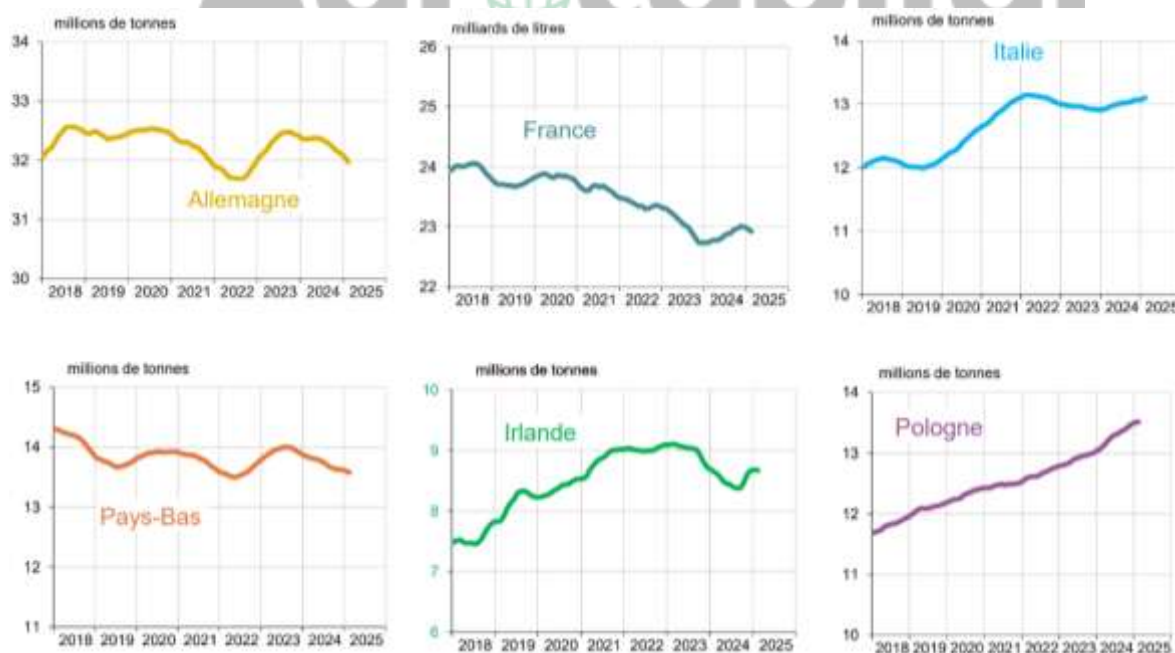
2000 et 2024 par rapport à 2000, de façon régulière sur l'ensemble la période, mais avec une accélération sur les 3 dernières années due à l'inflation. La croissance enregistrée en volume (MSU) a été moins prononcée : + 63,4 % entre 2012 et 2024.

- « Du fait de son déficit en matières grasses laitières par rapport à ses besoins pour les ménages, les industries agro-alimentaires (biscuiteries, viennoiseries, etc.) et la restauration hors domicile, la France a accru ses approvisionnements en beurre et autres matières grasses solides au cours des dernières années : + 54,9 % en volume depuis 2012. En valeur, les importations ont ainsi progressé de 312 % entre 2000 et 2024. »
- Sur les trois dernières années (2022/2024), les matières grasses solides ont représenté 42% des volumes importés par la France depuis l'UE 27 et 26% en valeur tandis que les fromages ont représenté 38% des volumes et 46% des importations depuis l'UE 27.

En valeur, 75% des importations françaises à partir de l'UE proviennent des Pays-Bas (23%) de l'Allemagne (18%), de l'Italie (18%) et la Belgique (15%). Du beurre et des fromages pour les Pays-Bas, plus de fromages que de beurre coté Allemagne et quasi exclusivement des fromages de l'Italie⁴⁸.

L'Irlande, l'Italie et la Pologne sont les pays dont la collecte laitière a le plus augmenté sur les 10 dernières années. La dynamique de la production de l'Irlande s'est néanmoins essouffée sur la période récente, contrainte par la réglementation sur les nitrates⁴⁹.

Figure 21 : Évolution de la collecte de lait de vache dans les principaux pays de l'UE, source CNIEL



⁴⁸ Source douanes, d'après les données fournies par Vincent Chatellier, INRAE Nantes

⁴⁹ L'Irlande bénéficiait d'une dérogation par rapport au plafond d'azote organique de 170 kg/ha fixé par la directive Nitrates lui permettant d'épandre 250 kg/ha. Cette limite a été abaissée à 220 kg/ha depuis 2024 dans certaines zones où la qualité de l'eau a été dégradée et cette tolérance sera supprimée en 2026.

Au vu de la structure des importations françaises, de leur place dans la production européenne et de la dynamique de production, les élevages hollandais, allemands et italiens sont retenus pour l'étude comparative de leurs facteurs de compétitivité.

2. L'EVALUATION DE LA PERTE DE COMPETITIVITE A L'ECHELLE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE EST MOINS EVIDENTE

Bien que le déclin de la compétitivité de l'agriculture française soit un fait établi, la contribution respective des étapes d'amont (production agricole) et d'aval (transformation, distribution) reste mal définie.

Nous avons recensé les facteurs susceptibles d'avoir un impact négatif sur la compétitivité des exploitations agricoles françaises identifiés à partir des travaux antérieurs suivants :

- Compétitivité des filières agroalimentaires, FranceAgriMer 2020
- La compétitivité du secteur agricole et alimentaire ruptures et continuité d'un secteur clé de l'économie française (1970-2020), Chambres d'agriculture de France, Janvier 2021
- Rapport d'information sur la compétitivité de la ferme France, Sénat, 28 septembre 2022
- Les résultats économiques des exploitations agricoles: comparaisons européennes, Alice Lorge SSP, Agreste- Les dossiers, N° 2019-6 - Novembre 2019

Ces travaux permettent d'établir les constats suivants :

Les exploitations françaises sont pénalisées par un coût de production important en lien avec des charges fixes élevées. Elles sont très mécanisées par rapport à leurs concurrentes européennes, ce qui leur permet de limiter le recours au salariat (et donc de limiter les effets d'un coût du travail plus élevé en France), mais qui induit des charges fixes plus élevées et des amortissements importants. Le financement des investissements en France se fait par les prêts bancaires, tandis que nos voisins ont davantage recours à l'auto-financement ; les exploitants en début de carrière sont également pénalisés par le rachat de parts sociales même dans le cadre familial, tandis que les enfants d'agriculteurs des pays voisins peuvent hériter de la ferme familiale sans avoir à compenser leur fratrie. La France, comme le Danemark ou la Belgique respecte en effet un principe de partage égalitaire entre cohéritiers, qui implique de ne pas léser les frères et sœurs, tandis que cette obligation n'existe pas au Royaume-Uni, en Irlande, aux Pays-Bas et dans une partie de l'Allemagne⁵⁰. Le taux d'endettement est ainsi particulièrement élevé en France, en dépit de l'avantage concurrentiel que représentent le prix d'achat du foncier et le statut du fermage en France, et grève la capacité à dégager un revenu disponible.

La taille des exploitations françaises serait insuffisante pour absorber les charges fixes, ce qui limiterait leur compétitivité. En ce qui concerne les charges opérationnelles, celles-ci semblent trop élevées en France au regard de la productivité, en céréales comme en lait. En volaille, un coût du poussin trop élevé fait partie des facteurs listés, qui sont ensuite liés à la performance

⁵⁰ Institut de l'élevage, 2015, dossier lait en Europe du Nord

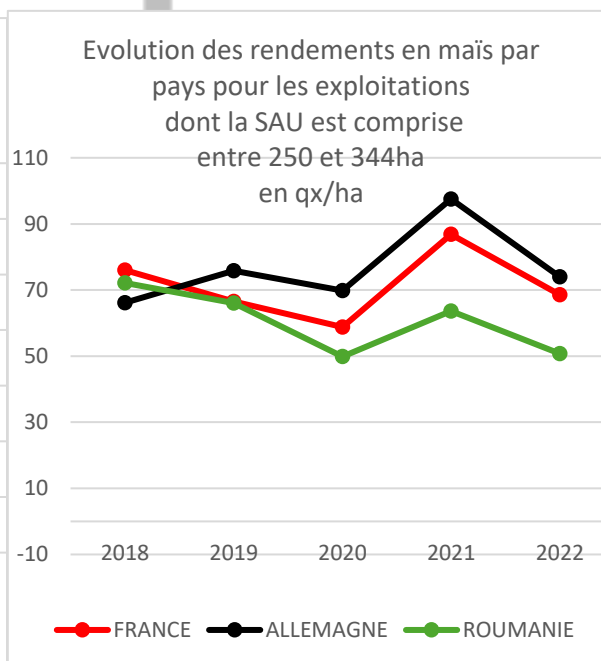
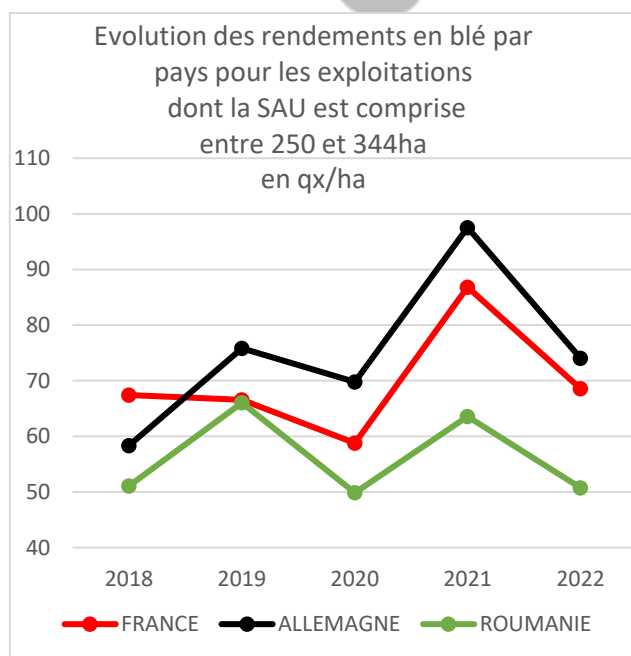
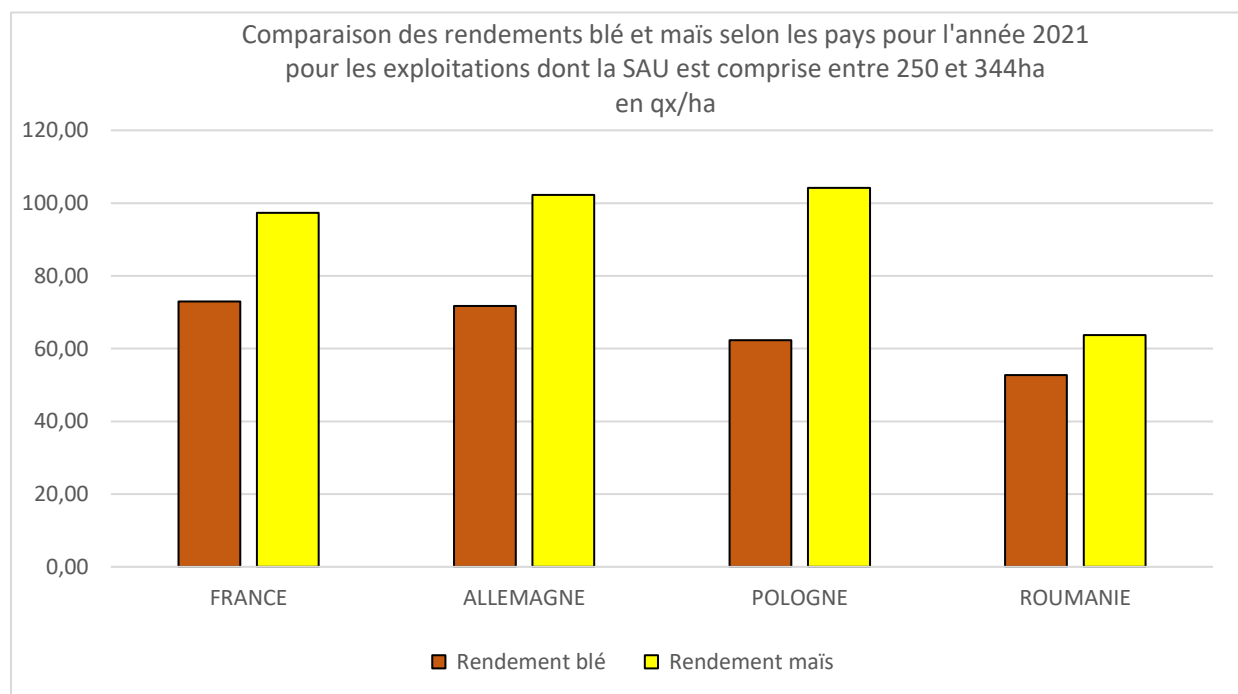
technique de l'éleveur (indice de consommation, taux de mortalité), et à l'organisation des filières (segmentation importante, durée des vides sanitaires, etc).

Enfin, plusieurs contraintes réglementaires ont été listées par les professionnels, comme étant des facteurs réduisant leur compétitivité par rapport à leurs concurrents européens, qui portent principalement sur des réglementations propres à la France en matière d'utilisation des pesticides (zones de non-traitement, délais de rentrée interdiction de substances spécifiques), de stockage de l'eau, ou de construction de bâtiment d'élevage (réglementation ICPE). D'autres facteurs sont cités, comme le coût des engrais azotés et les coûts assurantiels dont il conviendra de voir s'ils ont bien lieu d'être retenus pour une étude intra-européenne. Le tableau suivant permet de synthétiser les facteurs listés dans ces travaux selon les productions.

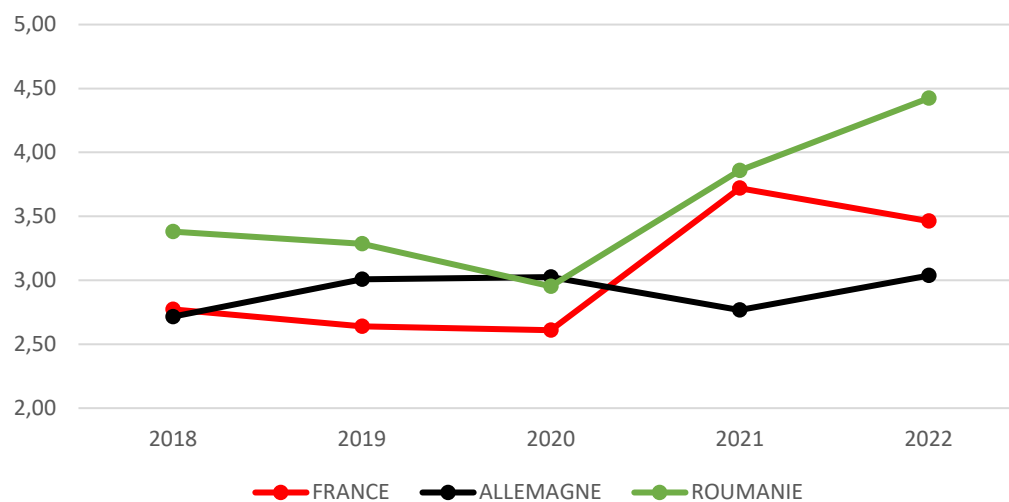
Tableau 30 : synthèse des principales causes de défaut de productivité

	Céréales	Bovins lait	Poulet de chair
Coût de la matière première (semences/animaux)			X
Technicité et qualification de la main d'œuvre		X	X
Coût de la main d'œuvre	X		
Plafonnement de la production		X	
Tailles des exploitations	X		X
Manques d'investissement pour des outils de productions performants			X
Charge de mécanisation trop élevées	X		
Surtransposition des normes ou surenchère de normes	X	X	
Contrôles plus stricts			X
Soutiens publics moindres	X		X

ANNEXE 6 : EVOLUTION RETROSPECTIVE DE CERTAINS CRITERES TECHNICO-ECONOMIQUES POUR L'OTEX CEREALES ET OLEOPROTEAGINEUX



Evolution du rapport des charges spécifiques sur le produit des cultures par hectare de terre arable selon les pays pour les exploitations dont la SAU est comprise entre 250 et 344ha



Agr^ocapital

ANNEXE 7 : COMPARAISON DE LA COMPOSITION DU LAIT EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE

Précisions méthodologiques :

- le lait standard en France est dit « 38/32 » : 1 litre de lait contient 38 g de matière grasse et 32 g de protéines. 1 litre de lait pèse 1,032kg, donc, après conversion, un lait standard français contient 3,68% de matière grasse (MG) et 3,10% de matière protéique (MP).
- Le lait standard allemand contient 4% de MG et 3,4% de MP.

Les méthodes de mesure du taux de protéines sont différentes entre France et Allemagne : “protéine vraie” vs “protéine brute”

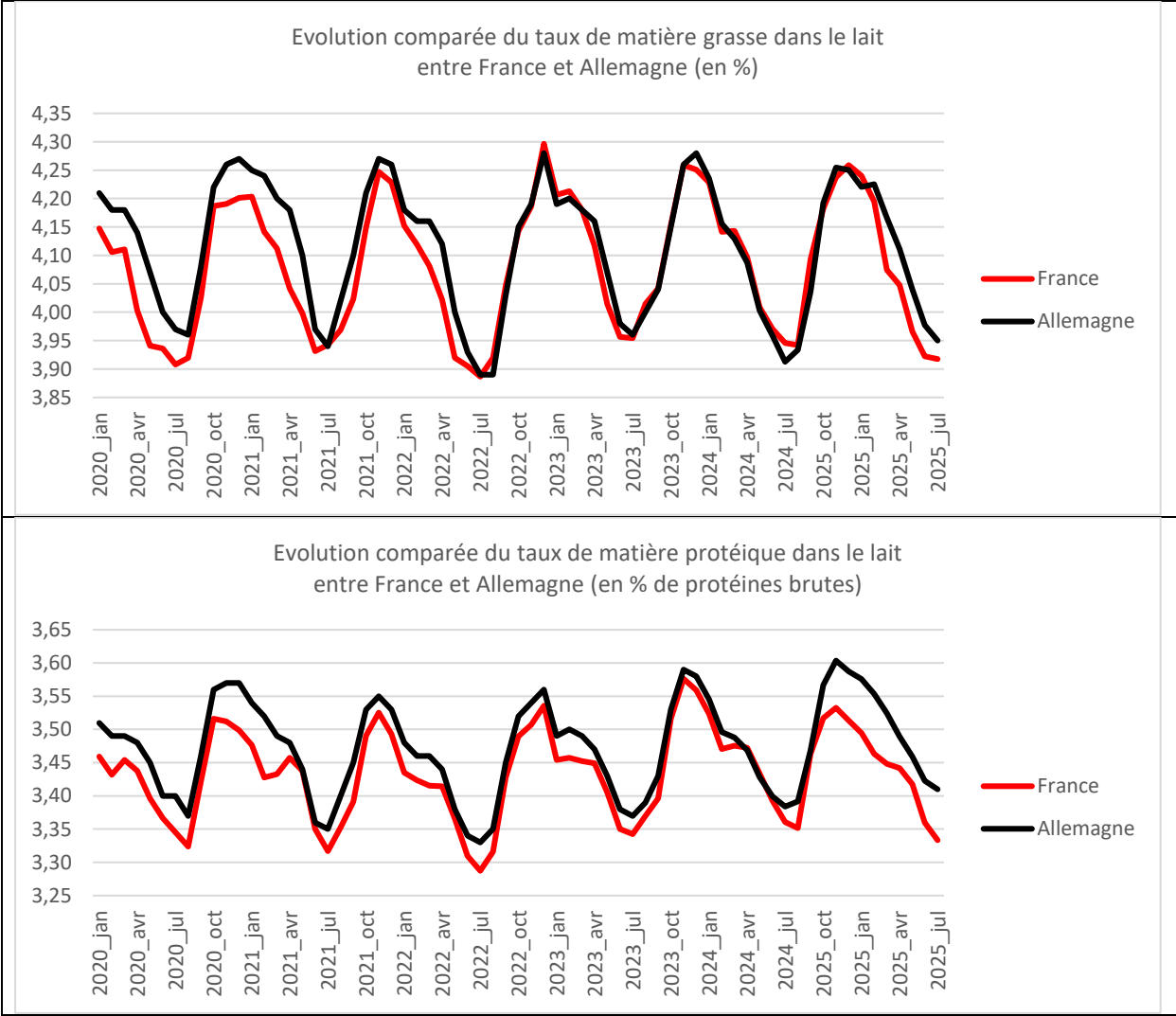
- **En France, on mesure la protéine vraie** : mesure directe par infrarouge ou Kjeldahl uniquement des protéines laitières (caséines + lactosérum).
- **En Allemagne, on mesure la protéine brute** : on inclut l'**azote non protéique** (urée, ammoniac, etc.) converti en « équivalent protéique » par un facteur (généralement 6,38).

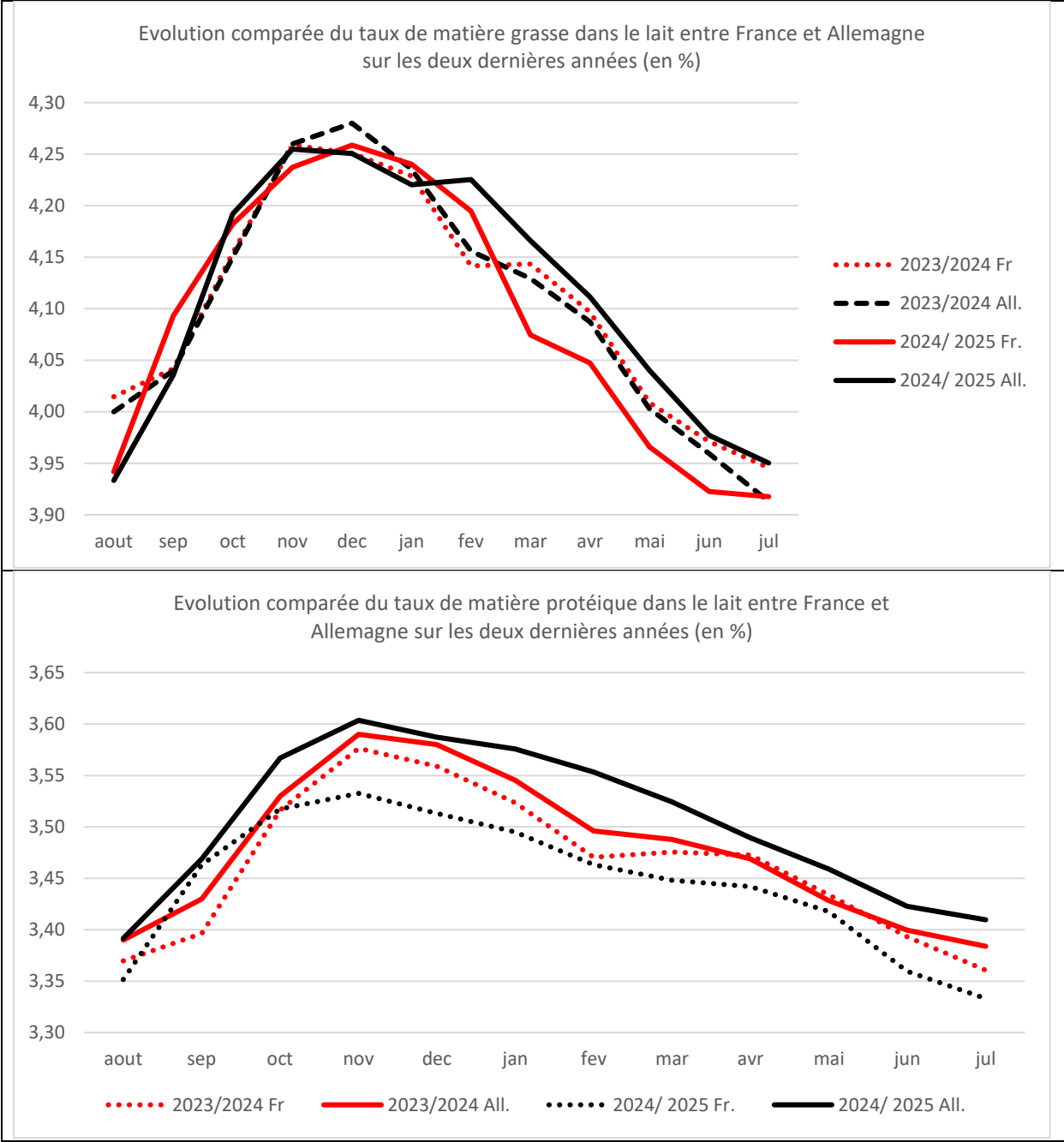
Dans un litre de lait, il y a plus de de protéine brute que de protéine vraie ; la mission a utilisé un facteur de 1/95 pour convertir la protéine vraie française en protéine brute et a utilisé les données CNIEL et de l'Office fédéral de l'alimentation et de l'agriculture allemande pour établir les comparaisons qui suivent.

Les teneurs des laits de base établies sur des méthodes de calcul équivalentes sont donc les suivantes :

- France : 36,8 g de matière grasse/kg et 32,6 g de matière protéique (brute)/ kg
- Allemagne : 40 g de matière grasse/kg et 34 g matière protéique (brute)/ kg

On observe qu'historiquement, la composition du lait français est moins bonne que celle du lait allemand, mais que, sur les périodes 2022/23 et 2023/24, la composition du lait français (tous laits confondus) s'est sensiblement améliorée et était devenue proche de la composition du lait allemand. Néanmoins, sur 2025 on constate un décrochage en France notamment sur la matière grasse, tandis que la qualité du lait allemand continue à progresser.





ANNEXE 8 : DETAIL DES RESULTATS TECHNICO ECONOMIQUES EN BOVINS LAIT POUR LES 3 CLASSES CONSIDEREES, ANNEE 2021

	100 000 - <250 000 EUR				250 000 - <500 000 EUR				500 000 - <750 000 EUR		
	FRA	ALL	POL	P-B	FRA	ALL	POL	P-B	FRA	ALL	P-B
Nb. d'exploitations représentées	9 128	3 378	8 230	2 129	8 118	5 750	678	6 350	1 219	1 885	2 302
EBE/UTANS	60 657	71 202	47 224	37 975	77 606	117 502	103 490	74 162	118 359	170 251	120 254
RCAI/UTANS	32 279	50 144	38 494	13 954	40 352	76 935	83 055	33 248	62 559	109 767	66 953
Productivité/UTA	160 805	187 347	96 468	159 176	193 566	262 239	166 461	242 760	243 510	293 005	321 163
Efficiencie	1,7	1,8	2,0	1,5	1,7	1,8	2,0	1,6	1,8	1,7	1,7
Nombre d'UGB	92	84	82	63	167	167	191	118	276	277	188
SAU (ha)	76	63	53	31	138	103	115	50	218	157	76
Surface en terres arables (ha)	55	28	37	11	107	50	93	16	176	82	30
Surface fourragère - incluant maïs ensilage (ha)	58	50	37	31	94	85	81	50	141	128	74
Chargement (UGB/ha)	1,7	1,8	2,6	2,1	1,9	2,1	2,5	2,4	2,1	2,3	2,7
UTA totales	1,6	1,5	2,2	1,7	2,5	2,2	3,3	1,7	3,4	3,5	2,3
Nombre d'UTA non salariées	1,4	1,3	2,1	1,4	2,0	1,7	2,4	1,6	2,5	1,8	2,1
Nombre d'UTA salariées	0,2	0,2	0,1	0,3	0,4	0,5	0,9	0,1	0,9	1,7	0,2
Rendement laitier l/vache	7 261	7 733	7 297	8 094	7 931	8 604	8 331	8 754	8 002	9 210	9 198
Part des vaches en production dans le troupeau	60%	61%	62%	75%	58%	63%	65%	75%	58%	63%	76%
Prix du lait €/l	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produit animal* €/UGB	1 926	2 337	1 793	2 623	2 038	2 657	2 064	2 822	2 204	2 789	3 010
Nombre d'UGB/UTA	66	61	39	49	73	83	62	74	87	90	88
Volume de lait produit 1 000l/UTA	284	290	177	293	329	445	333	484	382	519	625
Ratios par exploitation											
Production - aides incluses (k€)	231	258	205	227	453	533	514	390	802	909	686
Consommations intermédiaires (k€)	137	151	105	148	269	314	269	251	461	533	407
Coûts spécifiques (k€)	65	89	81	87	140	193	209	162	248	339	278
<i>Charges vétérinaires/UGB</i>	63	172	75	282	67	215	93	306	62	259	314

<i>Charges alimentation/UGB</i>	442	663	715	898	535	731	806	959	580	756	1 039
Frais généraux (k€)	72	62	24	61	129	121	60	89	213	194	129
Dont charges entretien (k€)	18	20	8	18	35	38	18	26	62	59	38
Dont charges énergie (k€)	11	17	10	9	22	33	27	16	37	53	26
Dont charges ETA (k€)	25	16	5	19	44	35	11	27	70	58	36
Charges salariales (k€)	4,0	4,2	0,5	12,6	10,1	14,7	8,0	3,3	23,3	48,7	6,7
Impôts et taxes (k€)	1,7	1,8	0,6	3,2	3,1	2,6	1,2	5,2	4,7	3,9	8,0
Fermages (k€)	11	12	2	11	21	26	7	15	32	51	28
EBE/exploitation (k€)	77	92	97	53	149	183	230	115	282	278	236
Total des aides par exploitation* (k€)	24	23	18	13	42	37	34	21	65	54	42
Dont aides découplées	18	18	11	11	32	29	22	18	50	42	28
Dont aides couplées animales	2	0	3	0	3	0	3	0	5	0	0



ANNEXE 9 : EFFET DE LA FORMATION SUR LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS

Afin de vérifier si le facteur formation constitue un élément qui désavantagerait la France par rapport à ses concurrents⁵¹, la mission a comparé l'EBE/UTANS selon le niveau de formation dans les OTEX et les classes considérées et réalisé des tests statistiques sur les résultats, en prenant en compte les spécificités propres à chaque OTEX. Seules les sous-classes qui contiennent plus de 15 exploitations par niveau de formation ont été prises en compte.

Les résultats présentés ne concernent que la formation initiale des chefs d'exploitation ; ils ne prennent donc en considération ni la formation continue ni l'écosystème global incluant l'enseignement, la recherche, les services de conseil et les organisations professionnelles, dont la performance conditionne la capacité des agriculteurs à innover et à s'adapter (voir annexe sur la formation).

1. QUELLES QUE SOIENT L'OTEX ET LA CLASSE ECONOMIQUE CONSIDEREE, LA FORMATION INITIALE N'APPARAÎT COMME UN FACTEUR QUI A UNE INFLUENCE SIGNIFICATIVE SUR LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS FRANÇAISES

Céréaliers :

Quelle que soit la classe, la formation initiale ne semble pas avoir un effet statistiquement significatif sur l'EBE/UTANS⁵².

Producteurs laitiers :

En lait, les exploitations dont le chef a une formation agricole complète ont en moyenne un EBE/UTANS légèrement supérieur à ceux qui ont une formation agricole de base, pour presque toutes les années, mais cet effet n'est toujours pas statistiquement significatif d'après les tests réalisés⁵³. En ce qui concerne le RCAI/UTANS, la formation complète ne semble pas non plus améliorer de façon significative les performances en matière de gestion.

Aviculteurs :

Compte tenu des effectifs réduits de l'échantillon, l'analyse n'a porté que sur les exploitations de poulet de chair qui relèvent du régime de la déclaration, pour les modalités formation complète et formation de base uniquement. Si visuellement, pour la plupart des années, les exploitations dont

⁵¹ Compétitivité des filières agroalimentaires, FAM 2020

⁵² Pour la classe de dimension économique 250-500 k€, l'échantillon ne contient pas suffisamment d'exploitations dont le chef n'a pas de formation agricole pour afficher cette sous-classe sur les graphiques présentés sur la page suivante

⁵³ Les éleveurs laitiers français sont parmi les mieux formés sur le territoire : en 2020, seuls 14% d'entre eux n'avaient pas de formation agricole diplômante. La sous-classe des exploitations sans diplôme agricole ne contient donc pas assez d'exploitations pour être représentée graphiquement.

le chef a reçu une formation complète semblent avoir de meilleurs résultats la plupart des années, les tests statistiques indiquent que ces résultats ne sont pas significatifs.

Deux points doivent néanmoins être pris en considération dans cette analyse : la moyenne d'âge des exploitants agricoles en France est de 51,4 ans en 2020 (chiffres du recensement agricole). L'expérience acquise par les années et la formation continue peuvent permettre de combler les lacunes d'une formation initiale incomplète. Les données disponibles n'ont pas permis de faire une comparaison en fonction de classes d'âge du chef d'exploitation.

En conséquence, au regard des éléments disponibles, la mission estime que la formation initiale agricole n'apparaît pas comme un facteur déterminant du revenu dans chacune des filières considérées, mais elle peut permettre de faire la différence pour les jeunes installés.

Il conviendrait d'aller plus loin dans une étude pour préciser l'impact de la formation initiale, notamment chez les jeunes installés et prendre en considération l'impact de la formation continue pour les autres exploitants.



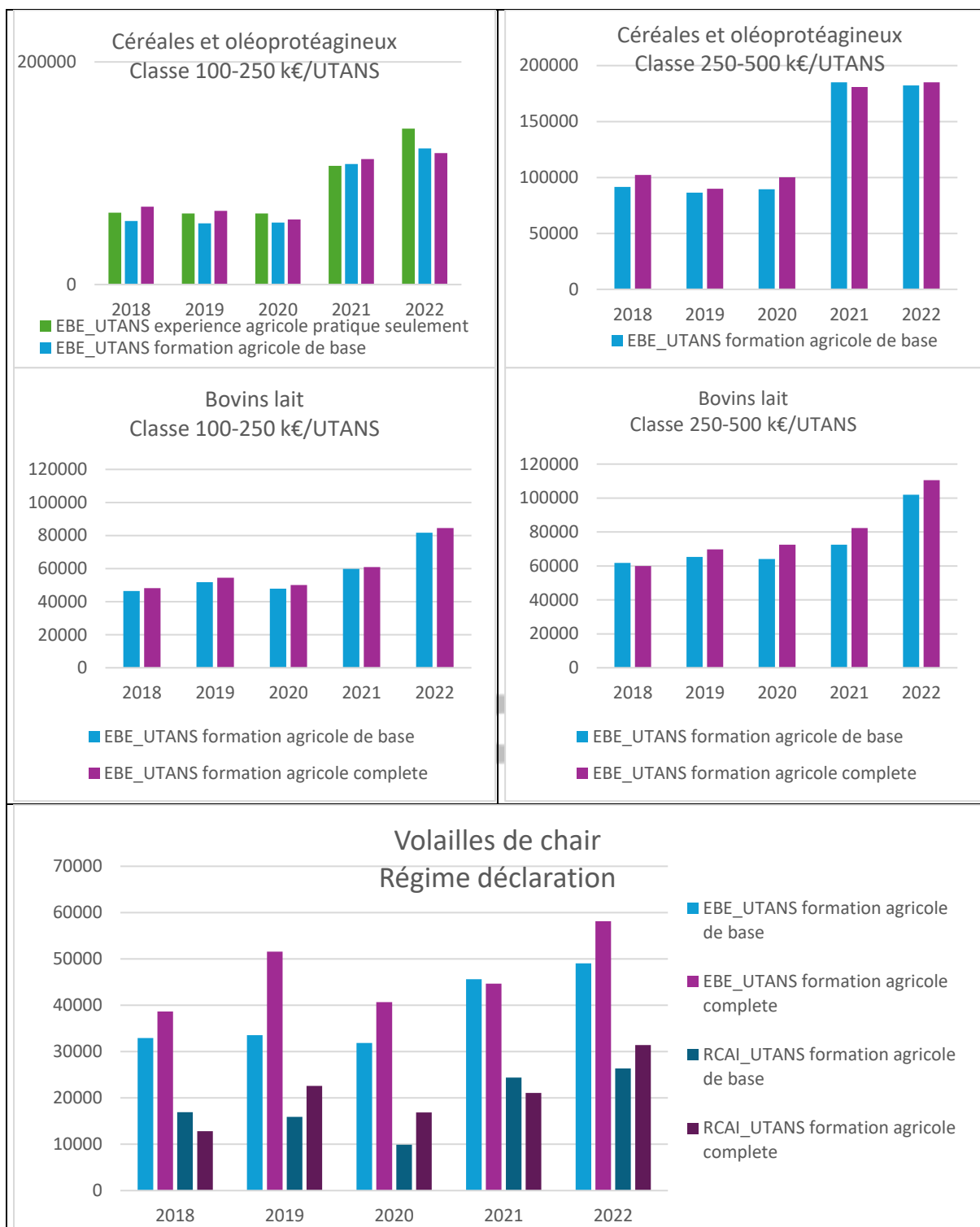


Figure 22 : Comparaison de l'EBE/UTANS selon le niveau de formation dans les OTEX et les classes considérées :

2. MAIS LA FORMATION DE GESTIONNAIRE D'ENTREPRISES NE POURRAIT QU'AMELIORER LES PERFORMANCES GLOBALES

Si le niveau initial de formation n'est pas un gage de performance, les compétences, notamment entrepreneuriales et managériales, individuelles ou acquises par la formation continue peuvent faire la différence. Analysant la compétitivité d'entreprises, Jacques Mathé, économiste rural et chercheur constate une dispersion importante des résultats économiques entre exploitations de même type⁵⁴. Si cet écart dans les résultats est multifactoriel, il trouve surtout sa source dans l'efficacité de gestion. : « beaucoup d'exploitants sont des « chefs de culture plutôt que des chefs d'entreprise ».

Le manque de compétitivité de nos exploitations par rapport à d'autres pays est peut-être lié à ce déficit ; l'écart entre l'EBE/UTANS et le RCAI/UTANS est particulièrement important pour les exploitations françaises par rapport à leurs homologues européennes et interroge sur la pertinence des pratiques françaises en matière de gestion. Il conviendrait donc :

- d'auditer les programmes de l'enseignement agricole afin d'évaluer la place réelle accordée aux compétences de "chef d'entreprise" (gestion économique, stratégie, finance, RH notamment) par rapport aux compétences techniques en comparaison avec les autres pays européens ;
- de renforcer la formation continue sur ce domaine et d'innover pour arriver à entraîner les acteurs les moins performants ;
- de se doter de moyens pour évaluer les résultats avec des recueils statistiques plus poussés permettant de faire le lien entre formation et performance.

⁵⁴ Compétitivité des exploitations agricoles, agrowebinaires, Jacques Mathé, 27 mai 2025

ANNEXE 10 : LE CADRE REGLEMENTAIRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

1. ORIGINES ET PRINCIPES FONDAMENTAUX

1.1. Une législation française dès 1976

Le système de contrôle des installations présentant des risques ou des inconvénients pour l'environnement et la santé a été établi en France en 1976, et est aujourd'hui codifié dans le Code de l'environnement⁵⁵. Les deux régimes principaux qui encadraient initialement ces installations, ont été complétés en 2010 par un régime intermédiaire :

- **Le régime de l'autorisation (A)** : applicable aux installations présentant les risques ou inconvénients les plus importants, nécessitant une évaluation approfondie et des prescriptions spécifiques.
- **Le régime d'enregistrement (E)**⁵⁶ : ce régime constitue une autorisation simplifiée. Il s'applique aux activités dont l'impact est gérable par des prescriptions générales préétablies, tout en maintenant un niveau d'exigence environnementale significatif. Bien qu'acté en 2010, il a fallu attendre la parution des arrêtés ministériels pour les différents types d'installation ce qui a retardé sa mise en œuvre pratique pour certains élevages.
- **Le régime de la déclaration (D)** : conçu pour les installations dont les impacts sont moindres et peuvent être gérés par des prescriptions générales moins contraignantes.

1.2. Qui prend progressivement en compte les directives européennes

Le régime des ICPE a ensuite intégré les obligations relatives à deux directives européennes, en premier par ordre chronologique, celle sur les émissions industrielles (IED)⁵⁷ et puis celle sur l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)⁵⁸, tout en conservant ses spécificités. En particulier, la loi exclut du champ de l'enregistrement tout établissement relevant de ces directives⁵⁹.

⁵⁵ Loi du 19 juillet 1976 relative aux ICPE, remplacée et codifiée ensuite dans le Code de l'environnement (essentiellement par l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000).

⁵⁶ Ordonnance n° 2009-663 du 11 juin 2009, et précisé par le décret n° 2010-368 du 13 avril 2010

⁵⁷ Transposée en 2013

⁵⁸ transposée en France en 2016

⁵⁹ Article L512-7 du code de l'environnement.

- **Deux directives harmonisent les exigences environnementales au sein de l'UE**

- **La directive 2011/92/UE impose une l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)**

La directive EIE vise à garantir qu'une évaluation des effets significatifs de certains projets sur l'environnement est réalisée avant leur autorisation⁶⁰ :

Elle classe les projets en deux catégories : ceux avec une EIE obligatoire (ex : les élevages de poulets de plus de 85 000 emplacements), ceux où la nécessité d'une EIE est pesée au cas par cas. Elle exclut de son champ d'application des catégories telle que les élevages laitiers.

Lors de sa transposition, la France a fait le choix d'exiger une EIE de façon systématique pour les élevages de poulets de plus de 40 000 emplacements. En juillet 2024⁶¹, elle a revu sa réglementation et repris les seuils communautaires sans "surtransposition" : une évaluation au cas par cas pour les élevages de 40 000 à moins de 85 000 emplacements, et une procédure systématique pour ceux de plus de 85 000 volailles. La réglementation ICPE n'ayant pas été modifiée, une autorisation environnementale (cf. 1.2.2) reste néanmoins toujours nécessaire pour les élevages de plus de 40 000 volailles en application de la réglementation IED.

Concrètement, le dossier d'évaluation des incidences revient à dresser la liste des questions à traiter : "Quels seront les impacts du projet sur l'air, l'eau, les sols, la biodiversité, etc. ?" Pour y répondre, l'exploitant doit réaliser une étude d'impact. C'est le rapport détaillé qui décrit l'état initial du site, évalue les conséquences potentielles et propose des solutions pour les éviter ou les réduire au maximum.

- **La directive 2010/75/UE encadre les émissions industrielles (IED)**

La directive IED est un texte clé de la politique environnementale de l'UE, encadrant les activités industrielles et agricoles à fort impact pour réduire les émissions à la source⁶².

Elle s'applique notamment aux élevages de volailles de plus de 40 000 poulets. Ce seuil est un minimum, les États membres pouvant l'abaisser. Les élevages de bovins laitiers sont actuellement hors champ de cette directive.

La directive impose des autorisations qui prennent en compte de manière intégrée les impacts sur tous les compartiments de l'environnement (eau, sol, air, biodiversité). La création de l'autorisation environnementale (AE) en France est une réponse directe à cette obligation. Depuis le 1er mars 2017, la procédure d'autorisation des ICPE a été fusionnée au sein de l'AE. Cette dernière regroupe plusieurs autorisations sectorielles (ICPE, loi sur l'eau, espèces protégées, etc.) en une procédure unique⁶³.

⁶⁰ Directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement

⁶¹ Décret 2024-529 du 10 juillet 2024 portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale

⁶² Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution).

⁶³ Procédure fusionnée dans l'Autorisation environnementale (AE) depuis le 1er mars 2017 (cf. Code de l'environnement, Articles R. 181-12 à R. 181-15-12).

La directive implique qu'une autorisation soit délivrée pour chaque installation, précisant les meilleures technologies disponibles (MTD) et les valeurs d'émissions individualisées adaptées au projet. En conséquence, le régime d'enregistrement basé sur l'application de mesures génériques s'avère incompatible avec la directive.

Néanmoins, une nouvelle version de la directive entrera en vigueur au plus tard au 1^{er} septembre 2026. Elle prévoit un assouplissement : s'il existe des règles générales contraignantes au sein du régime d'enregistrement, la prescription de mesures individualisées ne serait alors plus nécessaire. Le régime d'enregistrement deviendrait alors compatible avec la directive IED.

- **Elles s'articulent au sein du dossier d'autorisation environnementale**

L'étude d'impact (demandée par la directive EIE) décrit les conséquences du projet et est donc un élément intégré et indispensable du dossier que l'exploitant doit soumettre pour obtenir son autorisation d'exploiter.

Le dossier d'autorisation environnementale, exigé par la directive IED, intègre l'étude d'impact et ses annexes. Il présente les MTD prévues pour l'installation, justifiant le respect des exigences environnementales tels que les seuils de rejets maximaux.

2. SYNTHÈSE DE LA SITUATION ACTUELLE DES RÉGIMES, DES SEUILS ET DES OBLIGATIONS

Après avoir subi de nombreuses évolutions, la situation actuelle peut être résumée ainsi :



○ pour les volailles

Effectif (en emplacement)	ICPE	Directive IED (autorisation environnementale)	Directive EIE (évaluation environnementale)	Décret de 2022 ⁶⁴ (évaluation environnementale)
>5 000 et < 30 000	Déclaration	Non soumis	Non soumis	Soumis à examen au cas par cas des projets qui bien qu'inférieur au seuil de la directive, sont susceptibles d'avoir des impacts notables sur l'environnement ou la santé humaine.
≥ 30 000 et < 40 000	Enregistrement	Non soumis	Non soumis	
≥ 40 000 et < 85 000	Autorisation	Soumis Obligation de respecter les meilleures techniques disponibles (MTD) , rapports annuels, contrôles renforcés Obligation de surveillance des émissions (notamment ammoniac, azote, phosphore) Etude d'impact pollution + enquête publique	Soumis à examen au cas par cas selon sensibilité environnementale (<i>critères géographiques et environnementaux, notamment localisation en zone sensible et proximité d'un site Natura 2000</i>)	
≥ 85 000			Soumis Obligation d'une étude d'évaluation environnementale	

⁶⁴ Décret n° 2022-422 du 25 mars 2022 relatif à l'évaluation environnementale des projets

- **Pour les vaches laitières**

Les seuils actuels sont les suivants :

- autorisation : > 400 vaches laitières (VL) (seuil relevé de 200 à 400 vaches en 2017) ;
- enregistrement : 151 à 400 vaches ;
- déclaration : 50 à 150 vaches.

Les bovins sont exclus de la directive IED et n'ont donc pas besoin d'obtenir une autorisation environnementale au regard de la législation européenne. Néanmoins, indépendamment de la directive IED, le Code de l'environnement français impose une autorisation environnementale avec enquête publique pour toutes les exploitations qui relèvent du régime d'autorisation (ICPE), dont les exploitations de plus de 400 vaches laitières. Celles-ci sont donc concernées par la nécessité de réaliser une étude d'impact et par le processus d'enquête publique.

3. IMPACT DES EVOLUTIONS LEGISLATIVES RECENTES

Deux lois récentes ont influencé le cadre des ICPE agricoles :

- La loi "Industrie verte"⁶⁵ vise à accélérer les autorisations environnementales pour les projets industriels, mais entraîne une augmentation de la durée de consultation publique et l'organisation de réunions publiques à la charge du porteur de projet.

Les impacts de la loi Industrie Verte de 2023 pour les élevages ICPE soumis à autorisation :

Avant la réforme liée à cette loi, les élevages soumis à autorisation devaient attendre une enquête publique d'une durée de 30 jours (prolongeable de 15 jours), suivie d'une instruction qui pouvait durer de 9 à 17 mois selon les cas. Les réunions publiques et la publication des avis étaient optionnelles.

Après réforme, les phases d'instruction et de consultation ont été conduites en parallèle, le délai de consultation du public a été rallongé (3 mois vs 1 mois) et la loi a imposé deux réunions publiques obligatoires (au début et à la fin de la période de consultation), ainsi qu'une publicité renforcée avec mise en ligne des avis du public dès réception et réponses du porteur accessibles en continu.

La possibilité de chevauchement de la phase d'instruction et de consultation a permis de réduire les délais, le rapport devant être rendu sous 3 semaines après la fin de la consultation, pour une durée totale de la procédure ramenée à 5 mois et 3 semaines. Mais elle a augmenté les coûts pour le porteur de projet, accru le risque de contentieux et amplifié les possibilités de contestation du public.

⁶⁵ Loi n°2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte.

- La loi du 11 août 2025 visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur (loi DUPLOMB), article 3 :
 - instaure une dérogation à l'obligation d'une réunion publique imposée par la loi Industrie verte qu'elle remplace par une permanence en mairie ;
 - prévoit également que les installations d'élevages concernées par la directive IED peuvent relever du régime d'enregistrement, en lien avec la révision de la directive sur les émissions industrielles (directive dite « IED »), qui entrera en vigueur au plus tard au 1er septembre 2026. Il exclut les élevages soumis à la directive EIE ;
 - édicte que le principe de non-régression environnementale ne s'oppose pas au relèvement des seuils de la nomenclature ICPE des élevages⁶⁶.

Ainsi, le gouvernement aura la possibilité, par décret en Conseil d'État, de rehausser, entre autres, le seuil d'autorisation ICPE des élevages de poulets de chair jusqu'à une limite maximale de 85 000 emplacements. **Le régime d'enregistrement s'étendra dans ce cas pour les élevages de 30 000 à 85 000 emplacements.** Sous ce régime les exploitants concernés n'auront plus d'obligation d'une enquête publique et ils pourront se baser sur les mesures standards pour justifier le respect de la réglementation sans avoir à réaliser des études spécifiques.

Les ministères de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique ont mis en consultation publique jusqu'au 29 septembre 2025 un projet de décret qui vise à appliquer cette disposition.

⁶⁶ Le principe de non régression environnementale s'impose au pouvoir réglementaire sauf si le législateur en a écarté l'application(CE, 27 mars 2023, n°463186)

4. L'ÉVOLUTION DES RÉGIMES, DES SEUILS ET DES OBLIGATIONS POUR LES VOLAILLES DE CHAIR

Les seuils d'application de ces régimes, exprimés en "équivalents animaux" ou "emplacements" pour les élevages, ont connu des évolutions notables. Le tableau ci-dessous les détaille pour les volailles de chair:

Tableau 31: les grandes étapes dans l'évolution des seuils, des régimes et des obligations pour les élevages de poulets de chair

	1976-2013	2013- 2015	2015-2016	2016	2024
Régime ICPE Déclaration	5 000 à 20 000	5 000 à 20 000	5 000 à 20 000	5 000 à 30 000	
Déclaration avec contrôle périodique	20 001 à 30 000	20 001 à 30 000	20 001 à 30 000	Suppression rubrique	
Régime ICPE Autorisation	> 30 000 équivalents animaux	> 40 000 emplacements	> 40 000 emplacements (élevage intensif)	> 40 000 emplacements (élevage intensif)	> 40 000 emplacements (élevage intensif)
Régime ICPE Enregistrement	N'existe pas	N'existe pas	Création du régime pour les élevages entre >30 000 et < 40 000	>30 000 et < 40 000	>30 000 et < 40 000
Directive IED		>40 000 emplacements	>40 000 emplacements	>40 000 emplacements	>40 000 emplacements
Directive EIE				> 40 000 emplacements	> 85 000 emplacements

Jaune ; nouveau régime	Vert : assouplissement
------------------------------	---------------------------